

Q U A T R I È M E
M É M O I R E
A C O N S U L T E R ,

POUR PIERRE-AUGUSTIN CARON DE
BEAUMARCHAIS, Écuyer, Conseiller-Secré-
taire du Roi, Lieutenant-Général des Chasses, &c.
Accusé de corruption de Juge.

CONTRE M. GOEZMAN, Juge accusé de
subornation & de faux; Madame GOEZMAN,
& le Sieur BERTRAND, accusés; les Sieurs
MARIN, Gazetier; DARNAUD - BACULARD,
Conseiller d'Ambassade; & Consorts.

La Justice qu'on vous doit servira à purger la société d'une espece aussi
venimeuse. (Lettre du C. de la Blache, datée de Grenoble.)

ET réponse ingénue à leurs Mémoires, Gazettes,
Lettres courantes, Cartels, Injures, & mille &
une Diffamations.

. Sunt quoque gaudia luctus. OVIDE.
Et les chagrins aussi sont mêlés de plaisirs.

SUIVANT la marche ordinaire des procès, un homme
accusé se défend sur les objets qui lui sont reprochés, &
s'en tient-là: Pourvu qu'il sorte d'intrigue; qu'il ait bien
ou mal dit, ses amis ne s'en foucient guères, ni lui non plus.

A

Il n'en est pas ainsi de ma cause, bizarre à l'exès dans toutes ses parties. Non-seulement je suis forcé de plaider sur le fond des accusations, mais encore de défendre la nature même de mes défenses.

Beaucoup de gens graves, en s'expliquant sur mes écrits, ont trouvé que, dans une affaire où il alloit du bonheur ou du malheur de ma vie, le sang froid de ma conduite, la sérénité de mon ame, & la gaieté de mon ton, annonçoient un défaut de sensibilité, peu propre à leur en inspirer pour mes malheurs. Tout sévère qu'est ce reproche, il a je ne fais quoi d'obligeant, qui me touche & m'engage à me justifier.

Mais, qui a dit à ces personnes qu'il alloit ici du bonheur ou du malheur de ma vie? Comment fait-on si je suis foible au point de confier mon bonheur à la fortune; ou sage assez pour le faire dépendre uniquement de moi-même? Parce qu'ils sont souvent tristes au sein de la joie, ils me reprochent d'être froid & tranquille au milieu du malheur. Pourquoi mettre sur le compte de l'insensibilité, ce qui peut être en moi le résultat d'une philosophie aussi noble dans ses efforts que douce en ses effets? Pour des gens très-graves le reproche n'est-il pas un peu léger? Je veux bien qu'ils sachent que le courage qui fait tout braver, l'activité qui fait parer à tout, & la patience qui fait tout supporter, ne rendent pas les outrages moins sensibles, ni les chagrins moins cuisans. Mais je me fais un plaisir de leur rappeler que l'habitude du mal suffit seule pour y résigner les créatures même les plus foibles en apparence.

Les femmes, dont le commerce est si charmant qu'elles semblent n'avoir été destinées qu'à répandre des fleurs sur notre vie, les femmes même, nous donnent sans cesse la douce leçon de ce courage d'instinct, de cette philosophie pratique: formées par la nature, moins fortes que les hommes, & souffrant presque sans cesse, elles ont une patience, une douceur, une sérénité dans les maux qui m'a toujours fait rougir de honte, moi créature indocile, irascible, & qui prétends à l'honneur de savoir me vaincre.

3

Moins occupées de se plaindre, que de nous plaire, on les voit oublier leurs souffrances pour ne songer qu'à nos plaisirs. Il semble que notre estime & notre amour les dédommagent de tous leurs sacrifices.

Objet de mon culte en tout tems, ce sexe aimable est ici mon modèle. Il est impossible d'être plus malheureux que moi sous toutes sortes d'aspects : mais en écrivant, je me sauve de moi-même pour m'occuper de ceux qui pourront m'estimer & me plaindre, si je parviens à les instruire de mes maux sans les ennuyer de leur récit.

Dès-lors je suis comme Sosie; ce n'est plus le *moi* souffrant & malheureux qui prend la plume; c'est un autre *moi* courageux, ardent à réparer les pertes que la méchanceté m'a causées dans l'opinion de mes concitoyens, qui brûle d'intéresser les âmes sensibles, en peignant à grands traits l'iniquité de mes ennemis; qui s'efforce d'exciter la curiosité des indifférens, en égayant un sujet aride. J'aspire à m'envelopper de la bienveillance publique, à en opposer la protection tutélaire à la haine de ceux qui me persécutent : Enfin j'oublie mes maux en écrivant, & suis comme un esclave qui ne sent plus le poids de ses chaînes, à l'instant qu'il voit compter l'argent de sa rançon.

D'ailleurs je me donne les airs d'avoir aussi ma philosophie; & comme ce Mémoire est moins l'examen sec & décharné d'une question rebattue, qu'une suite de réflexions sur mon état d'accusé, peut-être ne me saura-t-on pas mauvais gré, de montrer ici sur quel autre fondement j'établis la paix intérieure d'un homme si cruellement tourmenté, que cette paix paroît factice aux uns & du moins fort extraordinaire aux autres.

Si l'Être bienfaisant qui veille à tout, m'eût honoré de sa présence un jour, & m'eût dit : Je suis celui par qui tout est; sans moi tu n'existerois point; je te douai d'un corps sain & robuste : j'y plaçai l'âme la plus active : tu fais avec quelle profusion je versai la sensibilité dans ton cœur, & la gaieté sur ton caractère : Mais pénétré que je te vois du bonheur de penser, de sentir, tu serois aussi trop

heureux , si quelques chagrins ne balançoient pas cet état fortuné : ainsi tu vas être accablé sous des calamités sans nombre ; déchiré par mille ennemis ; privé de ta liberté , de tes biens ; accusé de rapines , de faux , d'imposture , de corruption , de calomnie ; gémissant sous l'opprobre d'un procès criminel ; garrotté dans les liens d'un decret ; attaqué sur tous les points de ton existence par les plus absurdes *on dit* ; & balloté long-tems au scrutin de l'opinion publique , pour décider si tu n'es que le plus vil des hommes , ou seulement un honnête citoyen.

Je me ferois prosterné , & j'aurois répondu : Etre des êtres , je te dois tout , le bonheur d'exister , de penser & de sentir : Je crois que tu nous a donné les biens & les maux en mesure égale ; je crois que ta justice a tout sagement compensé pour nous ; & que la variété des peines & des plaisirs , des craintes & des espérances , est le vent frais qui met le navire en branle & le fait avancer gaiement dans sa route.

S'il est écrit que je doive être exercé par toutes les traverses que ta rigueur m'annonce , tu ne veux pas apparemment que je succombe à ces chagrins ; donne - moi la force de les repousser , d'en soutenir l'excès par des compensations ; & , malgré tant de maux , je ne cesserai de chanter tes louanges , *in cithara & decachordo*.

Si mes malheurs doivent commencer par l'attaque imprévue d'un Légataire avide sur une créance légitime , sur un acte appuyé de l'estime réciproque & de l'équité des deux contractans ; accorde-moi pour adversaire un homme avare , injuste & reconnu pour tel ; de sorte que les honnêtes gens puissent s'indigner que celui qui , sans droit naturel , vient d'hériter de quinze cens mille francs , m'intente un horrible procès , & veuille me dépouiller de cinquante mille écus , pour éviter de me payer quinze mille francs au nom & sur la foi de l'engagement de son bienfaiteur.

Fais qu'aveuglé par la haine il s'égare assez pour me supposer tous les crimes ; & que m'accusant faussement au Tribunal du Public , *d'avoir osé compromettre les noms les plus sacrés* , il soit enfin couvert de honte , quand la nécessité de me justifier m'arrachera au silence le plus respectueux.

Fais qu'il soit assez mal-aderoit pour prouver sa liaison secrete avec mes ennemis, en écrivant contre moi dans Paris des lettres de *Grenoble*, à celui qui l'aura aidé à me dépouiller de mes biens; de façon que je n'aie qu'à poser les faits dans leur ordre naturel, pour être vengé de ce riche Légataire, par lui-même.

S'il est écrit qu'au milieu de cet orage je doive être outragé dans ma personne, emprisonné pour une querelle particulière..... S'il est écrit que l'usurpateur de mon bien profite de ma détention pour faire juger notre Procès au Parlement; & si je suis destiné de toute éternité à tomber à cette époque entre les mains d'un Rapporteur inabordable; j'oserois désirer que l'autorité, qui n'est jamais formaliste sur rien, le devînt assez contre moi pour qu'il me fût interdit de sortir de prison, pour solliciter ce Rapporteur, sans être suivi d'un homme public & fermenté, dont le témoignage pût servir un jour à me sauver des misérables embûches de mes ennemis, & de la fameuse liste du portier de l'Hôtel Goëzman.

Si, pour les suites de ce procès, je dois être dénoncé au Parlement comme ayant voulu corrompre un Juge incorruptible & calomnier un homme incalomniale; Suprême Providence, ton serviteur est prosterné devant toi; je me soumetts; fais que mon Dénonciateur soit un homme de peu de cervelle; qu'il soit faux & faussaire; & puisque ce Procès criminel doit être de toute iniquité comme le Procès civil qui y a donné lieu; fais, ô mon Maître, que celui qui veut me perdre se trompe sur moi, me croye un homme sans force, & s'abuse dans ses moyens.

S'il se donne une complice; que ce soit une femme de peu de sens: si elle est interrogée; qu'elle se coupe, avoue, nie ce qu'elle a avoué, y revienne encore; &, pour augmenter sa confusion, fais qu'elle rejette enfin, sur des signes ordinaires de jeunesse & de santé, tous les égaremens de son esprit malade.

Si mon dénonciateur suborne un témoin; que ce soit un homme simple & droit, que l'horreur des cachots n'empêche pas de revenir à la vérité, dont on l'aura un moment écarté.

Si l'*incorruptible* fait faire une déclaration à ce pauvre honnête homme ; qu'il en fabrique la minute ; qu'il la confie à ce témoin ; qu'il change le sens de la copie qui lui reste , en y commettant des faux très-grossiers ; qu'il n'y ait ni suite , ni plan dans sa conduite ; afin que tout puisse un jour servir à le confondre dans ses vues iniques , comme mon ennemi *son homme de lettres* , & qui écrit d'une façon si modérée.

Telle eût été ma priere ardente ; & si tous ces points m'avoient été accordés , encouragé par tant de condescendance , j'aurois ajouté : Suprême Bonté , s'il est encore écrit que quelqu'intrus doive s'immiscer dans cette horrible affaire & prétendre à l'honneur de l'arranger , en sacrifiant un innocent & me jetant moi-même dans des embarras inextricables ; je désirerois que cet homme fût un esprit gauche & lourd ; que sa méchanceté mal-adroite l'eût depuis long-tems chargé de deux choses incompatibles jusqu'à lui , la haine & le mépris public : Je demanderois , surtout , qu'infidèle à ses amis , ingrat envers ses protecteurs , odieux aux Auteurs dans ses censures , nauséabonde aux Lecteurs dans ses écritures , terrible aux emprunteurs dans ses usures , colportant les livres défendus , espionnant les gens qui *l'admettent* , écorchant les étrangers dont il fait les affaires , désolant pour s'enrichir les malheureux Libraires ; il fût tel enfin dans l'opinion des hommes , qu'il suffît d'être accusé par lui , pour être présumé honnête , & son protégé , pour être à bon droit suspecté : *donne-moi MARIN.*

Que si cet intrus doit former le projet d'affoiblir un jour ma cause , en subornant un témoin dans cette affaire ; j'oserois demander que cet autre *Algouzin* fût un cerveau fumeux , un Capitan sans caractère , girouette à tous les vents de la cupidité , pauvre hère , qui voulant jouer dix rôles à la fois , dénué de sens pour en soutenir un seul , allât , dans la nuit d'une intrigue obscure , se brûler à toutes les chandelles , en croyant s'approcher du Soleil ; & qui livré , sur l'escarpolette de l'intérêt , à un balancement perpétuel , en eût la tête & le

cœur étourdis , au point de ne savoir ce qu'il affirme , ni ce qu'il a dessein de nier : *donne-moi BERTRAND.*

Et si quelque Auteur infortuné doit servir un jour de Conseiller à cette belle ambassade ; j'oserois supplier ta divine Providence de permettre qu'il y remplît un rôle si pitoyable , que , bouffi de colere & tout rouge de honte , il fût réduit à se faire à lui-même tous les reproches que la pitié me feroit supprimer. Heureux encore , quand une expérience de soixante-quatre ans & demi ne lui auroit pas appris à parler , que cet événement lui apprît au moins à se taire : *donne-moi BACULARD.*

Que si , pour achever d'exercer ma patience & me mieux tourmenter , quelque Magistrat , d'un beau nom , doit se déclarer le protecteur , le conseil & le soutien de mon ennemi ; j'oserois demander qu'il fût choisi entre mille , d'un caractère léger , & tel que ses imputations n'obtinsent pas plus créance contre moi , que ses outrages publics ne doivent m'ébranler , ni me nuire. Je fais que mon desir est difficile à satisfaire ; mais rien n'est impossible à ta puissance.....

Enfin , si dans la foule des maux prêts à m'accabler , si dans la nécessité d'un procès aussi bizarre , cet Être bienfaisant m'eût laissé le choix du Tribunal ; je l'aurois supplié qu'il fût tel que , tout près encore de la naissance de ses augustes fonctions , il pût sentir que l'expulsion d'un membre vicié l'honoreroit plus aux yeux de la Nation , que cent jugemens particuliers , où les murmures des malheureux balancent toujours l'éloge que les heureux sont tentés de donner. Je l'aurois demandé ainsi , parce que j'aurois cru n'être point exposé à voir sortir de ce Tribunal un jugement équivoque , sous les yeux d'un peuple éclairé , plein de sagacité , d'esprit & de feu ; & qui toujours plus prompt à blâmer qu'à prodiguer la louange , rendroit chaque Magistrat attentif & sévère sur sa façon de prononcer.

Eh bien ! dans mon malheur , tout ce que j'aurois ardemment désiré , ne l'ai-je pas obtenu ? L'acharnement de mes ennemis les a rendus peu redoutables ; leur nombre

les a livrés au défaut de liaison si nécessaire en tout projet ; la haine les a conduits à l'aveuglement : chacun de leurs efforts , pour m'arrêter , n'a fait qu'accélérer ma marche & hâter ma justification.

Combien de fois m'étois-je dit , pendant ces tems de trouble : je n'aurai pas la foiblesse de me faire un besoin de l'estime universelle , plus que je n'ai l'orgueil de croire la mienne utile à tout le monde. Avouons-le de bonne-foi : force n'est pas bonheur ; il faut une vertu plus qu'humaine pour être heureux étant mésestimé ; mais je n'en ai que mieux goûté depuis combien l'estime publique est douce à recueillir. Aujourd'hui je sens toute la fermeté de mon cœur s'amollir , se fondre de reconnoissance & de plaisir , au plus léger éloge que j'entends faire de mon courage ou de mon honnêteté.

Si j'ajoute à cela les offres multipliées de secours & de services d'une foule d'honnêtes gens , & les consolations particulieres de l'amitié , vous conviendrez que l'exemple vivant d'une heureuse compensation du mal par le bien , est ici joint aux enseignemens de la plus douce Philosophie.

. *Sunt quoque gaudia luctus. OVIDE.*
Et les chagrins aussi sont mêlés de plaisirs.

Quant au Procès que je défends ; indépendamment de la justice de ma cause sur laquelle se fonde ma sécurité , je ne vois ici qu'un événement qui , tout bizarre qu'il est , mériteroit peu d'arrêter les regards , sans la qualité , la quantité de mes ennemis , & sans mon courage à repousser leurs traits. Mais pour obtenir la justice que j'attends , je ne dois pas me lasser de discuter en présence de mes Juges , la seule question qui me soit vraiment personnelle dans le Procès soumis au jugement de la Cour.

Suis-je un corrupteur ou ne le suis-je pas ?

Dans sa dénonciation M. Goëzman a dit formellement que j'étois un corrupteur. Cette piece est la seule contre laquelle j'aie à m'élever aujourd'hui ; puisque
c'est

c'est sur elle seule que le Procès est établi ; mais le dénonciateur y déclare positivement qu'il n'est instruit du fait dont il m'accuse, que par le témoignage de sa femme.

Laiſſons donc la dénonciation de côté pour ne plus nous occuper que de ce témoignage, unique & frêle appui d'un Procès beaucoup trop fameux.

Mais la Dame interrogée, déclare à son tour *que jamais Le-Jay ne lui a laissé d'argent pour corrompre son mari, qu'on sait bien être incorruptible, & qu'il ne lui marchandait que des audiences.* C'est ainsi qu'en donnant dans son récolement le démenti le plus ferme à sa déclaration concertée & à la dénonciation qui en est le fruit, cette Dame anéantit encore une fois l'accusation de corruption portée contre moi ; & tout est dit à cet égard, à moins qu'on ne trouve à la ranimer par les charges mêmes du Procès.

Mais les interrogatoires de Le-Jay démentent la dénonciation du mari, & renforcent le récolement de la femme.

Mais les interrogatoires de Bertrand ; mais ses Mémoires, qu'il faut mettre en ligne de compte aujourd'hui, parce que, sortant d'une plume ennemie, ils doivent en être crus toutes les fois qu'ils s'expliquent en ma faveur, ces interrogatoires, ces Mémoires, en un mot, tout ce qui nous est venu de la part du Sacristain, confirme que jamais je n'ai voulu corrompre M. Goëzman, l'incorruptible ; & qu'on n'a jamais parlé, à lui Sacristain, *que d'entrevues & d'audiences.*

Enfin toutes les dépositions renforcent ces aveux non suspects ; tous les témoins conviennent que c'est avec la plus grande répugnance que je me suis prêté à payer des audiences, dans le tems de ma vie où j'avois le plus besoin d'argent & le moins de facultés pécuniaires.

Que reste-t-il donc au soutien de cette corruption dont on a fait tant de bruit ? Plus rien, qu'un adminicule de présomption fondé sur l'énorme prix de deux mille écus pour une audience : mais le plus simple exposé va faire évanouir de nouveau ce fantôme.

Je demandois à grands cris des audiences, & n'avois, comme je l'ai dit, pas plus d'espoir de les obtenir que d'argent pour les acheter. Un ami m'offre cent louis & les confie à la prudence de ma sœur qui, parcimonieuse pour mes intérêts parle d'abord de 25 louis, finit par en livrer 50, & s'en fût tenue là, si le sieur Bertrand, très-magnifique Agent d'audience, à qui rien ne coûtoit en fouillant dans ma bourse, pour me donner une preuve de zèle, n'eût été de son chef reprendre à Le-Jay les 50 louis, ne fût revenu dire à ma sœur, *quand on fait un présent il faut le faire honnête*, & ne lui eût par cette phrase arraché les autres 50 louis. D'où l'on voit que, sans Bertrand, le *porte-parole*, & son zèle magnifique, le Libraire eût peut-être obtenu l'audience au prix des premiers 50 louis, & que les autres 50 m'eussent servi à en solliciter une seconde en cas de besoin.

Mais la première audience acquise au prix de cent louis, il devint impossible d'aller au rabais pour la seconde. On n'offre pas une aigrette de verre à qui l'on a donné des boucles de brillans. Le prix des premières bontés d'une femme est au moins le taux de celles qui les suivent: c'est l'usage. Ainsi le défaut d'argent m'ayant forcé de recourir aux bijoux, comme c'est encore l'usage, le lendemain de l'audience, je remis au Capitan, une montre valant cent autres louis, pour arracher une seconde audience.

Quant au 15 louis exigés pour le secrétaire, ils ne font en cette qualité sur le compte d'aucune audience; & l'on voit maintenant par quelle gradation d'incidens la seule audience que j'aie obtenue, estimée d'abord par mes amis moins de 50 louis, peut avoir l'air, en embrouillant les choses, d'avoir été payée deux mille écus.

L'audience du Rapporteur ainsi rappelée à sa première estimation, le soupçon de corruption fondé sur l'énormité de son prix, tombe de soi-même, & remarquez que ce n'étoit encore là qu'une présomption qui en affaire criminelle est sans force; il seroit superflu de s'y arrêter plus long-tems.

Mais est-on fait de ma part une convention avec Madame Goëzman de me rendre mes cent louis, si je ne gagnais pas ma cause? Personne au Procès n'a déposé d'un pareil fait; l'unique Madame Goëzman, en qualité de seul contradicteur eût pu fonder ce reproche. Mais loin d'articuler qu'elle ait fait aucun pacte à cet égard avec Le-Jay, le seul aussi qui lui ait parlé, toutes ses défenses se réduisent à nier qu'elle ait reçu l'argent, & à dire qu'on l'a glissé furtivement dans son carton de fleurs: ainsi le soupçon, qu'en donnant de l'or, j'ai pû avoir l'intention de corrompre mon Rapporteur, n'est ici qu'une vaine fumée, dissipée, comme on voit, par tous les vents de l'horison: & c'est ainsi que des détails insipidement nécessaires, deviennent malgré mes soins nécessairement insipides, au grand dommage de l'indulgent lecteur.

Reste enfin pour dernière ressource à la haine, en faveur de la corruption, la misérable & fautive allégation de M. Goëzman, qui prétend m'avoir donné deux audiences en un jour, & deux autres à deux de mes amis; & qui s'efforce à faire entendre que quatre audiences accordées sans intérêt en trois jours, doivent faire soupçonner que mes sacrifices d'argent avoient un autre objet. En attendant qu'il prouve les quatre audiences, je lui soutiens, moi, que je n'en ai reçu qu'une. Mais malgré le témoignage d'un homme public & fermenté, du sieur Santerre, mon gardien, qui ne me quittoit pas; la contradiction sur un fait aussi grave étant positive entre M. Goëzman & moi; la Cour n'a pas négligé d'acquérir les lumières qu'une confrontation indiquée par la loi, devoit répandre sur l'affaire en général & sur ce point en particulier. Elle apprendra bientôt comment, à cette occasion, mon digne Rapporteur est sorti des mains de son humble Client.

Les faits ainsi posés, discutés, approfondis, & les témoins, les accusés, les contradicteurs même détruisant à l'envi le système absurde de la corruption établi contre moi par M. Goëzman, il faut en revenir à cette autre question.

Lorsque le malheur des affaires jette un infortuné sous la dépendance d'un pareil Juge, que doit-il faire? refuser

de l'or ? on ne l'aborde pas autrement ; en donner & se plaindre de la vexation ? on peut se voir à l'instant accusé, décrété, prêt à périr. Entre ces deux extrémités, quel parti prendre ? Voilà le vrai problème : mais en bonne justice, je ne me crois pas plus obligé de le résoudre, que de relever sérieusement le reproche singulier de séduction que me fait Madame Goëzman, dans son Supplément divisé par première, seconde & troisième atrocité, & le reproche plus singulier encore que beaucoup de gens me font de n'y avoir pas répondu dans mon dernier Mémoire.

Vous avez osé, (c'est Madame Goëzman qui parle p. 10) en présence du Commissaire, du Greffier, &c. me dire que je vous aurois, si je voulois, l'obligation de n'être point enfermée par mon mari. Vous avez poussé l'impudence plus loin encore, vous avez osé ajouter ; (pourquoi suis-je forcée de rapporter des propos aussi insolens, qu'ils sont humilians pour moi!) Vous avez osé ajouter, dis-je, que vous finiriez par vous faire écouter, que vos soins ne me déplairoient pas un jour, que..... je n'ose achever, je n'ose vous qualifier.

Fi donc des points..... Il falloit oser, Madame ; il falloit achever ; il falloit me qualifier. Que voulez-vous donc dire avec vos points..... vous mettez-là de jolies réticences dans vos Mémoires..... Je répondois à toutes vos injures par des complimens généraux, qu'il paroît qu'un amour-propre éveillé vous a fait prendre du bon ou du mauvais côté, comme il vous plaira l'entendre ; mais des points..... vous me feriez une belle réputation ! quelle femme honnête voudroit jamais m'admettre, si je ne détruisois pas l'impression que vous donnez ici de mon cavalier respect pour les dames ! quelle femme oseroit se croire en sûreté chez elle avec moi, quand elle penseroit que la femme de mon ennemi même, agitée, furibonde, & critique à part, dénuée de ces graces touchantes, de cette douceur qui fait le charme de son sexe, en plein Greffe & devant le Juge & le Greffier, a couru des risques avec moi d'un genre à exiger des points..... & qu'elle se croit en droit de me traduire aujourd'hui en justice comme

un audacieux effronté, moi qui n'étois devant elle alors qu'un très, très, très-modeste confronté: Je m'en souviens bien.

Il est atroce (dites - vous page 1) que ce séducteur préparé au combat (le joli choix d'expressions!) jette un coup d'œil de compassion sur une femme timide; (la peste, quelle timidité!) qu'il triomphe de l'avoir fait rougir, lui qui ne rougit jamais. Oh pour cela, Madame, c'est bien pure malice à vous de dire que je ne rougis jamais, moi qui, sans reproche, ai eu la bonté de baisser les yeux pour vous deux ou trois fois pendant que le Greffier lisoit les décentes raisons que vous aviez données de votre défaut de mémoire. A la vérité je ne rougissais pas; mais je faisais plus; je voulois rougir pour vous en donner l'exemple: & je ne doute pas que M. de Chazal, n'ait rendu compte à la Cour du ton doux & poli dont j'ai répondu aux mâles injures d'une femme foible & peu faite, par son inexpérience, pour entrer en lice avec un séducteur adroit.

En vérité, Madame, vous avez de si singulieres expressions, qu'on diroit que vous y entendez finesse. *Une femme foible & peu faite par son inexpérience pour entrer en lice avec un séducteur adroit!* mais c'est que, loin d'être une femme foible, vous étiez, Madame, à ces confrontations, la femme forte, la véritable femme forte, provoquant, injuriant, maudissant, & parlant, parlant, parlant..... Quant à votre *inexpérience pour entrer en lice*; voilà sur quoi, par exemple, il m'est impossible de prononcer; moi qui me suis toujours tenu dans le plus respectueux éloignement de la lice. *Avec un séducteur adroit!* Il ne tiendrait qu'à moi de prendre encore cela pour un compliment, & de le rapporter à ce qu'on appelle proprement la séduction d'une femme: car si vous l'entendez du côté de l'argent, que moi *séducteur adroit* vous ai envoyé par *l'adroit séducteur Bertrand*, qui l'a remis à *l'adroit séducteur Le-Jai*, qui l'a remis, comme on fait, *très-adroitement* dans votre carton de fleurs; vous m'avouerez qu'il n'y a pas là de quoi se vanter d'une merveilleuse *adresse* en fait de séduction.

Quoiqu'il en soit, un seul exemple va mettre la Cour en état de juger lequel des deux contendans, est sorti de son caractère à ces confrontations. Il étoit dix heures du

soir, nous touchions à la fin de la première séance : *Homme atroce*, me dites-vous (& j'en tremble encore), on vient de faire la lecture de mes interrogatoires, & vous remettez à demain à y répondre, pour avoir apparemment le tems de disposer vos méchancetés; mais je vous déclare, *Misérable!* que si vous ne me faites pas sur-le-champ & sans y être préparé, une interpellation, vous n'y serez plus admis demain matin.

Aussi surpris de cette fière provocation, que du ton brave qui l'accompagnoit: » Eh d'où savez-vous, Madame, que je » suis un homme atroce, un misérable? Je n'ai jamais eu » l'honneur avant ce moment-ci, de me rencontrer avec » vous — *Je le sais d'où je le sais; je l'ai entendu dire: —* » à M. de la Blache sans doute? — *à tout le monde; cet hiver, au bal de l'Opéra.* — Il étoit donc bien mal composé: » en vous voyant, Madame, je sens qu'il y avoit mille » choses plus agréables à dire; & vous avouerez qu'on vous » a tenu là de tristes propos de bal. Quoiqu'il en soit; » vous voulez absolument une interpellation avant de nous » quitter? il faut vous satisfaire. Je vous interpelle donc, » Madame, de nous dire à l'instant, sans réfléchir & » sans y être préparée, pourquoi vous accusez dans tous » vos interrogatoires, être âgée de trente ans, quand votre » visage qui vous contredit, n'en montre que dix-huit ». Je vous fis alors une profonde révérence pour sortir.

Malgré la colère que vous en montrez aujourd'hui, avouez-le, Madame, cette atrocité vous offensa si peu, que, prenant votre éventail & votre manteau, vous me priâtes de vous donner la main pour rejoindre votre voiture: sans y chercher d'autre conséquence, je vous la présentois poliment, lorsque M^e Frémin, le meilleur des hommes, mais le plus inexorable des Greffiers, nous fit appercevoir que nous ne devions pas descendre du palais ensemble avec cet air d'intelligence peu décent pour l'occasion. Alors vous saluant de nouveau, je vous dis: » Eh bien, Madame, suis-je » aussi atroce qu'on a voulu vous le faire entendre. — *Eh! mais vous êtes au moins bien malin.* — » Laissez-donc, Madame, les injures grossières aux hommes, elles gâtent tous » jours la jolie bouche des femmes. » Un doux sourire, à ce

compliment, rendit à la vôtre sa forme agréable, que l'humeur avoit un peu altérée : & nous nous quittâmes.

Il faut pourtant convenir que tout cela n'est ni si meurtrier, ni si *atroce* que Madame Goëzman voudroit le faire entendre : & sur la vérité de ces faits, sur la frivolité des reproches de cette Dame, j'invoque le témoignage du grave M^e Frémin : & sans le peu d'importance du sujet, j'oserois bien invoquer celui de M. de Chazal lui-même.

Et comme il faut que la bifarrerie éclate dans toutes les parties de ce fameux procès, après avoir eu besoin de très-grands efforts en me défendant, pour détruire l'importance d'une *corruption* qui n'a jamais existé, pour atténuer celle d'une *séduction* à laquelle je n'ai jamais songé; je me vois forcé d'en employer de plus grands encore, pour établir l'importance du crime de faux dans l'acte de baptême, sur lequel j'ai dénoncé publiquement M. Goëzman, & pour montrer la liaison intime de cette dénonciation avec mes défenses.

A entendre quelques personnes, je suis un méchant homme, instrument servile de je ne sais quelle haine, qui veut, dit-on, perdre M. Goëzman : & pour accréditer ces bruits, on feint d'oublier que ce n'est pas moi qui ai fomenté la querelle; que je n'ai point attaqué M. Goëzman; on feint d'oublier que je suis accusé de corruption, de calomnie, & décrété depuis huit mois sur le dénoncé de ce Magistrat; que c'est lui qui m'a forcé de me défendre, quoique j'eusse dit à M. de Sartine, à M. le Premier Président, & plus nettement encore au vertueux conciliateur Marin, que j'invitois mon Rapporteur à me laisser tranquille, parce que, s'il s'obstinoit à m'attaquer, je lui opposerois un courage sur lequel il ne comptoit gueres; on feint d'oublier que le propos de M. Goëzman, très-public alors, étoit qu'il me poursuivroit jusqu'aux Enfers: à quoi je répliquai: puisqu'il le veut absolument, voyons donc lequel des deux y laissera l'autre.

Maintenant que, l'action bien engagée, on me voit porter en parant, ferrer la mesure, & gagner du terrain sur l'adversaire, pour m'inculper, on invoque à son secours la commisération publique; *vexat censura columbas*; tout ce

qu'il a fait n'est , dit - on , que peccadilles ; subornation de témoins , minutation d'écrits , faux dans les déclarations , dénonciation calomnieuse au Parlement , tout cela n'est rien : *dat veniam corvis*.

Forcé de prouver à mon tour les faux de ses déclarations , ou de succomber , je montre que tel est son usage.

Eh ! comment l'auroit-il négligé pour perdre un ennemi , lui qui n'a pas craint de commettre un faux au premier Chef , contre un malheureux enfant dont il s'étoit rendu le protecteur déclaré ! Telle est l'analogie , la liaison intime & nécessaire entre le faux de mon Rapporteur dans l'acte - Baptistaire , & le faux de mon Rapporteur dans notre Procès.

Mais ce faux du Baptême est , dit - on , purement matériel , une misère qui ne mérite pas qu'on s'y arrête un moment ; *dat veniam corvis*.

Laiissons de côté ces jugemens légers , ces absolutions cavalieres , & montrons aux Citoyens , justement alarmés de voir au Parlement un pareil Magistrat , que le faux du Baptême est un des plus graves qui puissent se commettre contre la Société. (a)

Quoique je le sente vivement , ma plume inégale & profane est peu propre à peindre l'irrévérence de celui qui , dans le saint lieu , se joue du premier & du plus grand des Sacremens : j'aurai le respect de m'en taire : mais la double austérité d'une partie de mes Juges , Prêtres & Magistrats , n'a pas besoin d'être inspirée pour s'armer contre une pareille profanation. Et le délit de M. Goëzman n'attaquant point le salut de l'enfant , mais son état civil ; c'est ce dernier point seulement que je me permettrai de discuter.

Pour rendre le Baptême aussi utile à l'homme , qu'il est indispensable au chrétien , la politique a joint , à l'acte religieux le plus nécessaire au salut de tous , l'acte

(a) Croiroit-on qu'on a poussé la démence jusqu'à faire l'apologie de ce faux dans une misérable Gazette , à la main , en date du 30 Janvier dernier. Aucune peine ne peut être prononcée contre un pareil Nouvelliste ; le bain froid & la saignée est le traitement qui lui convient.

civil le plus important à l'existence de chacun : le point de législation, qui a confié au dépôt public le nom, l'âge & l'état des Citoyens, est si utile & si grand, qu'il eût sans doute mérité d'appartenir au Christianisme ; mais il faut être vrai, nous en devons la reconnoissance au plus sage des Payens, au grand Marc-Aurèle, qui le premier ordonna que le nom, l'âge & l'état des Citoyens, attestés par des témoins, auxquels répondent nos parrains & marraines, fussent inscrits à l'heure de la naissance sur un registre public ; qui fit déposer ce livre de vie dans le Temple de Saturne ; & qui en confia la garde aux Prêtres du Pere de tous les Dieux, du Dieu du temps & de la durée ; du Dieu enfin dont l'idée se rapproche le plus de la Majesté que nous reconnoissons à l'Être suprême.

J'ignore en quel siècle l'Eglise Chrétienne adopta cet usage précieux à l'humanité : mais il faut croire que ce fut assez tard, puisque le Baptême ne se donna longtemps qu'aux adultes, suivant l'avis de Tertullien & de quelques Peres de l'Eglise ; & souvent même à l'heure de la mort, par la persuasion que ce Sacrement, effaçant le péché originel, devoit aussi laver de tous les autres péchés. Avant la réunion du Procès-verbal au Sacrement, chacun de ces actes séparés étoit également respectable aux hommes ; la Politique & la Religion gagnèrent à les réunir, l'une de la sûreté pour les Citoyens, l'autre de la considération pour ses Ministres. Il paroît même que la double utilité, dont ces derniers se sont rendus aux hommes par cette réunion, est le vrai fondement de la distance que l'opinion met encore entre les Prêtres séculiers, chargés du dépôt de tous les actes importants de la vie, & les Réguliers qui ne sont chargés de rien.

Si donc l'utilité fait tout le mérite des hommes & des choses, qu'on juge de quelle majesté devint le Baptême lorsque les deux points fondamentaux de tout bonheur furent rassemblés en un seul & même acte : sans le Baptême, on resta nul en ce monde, & l'on fut perdu pour jamais dans l'autre : & c'est de cet acte si

faint , si grand , si révééré , si nécessaire , que M. Goëzman , homme éclairé , Jurisconsulte , Criminaliste , Conseiller de Grand'Chambre du premier Parlement de la Nation , fait un badinage perfide & sacrilège ; il s'avance au Temple de Dieu pour présenter au Christianisme un nouveau-né , à la Société un nouveau citoyen ; il s'agit , pour ce Magistrat , de constater légalement qu'un tel est fils d'un tel ; le pere ne fait pas écrire , il ne peut rien pour assurer l'état civil de son enfant ; la marraine est fille mineure , sa signature est sans force aux yeux de la Loi ; reste pour unique ressource , au malheureux enfant , l'attestation de son parrain ; lui seul peut donner la sanction à son état ; & ce faux protecteur ne rougit pas d'y signer un faux nom ; au double faux d'un faux domicile , il joint le triple faux d'un faux état ; & par cet acte également barbare & peu sensé , celui qui devoit assurer l'existence d'un Citoyen , se fait un jeu de la compromettre. Dans l'état où il met les choses , si cet enfant veut un jour appartenir à quelqu'un , il faut qu'un Arrêt de la Cour , invoquant la notoriété , le réhabilite dans ses droits : sans cela , comment héritera-t-il ? comment contractera-t-il ? comment signera-t-il en sûreté , *un tel , fils d'un tel* ? puisque , grace à l'honnêteté de Louis - Valentin Goëzman , Conseiller au Parlement , Quai Saint - Paul , *Louis Du Gravier* , Bourgeois de Paris , rue des Lyons , n'est qu'un être idéal & fantastique , qui ne peut constater l'état civil d'aucun être existant & réel.

Voilà le délit , voilà le crime , voilà l'état de celui qui l'a commis. L'importance du cas , du lieu & de la personne , est établie : en dénonçant le faux , j'en ai prouvé la liaison , l'intimité , l'identité , l'inhérence à la cause que je défends. J'ai montré de plus qu'il n'a pas tenu à ce funeste Magistrat que je ne fusse écrasé sous le poids d'une accusation criminelle. J'ai démontré que la suggestion , la subornation , le faux , la cabale & l'intrigue ont été , sans scrupule , employés contre moi. Et dans ce combat à outrance , où il faut qu'un des deux périsse , des gens légers me blâment d'oser unir la dague à l'épée , contre un ennemi sans pudeur , qui me poursuit avec la flamme & le fer.

Jugeurs aussi légers que tranchans ! je voudrois vous voir au point de balancer le plus pressant intérêt par de petites considérations ; je voudrois vous voir en tête un adversaire aussi violemment soutenu que le mien ; à sa puissance formidable opposant votre dénuement, & votre isolation à ses entours ; n'ayant pour tout soutien que la bonté de votre cause, & votre courage à la défendre, & ranimant votre cœur par le seul espoir que le Parlement prononcera sur les choses, & non sur les personnes ; qu'il jugera leur délit sans avoir égard à leur crédit.

Aucun autre homme ne pouvoit dénoncer M. Goëzman pour ce fait, sans peut-être encourir le mépris qu'on garde aux vils délateurs ; mais moi ! jeté loin de mon rang par la violence, n'ai-je pas dû le regagner à tout prix, même en expulsant du sien mon injuste adversaire ? Tel de vous ose me blâmer, qui frémiroit d'être obligé de se défendre à ma place, & qui, pour perdre l'ennemi, peut être accueilleroit mille moyens offerts, que ma délicatesse m'a fait rejeter jusqu'à ce jour.

Mais quel intérêt ce Magistrat avoit-il à commettre un pareil délit ? Qui a pu le pousser à cet acte insensé ? — Faut-il l'avouer, Messieurs ? sottise & défaut d'ame ; deux vices également opposés à la dignité d'un Magistrat.

La sottise nous jette en des embarras, dont le défaut d'ame ne fait nous dégager que par des voies malhonnêtes.

Dans l'affaire qui me regarde, M. Goëzman instruit de la foiblesse de sa femme, n'avoit qu'à remettre au Libraire, ou même garder les 15 louis, à son choix, mais se taire sur cet événement ; peut-être auroit-on tenu quelques propos ; il n'en eût été ni plus ni moins pour sa réputation : mais il ne fait, pour se tirer d'affaire, que suborner Le-Jay, fabriquer des déclarations, me dénoncer au Parlement, entamer un Procès ridicule, & le soutenir par des moyens infâmes : *sottise & défaut d'ame.*

Ce qui lui est arrivé là, pour quinze louis, lui fut également arrivé pour 15 francs. C'est justement l'histoire du Baptême : il pouvoit dire à cette petite fille *Capelle*, qu'il entretenoit à 8 louis par mois : Tu conçois bien, mon en-

* Voyez la NOTE
imprimée de M.
Goëzman.

fant, qu'il ne convient pas à un grave Magistrat, qui, pour te plaire, a mis un mur de séparation entre sa femme & lui* ; mais dont la liaison avec toi doit être ignorée, d'aller courir le risque de voir publier un pareil compé- rage à la fin de 1772 : fais tenir cet enfant par qui tu voudras : j'en ferai, pour t'obliger, le parrain honoraire : voilà deux louis pour les frais de gésine & de Baptême : & je prendrai soin du fillot. Tel est le manteau dont la prudence, au moins, devoit couvrir sa foiblesse.

Au lieu de cela ; (voici la sottise) ; Mon Rapporteur ne fait autre chose que d'aller *in fiocchi*, habit noir bouton- né, cheveux longs bien poudrés, gants blancs & bouquet à la main, menant sur le poing sa Commere à l'E- glise, & là, pour accorder la décence & le plaisir ; (voici le défaut d'ame ;) mon Rapporteur signe un faux nom, prend un faux état, donne un faux domicile, ôte l'exis- tence à son filleul, & s'en revient gaiement bourrer de bonbons la Commere, s'attabler au souper de famille, & faire à l'accouchée des promesses pour l'enfant, dont il est bien sûr d'é luder l'effet à son gré quand sa fringalle amoureuse sera passée : & vous, ses bons amis, l'on est assez curieux de voir comment vous vous y prendrez pour excuser ses honnêtes plaisirs.

Sera-ce sur sa jeunesse ? il a quarante-quatre ans passés ; sur son ignorance ? il se dit le *Ducange* du siècle ; sur la fri- volité de son état ? il est Conseiller de Grand'Chambre ; sur la considération dûe à sa place ? il l'a dégradée publi- quement ; sur la légèreté d'un pareil faux ? je viens de prouver qu'il n'en est point de plus grave ; sera-ce sur son crédit ? il s'est trop mal conduit pour en conserver ; sur le scandale de sa condamnation ? il l'a provoquée lui-même à grands cris ; enfin sur l'honneur de la Magistrature ? il est bien prouvé que cet honneur consiste à se défaire d'un homme qui l'a deshonorée.

Vous serez sans doute assez embarrassés à le tirer de là, à moins que le Comte de la Blache n'ait encore une lettre de *Grenoble* toute prête au service de son Rapporteur : car ce n'est pas assez de parler ici ; la parole se perd avec

Phaleine & se dissipe dans l'air ; mais la plume ! la plume légère du Comte de la Blache seroit , je l'avoue , d'un très-grand poids dans cette affaire. Ce Juge, diroit-on, a fort bien jugé pour ce plaideur ; à son tour ce plaideur a fort bien plaidé pour ce Juge ; tout cela est dans l'ordre ; entre les gens vertueux , la vie n'est qu'un commerce de bienfaits & de gratitude , le plus touchant du monde.

Mais si vous êtes embarrassés, voici quelqu'un qui ne l'est pas moins que vous. C'est le grand Bertrand qui depuis une heure est là , le cou tendu , l'œil en arrêt , la bouche ouverte , attendant son article , inquiet s'il arrivera bientôt : & ce n'est pas sans sujet ; en bonne guerre il est dû réponse ferme & franche à son dernier Mémoire : il ne l'attendra plus.

J'ai beau vouloir garder mon sérieux , en parcourant ses Ecrits ; le rire me prend dès la première page , & voilà ma gravité partie. N'est-ce pas aussi la plus plaisante chose du monde que ce grand sacristain , qui ne prend jamais ses épigraphes que dans son bréviaire à deux colonnes , parce que le François est à côté du Latin ; n'est-il pas , dis - je , bien plaisant , qu'oubliant sa qualité de défenseur de M. Goëzman , le jour même que ce Magistrat éprouve un second décret d'ajournement personnel , il s'avise de choisir pour épigraphe à son Supplément , un verset de Pseaume finissant par ces mots : *Comprehensus est peccator* ; ENFIN LE COUPABLE EST PRIS.

Puisqu'il n'y a pas moyen de travailler sérieusement en prenant ce Mémoire par le commencement ; essayons de nous remonter au grave en commençant à le lire par la fin. Le voilà retourné. Le premier objet qui me frappe à sa dernière page , est un cartel bien imprimé , bien public , bien ridicule & bien lâche ; mais le plus risible est que le grand cousin , craignant que son nom ne m'imprimât pas assez de terreur , a fait choix d'un compagnon d'armes qui prend le nom de *Donnadiou*. L'envoi d'un cartel signé *Donnadiou* ! il y a de quoi faire expirer d'angoisse.

Mais consolez-vous, mes amis, ce n'est pas le véritable *Donnadieu* tenant une Académie d'Armes à Paris, homme estimable qui a trop de sens pour signer une bêtise, & trop d'honneur pour être le second d'une lâcheté. Cet autre *Donnadieu*, mes amis, est une espèce d'Avocat, sauf l'honneur de la Profession.

Deux chiens, dit-on, naquirent d'une même Lice, & furent nommés *César*. En grandissant l'un devint chasseur valeureux, élancé, giboyant, guerroyant, & retint le nom de *César* par excellence. L'autre écourté, trapu, fidèle au garde-manger, toujours sale, aboyant, écornifflant, avallant; & notre maître La Fontaine, nous apprend que ce *César* de chien fut surnommé *Laridon* par les cuisiniers. Ainsi le second de Bertrand le duéliste, s'appelle **DONNADIEU DE NOPPRAT**, pour le distinguer du *Donnadieu* par excellence.

Mais ce cartel m'a moins étonné qu'il ne m'a réjoui; je m'y attendois. Madame Goëzman dans la première page de son Supplément, chauffant l'éperon, passant le baidrier de son Suisse au Sacristain, & lui donnant l'accolade en avoit fait son Chevalier Bertrand. *Un bras vigoureux*, disoit-elle en me menaçant, *vient d'arracher son masque, un homme vient de déchirer le voile. Je me repose sur son courage* & enfin elle nous apprend que ce Chevalier de bal qui arrache des masques & déchire des voiles, est le sieur d'Airolles. Etonnez-vous après cela de le voir, le jour du décret du mari, prendre pour devise, *comprehensus est peccator*, porter les couleurs de sa Dame, imprimer le placard & jeter la mitaine.

Si tout cartel imprimé n'étoit pas une lâche forfanterie, & si lâche que le Parlement qui a lû comme moi celui du cousin, n'a pas seulement daigné charger le Ministère public d'en informer, si lâche que M. le Procureur-Général a bien voulu me faire la grace de ne mettre aucune importance à cette *Bertrandade* renforcée. Si ce cartel, dis-je, eût mérité quelque réponse, voici quelle eût été la mienne: Quand un guerrier a le courage de sauter seul à bord d'une galère pleine de Cheva-

liers, ce n'est pas pour s'amuser à y faire le coup de poing avec les lépreux de la Chiourme. De même ici, me trouvant en tête une foule d'ennemis croisés, fourés, dignitaires; ayant le choix des combattans, irai-je exprès me commettre avec les Algoufins de la troupe, ou brûler une amorce de préférence avec le Sacristain de la compagnie, tant en son nom que comme trompette de Marin-la-Gazette, & Chevalier de la Dame aux quinze louis?

Mais de quoi s'agit-il enfin? car il faut faire justice à tout le monde.

Dans mon troisieme Mémoire j'avois répondu (pag. 51.) à la demande de quelques avances que le sieur Bertrand avoit mal-honnêtement réclamées. « Vous avez depuis un » an à moi deux effets de cent louis chacun, vous vous » payerez dessus, &c.

Le sieur Bertrand, faisant de l'indigné dans son Supplément, commence par nier mes deux effets de cent louis, en répondant, (page 18.) *Peut-on pousser l'impudence plus loin, le cœur serré par l'inspection de ces lignes, &c.* Sa réponse est fort longue, on y reviendra: puis soutenant sa dénégation de la provocation la plus généreuse, il rappelle la page 50 de mon second Mémoire où j'ai dit:

Si la haine qui me poursuit a quelquefois altéré mon caractère, que celui que j'ai pu offenser dise de moi que je suis un homme mal-honnête, j'y consens, mais qu'il ne dise pas que je suis un mal-honnête homme; car je jure que je le prendrai à partie si je puis le découvrir, & le forcerai par la voie la plus courte à prouver son dire ou à se rétracter publiquement: à quoi il répond sans hésiter, page dernière; Eh, bien M. de Beaumarchais, vous êtes un homme mal-honnête & un mal-honnête homme, & certainement vous ne prendrez pas la voie la plus courte. — Eh pourquoi donc, cousin, ne la prendrai-je, pas? c'est pourtant ce que je vais faire à l'instant.

Il est vrai que pour forcer Bertrand l'honnête homme à se rétracter, je n'ai pas fait battre la caisse à sa porte pour effets égarés, comme un gaillard ressentiment eût pu

me l'inspirer. Il est vrai que je n'ai pas dénoncé le cartel de Bertrand *le généreux*, au Ministère public comme beaucoup d'honnêtes gens, qui ne voient pas si clair que moi dans mes affaires, s'empressoient de me le conseiller. Il est encore vrai que je n'ai pas fanglé un coup d'épée dans la cuisse, à Bertrand *le vaillant*, faute d'avoir trouvé chez lui du cœur à percer, comme quelques plaisans l'ont répandu dans le monde. Mais il n'en a pas marché plus roide un instant pour cela; car dès le lendemain, prenant pour hérault d'armes le brave Huissier qui défend mes meubles, j'ai fait sommer à mon tour le capitain, par un cartel timbré, de se rendre en champ clos dans la salle des Consuls de Paris, où M^e Benoît, mon Procureur, & le sieur Mention, qui lui avoit remis mes deux effets de cent louis, il y a plus d'un an, l'ont vainement attendu deux jours de suite.

En ennemi prudent, le Chevalier Bertrand a laissé prendre deux défauts contre lui; mais au troisieme cartel, sentant bien que faute de répondre on alloit le condamner à me payer la somme de deux cens louis, il est venu enfin aux Consuls en haute personne: & là le sieur Mention ayant réclamé les deux effets de cent louis qu'il lui avoit remis de ma part, en tel tems, pour en poursuivre le paiement, & M^e. Benoît l'ayant sommé de déclarer s'il convenoit avoir reçu lesdits effets, ou s'il persistoit à les nier comme il l'avoit fait dans son Mémoire. Alors de ce ton de confrairie, avec lequel en mentant le jour de son interrogatoire aux pieds de la Cour, il avoit pris *le Ciel & le Crucifix à témoin de la vérité de ses discours*, emporté par l'enthousiasme de sa dernière production; il dit (pag. prem. de son Supplément). *Ennemi du mensonge & de l'artifice... puissent ma candeur & ma sincérité me faire des protecteurs de mes Juges.* (pag. 8.) *Qu'un homme de bien est malheureux d'être livré à la fureur d'un pervers!* — Mais les deux cens louis de M. de Beaumarchais? — (pag. 9.) *Un homme audacieux marche à la lueur d'un flambeau qui l'égare, il court après une chimère & veut entraîner un (grand) innocent dans l'abîme*
ou

où sa haine va le plonger. — Entendez-vous par-là que le sieur de Beaumarchais ne vous ait pas remis les deux effets qu'il redemande ? (pag. 10.) Il n'a connu, ni la honte, ni les périls des moyens dont il se servoit, & sa méchanceté a ressemblé au tonnerre qui ne cesse d'être à craindre que lors qu'il est tombé. — Oui, mais tout cela ne nous apprend pas si vous avez, ou non, les deux effets de cent louis ? — (pag. 13.) Le plus lâche des hommes ose avec un front d'airain, attaquer & mon cœur & mon esprit & mon ame... Il assure avec impudence des faits faux & défigurés. — Quoi, Monsieur, vous niez que vous ayez les deux effets de cent louis ? — (pag. 11.) Comment juge-t-on des motifs des hommes ? par leurs actions. (pag. 17.) Prenez le flambeau de la haine, & portez-le dans tous les replis de ma vie ; je vous défie de me trouver en défaut. — Il n'est ici besoin, de haine, ni de flambeau, pour prouver que vous retenez deux effets de 100 louis qui ne vous appartiennent pas. — (pag. 9.) Est-ce là la marche de l'innocence ? agit-elle ainsi par des souterrains & des détours, & se permet-elle d'aussi bas artifices ? Et (pag. 15.) la vérité n'a-t-elle pas toujours présidé à tout ce que j'ai dit ; la probité, à tout ce que j'ai fait ? — Mais il n'y a pas plus de vérité à nier des billets au porteur, quand on les a reçus, qu'il n'y a de probité à les garder. — (pag. 17.) Ainsi les méchants rejettent sur le compte d'un homme de bien les perfidies dont ils se rendent coupables. — Vous voudriez faire croire à ces Messieurs que je ne les ai pas remis ? Quel homme êtes-vous donc ? — (pag. 17.) Me voici en peu de mots tel que je suis. Je m'abandonne à la pente naturelle de mon caractère, la droiture en est la base... & je sais que la candeur de mon ame est incorruptible.

Alors le sieur Mention, se fâchant tout de bon, rappelant tous les faits & discours relatifs à la remise des deux effets, lui dit : c'est moi-même qui vous les ai portés chez vous, & si vous les niez, je vous accuse en mon nom d'en imposer à la Justice. — (pag. 13.) Les Magistrats que vous outragez par l'audace avec laquelle vous comptez sur leur indulgence, respectent les loix, les mœurs, l'intérêt public ; ils puniront le calomniateur. — Calomniateur vous-même ; & je fais bien le moyen de vous forcer à nous rendre nos deux

effets de cent louis. — (pag. 16.) *Ecoutez, Monsieur, ... votre façon de penser est celle d'un homme qui ne connoît pas le prix de la candeur, de l'honnêteté & de la pudeur; de cette pureté, de cette innocence, de cette droiture d'intention enfin, qui toutes réunies forment un si bel ensemble, qu'il ne peut s'exprimer que par le mot de vertu: ainsi ce que vous dites ne me fait aucune sensation.*

Alors M^e. Gornaut, Procureur du sieur Bertrand, prenant la parole, dit tout haut: Messieurs, mon Client embrouille les choses fort mal-à-propos; j'ai les deux billets au porteur, appartenans au sieur de Beaumarchais, qui m'ont été remis par ledit sieur Bertrand; & j'offre de les rendre à l'instant, si l'on me paye les frais de poursuites que j'ai faites sur ces billets contre leur débiteur, au nom & par ordre dudit sieur Bertrand. — Mais pourquoi donc, dit le sieur Mention, les a-t-il niés si crûment, si malhonnêtement dans son dernier Mémoire? — Messieurs, reprit Bertrand: je ne les ai pas niés tout-à-fait dans ce Mémoire; il est vrai que je me suis écrié sur leur demande, (pag. 18.) *peut-on pousser l'impudence plus loin?* Mais ce n'est pas là une négation formelle; & si vous vous donnez la peine de lire vous-mêmes, Messieurs, vous verrez que non-seulement ma réponse est équivoque, mais encore amphigourique.

Voici l'équivoque. *Peut-on pousser l'impudence plus loin! le cœur ferré par la seule inspection de ces lignes, je suis forcé à en détourner les yeux pour conserver la présence d'esprit nécessaire à la continuation de mon récit.*

Voici l'amphigouri. *O vérité! tout se tait à ton nom; je n'entends que ta voix: c'est une satisfaction, une sérénité dont l'ame jouit après t'avoir prononcé. Sauve-moi pendant le cours de ma vie, les occasions de feindre & de dissimuler. . . . Il me semble qu'on ne peut pas être malheureux lorsqu'on a toujours été vrai.* — Vous avez raison, cela est très-amphigourique; mais tout le monde n'en a pas moins cru qu'une pareille logomachie étoit un démenti formel donné par un esprit tortu, mais compagnon d'un cœur droit & indigné. Pourquoi donc avez-vous induit le Public en erreur sur ce fait important? — (pag. 17.) *Messieurs, j'ai cru que tous les hommes aimoient le bien, qu'ils ne se desoient point*

du mal, & qu'ils ne soupçonneroient jamais le vice. — Mais si la demande juridique n'eût pas été appuyée des preuves testimoniales aussi fortes, le sieur de Beaumarchais n'ayant pas de reconnaissance de vous, non-seulement on croiroit encore que je ne vous avois pas remis les deux effets de cent louis, mais il y a grande apparence que vous les auriez gardés, puisque vous avez laissé prendre deux défauts, avant de répondre à la demande qu'il vous en faisoit juridiquement. — (pag. 17.) *Je fais, Messieurs, que je ne suis pas exempt de foiblesses; mais jamais je ne serai ni fourbe, ni faux, ni vicieux; & puisque je suis convaincu devant la Justice, par mon Procureur même, d'avoir reçu les deux billets au porteur, je vais les rendre, en faisant mes petites réserves pour les petites sommes, petits frais, petits courtages, & autres menus gains qui peuvent m'être dûs par le sieur de Beaumarchais. Et à l'instant est sorti le Jugement dont voici l'extrait:*

« Les Juges & Consuls, &c: Salut... savoir faisons qu'entre le sieur Caron de Beaumarchais, &c. Demandeur & comparant par Benoist, fondé de procuration, & assisté de Jacques-Pierre Mention, d'une part; & le sieur Bertrand d'Airolles, &c. Défendeur & comparant en personne, de l'autre. Par le Demandeur (*Beaumarchais*) a été dit, qu'il auroit fait assigner le Défendeur à comparoir, &c. pour se voir condamner, & par corps, à rendre & remettre au Demandeur deux effets de 2333 livres chacun, à lui confiés par le Demandeur pour lui en procurer le paiement..... sinon, &c. Et par le Défendeur (*Bertrand*) a été dit..... qu'il nous représente lesdits billets, &c. A quoi, par ledit Demandeur, a été répliqué, qu'il requiert Acte, *de ce qu'encore que le Défendeur ayant, dans le Supplément de son Mémoire (pag. 18), répondu, en éludant le point de fait de la remise & de la possession desdits billets; il convient actuellement devant nous que lesdits billets lui ont été remis; en conséquence, il requiert que lesdits billets lui soient rendus, &c. Nous, Parties ouies, lecture faite, avons donné & donnons acte..... de la remise à l'instant faite au Demandeur, es-mains du sieur Mention, son Serétaire, des deux billets, dont est question, &c. Mandons à nos Huissiers-*

Audienciers, &c. Donné à Paris le Mercredi 12^e jour de Janvier 1774. Signé, Scellé, &c.

Voilà comment, prenant à partie celui qui m'avoit dit que j'étois un malhonnête-homme, je l'ai forcé par la voie la plus courte à se retraçer publiquement : voilà comment, sans coup férir, j'ai mis à fin, par ma sagesse & prudhommie, la fameuse aventure du cartel du grand Bertrand, trompette de Marin-la-Gazette, & soi-disant Chevalier de la Dame aux 15 louis. *Parturient montes nascetur ridiculus mus.*

Ces deux maudits effets de cent louis, étoient précisément nichés dans la moitié paralysée de la cervelle du grand cousin : il ne s'en souvenoit plus. Je ne parlerai pas ici de quelques autres oublis du même genre, parce qu'ils me font étrangers, & ne sont encore livrés qu'à l'œil vigilant de la Police.

Il est certain que toutes les affaires d'éclat commencent par être dites à l'oreille de M. de Sartine, Juge & Conseil de Paix dans la Capitale ; mais lorsque l'espece de Dictature, qu'il exerce toujours avec succès sur les objets pressans, a cessé, lorsque le ministere de confiance a fait place à la rigueur des formes juridiques, bien des gens vont citant à tort à travers ce que M. de Sartine a dit & fait pour arrêter les progrès du mal : certains de n'être pas démentis par ce Magistrat que des considérations majeures, ou l'intérêt des familles, empêche toujours de s'expliquer, & dont la discrétion reconnue seroit la première vertu, si son zèle pour le bien public ne méritoit pas un éloge encore plus distingué ; ce qui rend toutes ces citations indécentes & mal-honnêtes. Et c'est moins l'oubli de Bertrand qui me suggere cette observation, que l'interrogatoire de M. Goëzman, où cet autre accusé, pour se couvrir d'un nom respecté, cite sans cesse M. de Sartine. Mais quel rapport peut-il y avoir entre le Magistrat vigilant, dont le cabinet est ouvert à toute la France, & M. Goëzman, qui renfermoit la clef du sien au fond de la bourse de sa femme ? J'aurai lieu de relever vertement cette licence de citer, lorsque je rendrai compte de ma confrontation avec M. Goëzman.

Quant au sieur Bertrand, je n'ai plus à le poursuivre que comme faux témoin, alimenté, suborné, foudoyé par Marin,

& autres personnes respectables, pour oublier la vérité; car il ne se souvenoit pas qu'il eût à moi deux billets très-réels, en revanche il se souvient fort bien que j'ai reçu de M. Goëzman, le samedi 3 Avril au matin, une audience qui n'a jamais existé, sur laquelle il a offert son faux témoignage à ce Magistrat, chez lui, chez Marin, & chez M. le Président de Nicolai, s'il en faut croire M. Goëzman à son interrogatoire. Ce qui prouve de plus en plus que la conduite du Cousin tient à l'état singulier de son cerveau, miroir fidele de tout ce qui lui sert, faux ou vrai; mais absorbant parfait de tout ce qui peut lui nuire.

L'interrogatoire de M. Goëzman prouve encore ce que j'ai dit plusieurs fois, que ces Messieurs s'assembloient très-souvent pour aviser aux moyens de me perdre. Pour le seul faux témoignage de Bertrand, je vois déjà trois assemblées, chez M. Goëzman, où étoit Bertrand *& autres personnes respectables*; chez Marin où se trouverent M. Goëzman, Bertrand *& autres personnes respectables*; chez M. de Nicolai où se trouverent Bertrand, M. Goëzman *& autres personnes respectables*; tous lesquels ont fait preuve de leur bonne intention pour moi.

Le jour même que le supplément du sieur Bertrand parut, le hasard nous rassembla au Greffe Criminel, lui, moi, Le-Jay & Madame Goëzman, que j'aurois dû nommer la première: mais en ce moment aucun de nous ne songeoit à rire de la mine de son voisin: occupés tous de l'interrogatoire que nous allions subir aux pieds de la Cour, chacun pensoit à son affaire; & ce n'étoit pas sans raison.

Quelques personnes regardent cet Acte important comme une chose de forme, uniquement autorisée par l'usage; mais donner l'usage pour motif d'une action, est bien expliquer comment on a continué, mais non pourquoi l'on a commencé à l'adopter.

Ce seul mot *l'usage*, annonce que le motif qui fait interroger le millieme accusé devant la Cour, est le même par lequel on interrogea le premier qui le fut ainsi: reste donc toujours pour base de cet interrogatoire, l'importance dont il est dans une instruction criminelle, & son influence majeure sur le jugement qui le suit de près: & cette importance est telle, qu'un des premiers Magistrats du Par-

lement m'a confié, que, dans une affaire aussi grave que difficile, son opinion ne s'étoit décidée qu'à cette époque du Procès.

Si donc la publicité d'un tel interrogatoire devant tous les Juges est un bien; en quel sens une plus grande publicité pourroit-elle être un mal? N'est-il pas égal aux Magistrats, qui sont froids sur la question à juger, qu'on ignore ou connoisse ce qu'ils ont demandé? L'Accusé seul est intéressé qu'on sache ou ne sache pas ce qu'il a répondu. Mais comme il n'y a que la sottise ou l'hypocrisie qui aient intérêt à cacher leurs démarches, & que je tâche d'éviter l'une autant que je déteste l'autre; je dirai comment on m'a interrogé, comment j'ai répondu, tout ce que j'ai dit, bien ou mal; ne voulant pas plus déguiser mes torts dans ce procès, que ce qui peut paroître louable dans ma conduite.

Le Gazetier d'Utrecht, qui se donne des libertés en tout genre sur cette affaire, & qui tient ses articles *Paris*, de Marin, suppose dans sa Gazette du 17 Janvier, une conversation entre M. le Premier Président & moi, & croit me donner pour un audacieux personnage, en publiant une de mes prétendues réponses à ce Magistrat.

Certainement si quelque homme en place, m'honorant de ses conseils m'avoit dit; (ce que le Gazetier met dans la bouche de M. le Premier Président:) » Quel besoin avez-vous d'instruire » le public en cette affaire? est-il votre Juge? & quel autre » intérêt met-il à tout ceci que celui d'une vaine curiosité? « Je n'aurois pas cru m'écarter de mon devoir en lui répondant avec modestie: cette affaire, Monsieur, intéresse un Membre du Parlement; & je ne ferai point à mon siècle l'injure de le croire assez avili pour être indifférent sur ce qui touche ses Magistrats. La nation, à la vérité, n'est pas assise sur les bancs de ceux qui prononceront; mais son œil majestueux plane sur l'assemblée. C'est donc toujours un très-grand bien de l'instruire. Car si elle n'est jamais le Juge des particuliers, elle est en tout temps le Juge des Juges: & loin que cette assertion, que j'ai déjà osé imprimer en d'autres termes, soit un manque de respect à la Magistrature, je sens vivement qu'elle doit être aussi chère aux bons Magistrats que redoutable aux mauvais.

Eh ! quel homme aisé voudroit , pour le plus modique honoraire , faire le métier cruel de se lever à cinq heures , pour aller au Palais tous les jours s'occuper , sous des formes prescrites , d'intérêts qui ne sont jamais les siens ; d'éprouver sans cesse l'ennui de l'importunité , le dégoût des sollicitations , le bavardage des Plaideurs , la monotonie des audiences , la fatigue des délibérations , & la contention d'esprit nécessaire aux prononcés des Arrêts , s'il ne se croyoit pas payé de cette vie laborieuse & pénible , par l'estime & la considération publique : & cette estime , Monsieur , est-elle autre chose qu'un Jugement ? qui n'est même aussi flatteur pour les bons Magistrats , qu'en raison de sa rigueur excessive contre les mauvais.

Peut-être seroit-il à desirer que la Jurisprudence criminelle de France , eût adopté l'usage Anglois d'instruire publiquement les procès criminels.

Le seul mal qui pût en résulter seroit de soustraire quelquefois un coupable au châtement mérité. Mais combien d'innocens l'usage contraire a-t-il fait périr ! Dans l'ordre civil , sauver un coupable est un léger inconvénient ; supplicier un innocent fait frémir la nature : c'est le plus effrayant des malheurs.

Je ne pousserai pas plus loin ce parallèle : il n'est pas de mon ressort. Peut-être un jour oserai-je exposer avec respect le fruit de mes réflexions à cet égard ; persuadé que chaque citoyen doit à l'Etat le tribut de ses vues patriotiques , en échange de la protection que le Prince lui accorde , & des agrémens dont la Société le fait jouir.

Voilà quelle eût été ma réponse. Le Gazetier Marin peut bien envénimer , engourdir tout ce qu'il touche ; c'est une torpille. Mon devoir à moi c'est de rendre à mes idées le vrai sens , quand l'ignorance ou la malignité les ont défigurées.

Posant donc pour principe que le plus ou moins de publicité de l'interrogatoire aux pieds de la Cour , importe à l'accusé seulement ; deux autres considérations , d'un grand poids à mes yeux , me déterminent à suivre mon projet à cet égard.

1°. Je dois aux Officiers qui ont assisté à l'instruc-

tion de ce procès, d'anéantir l'imputation que mes Adversaires leur ont faite dans leurs défenses, de m'en avoir communiqué les pièces pour écrire les miennes. Et rien n'y est plus propre, que de donner au Parlement qui m'a interrogé, cette preuve de la fidélité de ma mémoire.

2°. J'aime à rendre à la Cour, l'hommage public de l'étonnement où cet interrogatoire m'a jeté. Mille bruits scandaleux & relatifs à des affaires antérieures m'avoient fait croire que ces interrogatoires se faisoient avec un éclat, un tumulte, un désordre capables d'effrayer l'innocent le plus intrépide. Si l'on en croyoit ces bruits, il sembloit que la cabale & l'intrigue attendissent ce moment pour triompher de la froide équité des bons Juges, & du trouble d'esprit des malheureux opprimés. Jamais, je dois le dire, la Religion, toute auguste qu'elle est dans ses cérémonies, ne m'a rien présenté de plus noble, mais en même-tems de plus consolant que le ton, la forme & l'ensemble de ce majestueux interrogatoire.

Le 22 Décembre donc, vers les 7 heures du soir, toutes les Chambres assemblées, je fus appelé pour être interrogé à la Barre de la Cour. En ce moment je travaillois au Greffe à un précis de l'affaire, que je voulois présenter le lendemain à tous les Magistrats, lorsqu'ils entreroient au Palais pour me juger. Mon travail avoit encore un objet plus intérieur, celui d'examiner le soir chez moi ce que j'avois écrit au Greffe, pour juger, si, dans une position si nouvelle, j'avois conservé le sang-froid nécessaire à un résumé aussi sérieux. Une des choses que j'ai le plus constamment étudiées, est de maîtriser mon ame dans les occasions fortes : le courage de se rompre ainsi m'a toujours paru l'un des plus nobles efforts dont un homme de sens pût se glorifier à ses yeux.

Mais qu'il y a loin encore d'attendre un événement, à se voir forcé d'en soutenir le spectacle ou d'y figurer soi-même. En approchant du lieu de la séance, un grand bruit de voix confuses me frappoit sans m'émouvoir; mais j'avoue qu'en y entrant, un mot latin prononcé plusieurs fois à haute voix par le Greffier qui me devançoit, & le profond silence qui suivit ce mot
m'en

m'en imposa excessivement. *Adest, adest.* Il est présent, voici l'accusé, renfermez vos sentimens sur son compte; *Adest.* Ce mot me sonnera long-tems à l'oreille. A l'instant je fus conduit à la barre de la Cour.

A l'aspect d'une salle qui ressemble à un temple, au peu de lumieres qui la rendoient auguste & sombre, à la majesté d'une assemblée de soixante Magistrats, uniformement vêtus & tous les yeux fixés sur moi, je fus saisi du plus profond respect; & faut-il avouer une foiblesse? la seule bougie qui fût sur une table où s'appuyoit M. Doë de Combault, Rapporteur, éclairant le visage d'un Conseiller au Parlement accoté sur la même table, de M. Gin, en un mot; je le crus, par la place où je le voyois, chargé spécialement de m'interroger, & je me sentis le cœur subitement resserré, comme si une goutte de sang figé fût tombée dessus & en eût arrêté le mouvement. Je me rappelle bien, que surmontant cette foiblesse par une secousse interne assez violente, je crus n'avoir porté mon ame qu'au degré de l'équilibre; mais j'ai eu lieu de juger depuis, en m'examinant mieux, qu'elle avoit été jetée fort loin au-delà du but. Mais je m'étois trompé sur M. Gin; ce fut M. le Premier Président qui m'interrogea sur mon nom, sur mon âge & mes qualités; son air de bonté, le son d'une voix qui jusqu'alors ne m'avoit fait entendre que des choses obligantes, me rendit une partie de ma sérénité.

N'avez-vous pas eu, continua-t-il, un procès contre le Comte de la Blache sur le délibéré duquel M. Goëzman étant nommé votre Rapporteur, vous avez cherché à le voir chez lui par plusieurs courses réitérées.

Ma réponse ayant un peu d'étendue, M. le Premier Président me dit: *Soyez concis, Monsieur, répondez oui ou non à tout ce qu'on vous demande.* Alors il me fit deux ou trois questions fort simples, qui n'exigeoient de moi aucune explication & je me renfermai dans l'ordre qu'il m'avoit prescrit; mais ce Magistrat m'ayant interrogé d'une maniere plus composée, & l'ardeur de répondre m'écartant du profond respect dû à M. le Premier Prési-

dent, & plus occupé du fond de mes idées que de la manière de les rendre, j'articulai vivement: Monsieur, la question n'est pas bien posée pour que je réponde *oui* ou *non*.

A l'instant il s'éleva un murmure de défaveur contre moi qui me punit de mon indiscretion, je sentis ma faute & voulant m'en relever sur-le-champ: Si mon expression, Messieurs, paroît déplacée à la Cour, je la supplie de considérer que je ne puis avoir ici l'intention de manquer de respect à M. le Premier Président, je la supplie d'avoir la bonté de s'arrêter uniquement au sens que je donne à mon idée peut-être mal rendue. Je ne puis répondre par *oui* ou *non*, comme on me l'a ordonné, qu'à une question fort simple, & non lorsqu'elle est complexe comme celle-ci. M. le Premier Président me demande:

N'avez-vous pas remis ou fait remettre à Le-Jay une somme de cent louis, pour être présentée à Madame Goëzman, dans la vue de gagner le suffrage de son mari?

Si je dis *oui*, j'avoue la corruption, si je dis *non*, je nie le sacrifice; or je supplie la Cour de me pardonner si j'observe que sur des interrogats de cette nature, il m'est impossible de me renfermer dans la concision qui m'est recommandée, une réponse obscure tourneroit contre moi, & la Cour n'a pas intention de me tendre des pièges.

Il est certain qu'en ce moment je n'eus que des graces à rendre à la Cour, & sur-tout à M. le Premier Président de la bonté d'oublier l'espece de roideur que contenoit ma première réponse, & je saisis cette nouvelle occasion d'en témoigner aujourd'hui ma reconnoissance à tous les Magistrats qui m'écoutoient alors.

Je divisai donc la demande, & ramenant la question à son principe: L'accusation de corruption sur laquelle je défends, Messieurs, n'est fondée que sur la dénonciation de M. Goëzman qui n'est elle-même appuyée que sur un oui-dire de sa femme; mais cette accusée n'a-t-elle pas déclaré dans ses récolement & supplément que Le-Jay ne lui avoit jamais demandé que des *audiences*? Le-Jay n'a-t-il pas

toujours dit à ses interrogatoires que Bertrand ne l'avoit chargé que de solliciter des *audiences*? Celui-ci n'est-il pas convenu par-tout que ma sœur ne lui avoit parlé que d'*entrevues & d'audiences*? Mes deux sœurs, les sieurs de la Chateigneraie, de Miron & Santerre n'ont-ils pas tous déposé que l'impatience qui m'avoit porté malgré mes répugnances à faire un sacrifice d'argent ne venoit que de l'impossibilité d'avoir autrement des *audiences*? Or, quand je me fonde avec droit sur la dénonciation de M. de Goëzman pour l'accuser de m'avoir calomnié, en me taxant de corruption, pourroit-on user de cette même piece contre moi, pour établir que j'ai voulu le corrompre.

Les deux propositions contraires ne pouvant être vraies en même-tems, prouver par toutes les pieces du procès que M. Goëzman a suborné Le-Jay, en suggérant, minutant & dictant ses déclarations, & m'a calomnié dans sa dénonciation, n'est-ce pas détruire le fantôme absurde, insoutenable, d'une intention de corrompre, qui, quand elle eût existé, devient nulle au Procès, puisque rien au monde n'en peut fournir de preuve légale, & qu'en affaire criminelle, tout est de fait & rien de présomption? Ramenant ensuite ce plaidoyer à la question qui m'a été faite par M. le Premier Président, je réponds, *oui* j'ai donné de l'argent pour obtenir des *audiences* de M. Goëzman, & *non*, je n'en ai pas donné pour le corrompre; c'est aussi trop l'avilir que de supposer que j'aye cru ce Magistrat corruptible, & corruptible au misérable prix de vingt-cinq ou cinquante louis, que ma sœur avoit jugé suffisans pour le soin dont elle étoit chargée. Je supplie la Cour de ne point perdre de vue cette réflexion en jugeant le procès.

Lorsque je finissois ma Réponse, je me sentis violemment tirailé par une crampe à la jambe, qui ne me permit pas de poursuivre. Je suppliai la Cour de vouloir bien suspendre un moment la séance, forcé de convenir que je souffrois incroyablement. A l'instant, le ton de l'humanité, de la bonté, de l'intérêt, succéda, dans la bouche de tout le monde, à l'austère majesté d'un interrogatoire; & je

fus vivement touché de l'indulgence avec laquelle Messieurs m'ordonnerent unanimement de m'asseoir sur un banc des Avocats, & me permirent d'étendre ma jambe douloureuse sur un autre banc. Je ne rapporte ici cette légère circonstance que pour détruire par l'exposé le plus vrai, les bruits qui se répandirent le soir même dans Paris, qu'on m'avoit fait au Palais des questions si foudroyantes, que je m'en étois trouvé mal, & avois été long-tems sans connoissance. Après un peu d'intervalle, M. le Premier Président reprit la parole, & me dit :

—*Vous convenez donc que vous avez donné 100 louis pour avoir audience ?*

—Oui, Monseigneur.

—*Vous convenez qu'une audience vous a été accordée ?*

—Oui, Monseigneur.

—*Vous convenez que Madame Goëzman vous a fait remettre volontairement les 100 louis ?*

—Oui, Monseigneur. A toutes ces questions, comme on voit, les réponses les plus simples de ma part.

—*Mais si Madame Goëzman ne vous eût pas fait rendre vos 100 louis, les eussiez-vous exigés d'elle ?*

—Pardon, Monseigneur, si j'observe que ce que j'aurois fait, est étranger à la Cause, & que c'est seulement de ce que j'ai fait, qu'il s'agit. Cependant voici ma Réponse. Je crois fermement que j'aurois eu le droit de me plaindre; car je n'avois pas demandé une audience, mais des audiences; & j'espère que la Cour, en rendant M. Goëzman Partie au Procès, voudra bien me donner l'occasion de le confondre sur la fausseté des audiences qu'il prétend que mes amis ou moi avons reçues de lui. Je n'avois donc pas demandé une seule audience, mais des audiences; & le prix de 100 louis, dans mon idée, ayant plus de rapport à l'état de la personne qui m'obligeoit, qu'à la nature du service qui m'étoit rendu; je me serois sans doute plaint à la Dame du peu de délicatesse de son procédé: mais je crois pourtant que j'aurois fini par lui laisser les 100 louis.

—*Puisque vous lui auriez laissé les 100 louis, pourquoi*

donc lui avez-vous redemandé les 15 louis ? il y a ici contradiction dans votre conduite.

—Il n'y en a point, Monseigneur, j'aurois pu laisser les cent louis à Madame Goëzman quoiqu'elle les eût mal-acquis, parce que j'avois consenti qu'on les lui remît pour elle-même ; & j'ai cru devoir lui redemander les quinze louis, parce qu'elle les avoit exigés pour un Secrétaire auquel ils n'ont pas été remis. L'argent manquant sa destination doit être rendu à celui qui ne l'a donné que pour un usage indiqué. Hors de cet usage prescrit, toute autre destination à lui inconnue, est un vol, une escroquerie ; aussi la malhonnêteté du moyen que cette Dame avoit employé pour s'approprier mes quinze louis, me parut-elle mériter la petite leçon que je lui donnai par ma lettre du 21 Avril. Mais lettre secrète & tournée de façon à ôter à la Dame l'envie de la publier ; aussi n'est-ce pas ma faute si par l'imprudence de mes ennemis la leçon est devenue publique. En un mot tel homme veut bien donner 100 louis qui ne veut pas être dupé de 15 ; & j'avoue à la Cour que je suis cet homme là.

Après ma réponse, M. le Premier Président réfléchit un moment ; puis il me demanda.

—*Comment ce Bertrand d'Airolles qui étoit votre ami, est-il subitement devenu votre ennemi ?*

—Monseigneur, il me semble que ceci ne touche pas le fond de la question sur laquelle je subis interrogatoire.

—*J'ai droit, Monsieur, de vous interroger sur la fin, sur le commencement, le fond, ou les accessoires du procès à ma volonté.*

—Ce n'est pas, Monseigneur, pour contester un droit très-respecté que j'observe : mais seulement pour faire remarquer à la Cour que dans la partie de l'interrogatoire qui se rapporte à la corruption je suis accusé ; & qu'en tout le reste je suis accusateur ; ce qui doit mettre une très-grande différence dans ma façon de répondre, & me faire sortir, pour éclaircir les faits, de la concision qui m'a été prescrite, sans que la Cour s'en trouve offensée.

—*Répondez comme vous l'entendrez ; mais soyez bref.*

—Messieurs, je n'étois point l'ami de ce Bertrand d'Airolles, mais seulement sa connoissance : aujourd'hui je ne suis point son ennemi, mais seulement son accusateur. L'amitié & l'inimitié supposent dans leur objet une importance qu'on ne peut pas attacher à l'homme dont il s'agit ; Créature foible & toujours entraînée par le plus misérable intérêt : froid à mon égard tant qu'il n'a pas cédé à l'impulsion de Marin : ayant fait depuis le mal sans scrupule, quand cette impulsion s'est fortifiée par je ne sais quel espoir de fortune. Avec les esprits de cette trempe on n'y fait pas tant de façon ; l'appât le plus grossier les fait mordre & les tire de leur élément. Je prouverois bien, si je voulois, comment en très-peu de temps ce Bertrand est devenu un fort malhonnête homme ; mais je déclare que je n'ai pas contre lui la moindre animosité. Il n'y a dans tout cela que Marin qui en mérite.

—*Pourquoi donc êtes-vous devenu l'ennemi de Marin, dont vous aviez été l'ami jusqu'alors ?*

—Monseigneur, tant que Marin ne m'a pas fait de mal, je me suis tenu à son égard dans les termes de la politesse ordinaire ; il censuroit mes Pièces de Théâtre : il prétend aujourd'hui qu'il les corrigeoit, qu'il les faisoit même ; il n'y a que mes Mémoires sur lesquels il ne prétend rien. Mais il n'y a pas là de quoi se brouiller, cela prouve seulement que le Censeur Marin veut avoir en tout l'air d'une importance au-delà de ses pouvoirs : son bonheur est de paroître tout savoir, tout faire & tout arranger. Il conseille la Magistrature, il dirige les opérations du Ministère, il refait les ouvrages des Auteurs, il est de tous les Conseils, entre dans tous les cabinets ; sa fureur est d'être pour quelque chose dans tout ce qui se fait : c'est l'*omnis homo*, la mouche du coche, il bourdonne & tourne & sue pour les chevaux qui tirent, & se donne la gloire de tous les évènements où il n'est pas prouvé qu'on l'a forcé de se taire. Dans cette querelle il a jugé qu'il y auroit pour lui plus de profit à servir le Magistrat qu'à défendre le particulier. Le parti pris par un tel homme, on sent que les moyens sont comptés pour rien. L'habitude de

mal-faire lui a peut-être même ôté la conscience du mal qu'il me faisoit. Je ne le hais pas non plus, & si tout le monde l'estimoit aussi juste que moi, il y a long-temps que pour toute peine on l'auroit réduit à l'inaction & au silence, seul vrai tourment des gens de son caractère.

Il s'éleva dans l'assemblée un murmure qui me parut être celui d'un sourire universel.

M. le Premier Président s'adressant alors à la Cour, demanda si quelqu'un avoit des questions à me faire, & M. Doë de Combault, Rapporteur, prit la parole.

— *Quel jour avez-vous remis à Le-Jay la montre enrichie de diamans ?*

— Monsieur, c'est le Dimanche 4 Avril, lendemain du jour où j'ai obtenu la seule Audience qui m'ait été donnée.

— *Prenez garde, Monsieur, si ce n'est pas plutôt le Samedi 3, avant l'Audience obtenue : rappelez-vous bien.*

— Je sens, Monsieur, toute l'importance de votre question; si j'ai donné la montre avant l'Audience, on peut croire que j'ai plutôt eu dessein, en accumulant les présens, d'exciter la cupidité de ceux dont je voulois gagner le suffrage, que de payer successivement des audiences : mais j'ai la mémoire très-fraîche sur ce fait; la montre n'a été par moi remise à Bertrand pour être remise à Le-Jay, pour être remise à Madame Goëzman, que le Dimanche 4 Avril, à défaut de cent autres louis que je n'avois pas, & sur les difficultés que mes amis & moi appercûmes d'obtenir une autre Audience sans de nouveaux sacrifices.

& — *Mais le Libraire déclare qu'il a reçu la montre le Samedi qu'elle a passé une nuit chez-lui ?*

— Monsieur, le Libraire a tort. Si cette montre est restée chez-lui, ce que j'ignore, ce ne peut être à la rigueur que la nuit du Dimanche au Lundi. Je ne sai pas ce qui s'est dit de la part d'autrui; mais de la mienne, Messieurs, vous ne trouverez jamais d'obscurité dans mes réponses, ni de contradiction dans ma conduite. Je déclare que je n'ai remis la montre à Bertrand que le Dimanche au matin.

Alors, il se fit un bruit dans l'assemblée; chacun disoit oui, oui c'est le Dimanche, & telle est la dernière déclaration de Le-Jay.

La séance paroïssoit finie , lorsqu'un de Messieurs des Enquêtes , élevant la voix , me dit de la maniere du monde la plus polie :

—*M. de Beaumarchais , répondez à ce que je vais vous dire : vous êtes un homme instruit , & vous connoissez les Loix de la Morale.*

—*Monfieur , la Morale est le principe de toutes les actions de l'homme en société ; il n'est permis à personne de les ignorer.*

—*Répondez donc exactement. Dans la persuasion où vous paroïssiez être , que votre Rapporteur étoit d'accord avec sa femme sur les sommes qui devoient vous acquérir son suffrage , si son rapport en votre faveur eût fait sortir un Arrêt à votre avantage ; auriez-vous cru en homme délicat pouvoir profiter du bénéfice de cet Arrêt ?*

—*Je vous demande pardon , Monfieur , si j'observe que votre question , étrangere à la cause , me paroît seulement un cas de conscience. Ce n'est pas pour éluder d'y répondre que je fais cette remarque , mais seulement pour que la Cour ne soit pas étonnée si je divise la question , & ne la fais rentrer dans l'espèce de celles auxquelles je dois répondre comme Accusé , qu'après y avoir répondu comme Moraliste.*

Si j'avois eu , Monfieur , l'intention de corrompre M. Goëzman , en faisant un sacrifice d'argent , il est certain que son suffrage acheté m'ayant rendu l'Arrêt favorable , je n'aurois pas pu délicatement profiter du bénéfice d'un Arrêt qui n'eût été dans ce cas-là que le fruit de ma propre séduction.

Mais voici pourquoi la question me paroît hors de la cause : c'est qu'un homme assez délicat pour refuser le bénéfice d'un Arrêt obtenu par des voies malhonnêtes , n'auroit pu l'être en même-tems assez peu pour tenter de corrompre un Rapporteur ; & que celui qui auroit acheté le Samedi le suffrage du Rapporteur , ne seroit pas devenu subitement assez scrupuleux pour restituer le Lundi le produit de cet Arrêt : mais si vous me demandez , Monfieur ,
» Lorsque vous avez payé des audiences de votre Rap-
porteur

» porteur, si vous aviez su que le mari fût du secret, auriez-vous cru le gain du procès légitime? » En qualité d'accusé je répons à cette question toute simple, & qui a un rapport direct au procès; que n'ayant en effet jamais entendu payer que des audiences, quand j'aurois été convaincu que M. Goëzman étoit d'accord avec sa femme, & quand ces audiences m'auroient coûté 3. 4. 500 louis, j'aurois sans scrupule profité du bénéfice d'un Arrêt qui ne m'eût adjugé que le prix du plus légitime arrêté de compte, & ne m'eût fait gagner qu'un procès imperdable. J'aurois seulement trouvé les audiences du Rapporteur un peu cher.

— *Mais puisque vous croyez votre cause si simple qu'elle étoit absolument imperdable, quel besoin pensiez-vous donc tant avoir d'instruire votre Rapporteur?*

— Le voici, Monsieur; si j'avois pu me flatter que l'on s'occupât uniquement au Palais du fond de la question, qui, dégagée de tous les accessaires dont mon Adversaire la chargeoit, n'eût jamais mérité d'en former une, je n'aurois pas fait au Parlement & à mon Rapporteur, l'injure de croire qu'on s'arrêât une minute aux misérables défenses de mon Adversaire; mais j'avois trop éprouvé qu'en feignant de plaider au civil la discussion d'un arrêté de compte, son Avocat ne plaidoit en effet que des moyens d'inscription de faux: de sorte que, par cette ruse odieuse, mon ennemi gagnoit de me rendre odieux, sans courir le risque des terribles condamnations à quoi s'exposent ceux qui usent de l'inscription de faux contre un acte légitime. Aussi n'étoit-ce pas le fond du procès que je voulois instruire chez le Rapporteur; c'étoit les horribles impressions du Comte de la Blache & de M^e Caillard que je voulois détruire*. Car que faisoit à ma cause qu'il parût étonnant à M. Goëzman, comme il me le dit, que M. Duverney m'eût prêté 200 mille liv. en ses billets au porteur, puisque dans l'acte qui les atteste, je n'en demande pas le paiement, & qu'ils ont été rendus & reçus en nature? Ce n'étoit donc que pour en tirer

* M. Caillard, Avocat, qu'il faut bien se garder de confondre avec M. Gaillard de l'Académie Française, de qui nous avons des Morceaux de Littérature très-éloquens.

des inductions défavorables contre moi qu'on faisoit ces objections. Et pourquoi répondis-je à M. Goëzman: » Vous serez bien plus surpris, Monsieur, si je vous prouve légalement que M. Duverney m'a prêté en un seul jour 560 mille livres: de pareils services supposent un attachement sans bornes, ou de grands intérêts à ménager; & l'homme qui en oblige un autre avec de tels moyens, croit sans doute avoir d'excellentes raisons pour le faire? « Je n'avois pas besoin non plus de prouver au procès ce prêt de 560 mille liv., puisqu'il n'en est pas question dans notre acte, & qu'ils ont été rendus long-tems avant qu'il fût rédigé.

De quoi donc s'agissoit-il pour moi chez le Rapporteur? De prouver qu'il y avoit eu des liaisons d'intérêt & d'amitié aussi longues qu'intimes, entre M. Duverney & moi, & que l'arrêté de compte le plus exact avoit le fondement le plus légitime: il me falloit plaider l'historique de ces liaisons que mon ennemi s'efforçoit de faire passer pour des chimères; il m'importoit de les établir par des instructions, que mon respect pour la mémoire du plus honorable Citoyen, ne m'avoit pas permis de mettre dans la bouche de mon Avocat; non qu'elles ne fussent à la gloire de mon ami, mais parce qu'elles tenoient à des considérations majeures, & qui exigeoient de ma part la plus grande circonspection; de sorte que, sans inquiétude sur la vraie question à juger, (*la validité d'un acte entre majeurs*) je ne l'étois pas sur l'opinion que mon adversaire avoit donnée de moi qui présentois cet acte: & voilà pourquoi, Monsieur, il m'étoit aussi important d'instruire mon Rapporteur, qu'inutile de le corrompre: voilà pourquoi j'ai payé des audiences qu'on me refusoit, & n'ai pas acheté un suffrage qui m'étoit dû à toute sorte de titres: tel a été le principe de ma conduite en cette affaire.

Il sembloit alors que la Cour n'eût plus rien à me demander, lorsqu'un autre de Messieurs des Enquêtes, me dit du ton le plus grave & même un peu austere.

—*M. de Beaumarchais, êtes-vous l'auteur d'un écrit, intitulé: Supplément au Mémoire à consulter &c?*

—Je pense, Monsieur, que mon aveu ne fait rien du

tout, pour ou contre le parti que la Cour entend prendre relativement à ces Mémoires.

—Répondez-moi, M. de Beaumarchais, d'une façon nette & sans biaiser.

—Messieurs, la Cour fait bien la peine que j'ai journellement à faire signer la plus simple Requête : forcé d'abord de présenter à M. le Premier Président une Requête extra-judiciaire, pour obtenir un ordre exprès à un Avocat titulaire de m'en signer une juridique, tous me refusant leur ministère contre un Conseiller de la Cour ; l'on m'a vu souvent revenir jusqu'à quatre fois à la charge sans rien obtenir : & cela est au point que ma Requête d'atténuation a été envoyée à tous Messieurs, sans qu'elle fût signée, ce dont je leur ai demandé pardon, dans une note à la fin de mon dernier Mémoire. Cette difficulté de trouver des défenseurs, sur laquelle il seroit à désirer que la Cour prît un parti certain ; car enfin je ne suis pas ce qu'on appelle en Angleterre *ex-lex*, hors la loi ; cette difficulté je l'ai éprouvée de même sur mes écrits, de sorte qu'à défaut de Conseils, de Consultans, & sur-tout d'une bonne plume pour me défendre, je me suis trouvé forcé d'en employer une mauvaise, qui est la mienne.

—M. de Beaumarchais, êtes-vous l'auteur d'un écrit intitulé : *Addition au Supplément du Mémoire à consulter, &c.*

—Monsieur, si c'est un nouveau crime, vous voyez le coupable : il n'y a pas trente heures que j'y travaillois encore.

Le Magistrat cessa de parler, & M. le Premier Président m'ordonna de me retirer ; je demandai la permission de faire une observation à la Cour.

—Vous êtes ici pour répondre & non pour observer, me dit M. le Premier Président.

—Monseigneur, je crois avoir rempli le vœu de la Cour à cet égard, puisqu'elle cesse de m'interroger ; mais cet interrogatoire lui-même étant destiné à éclaircir quelques faits du procès sur lesquels la Cour étoit incertaine, ne puis-je en profiter pour porter la lumière sur un fait des plus graves ?

C'est en quoi consiste l'observation que je demande la liberté de faire à la Cour.

— *Je vous ai déjà dit qu'un accusé n'avoit pas le droit d'observer.*

— Aussi, Monseigneur, n'est-ce pas comme accusé, que je desire observer, mais en qualité d'accusateur; & j'ose assurer la Cour, que mon observation est d'une telle importance que, si l'on passoit au jugement définitif de l'affaire avant de m'avoir entendu, l'Arrêt ne seroit peut-être pas injuste au fond, mais au moins, seroit-il irrégulier dans la forme.

La Cour eut la bonté de me permettre de parler.

Mon observation avoit pour objet l'histoire d'un dîner, pendant lequel, selon le sieur Bertrand, quatre Conseillers avoient trahi devant lui le secret du Parlement, en s'expliquant sur le parti violent que la Cour entendoit prendre contre Le-Jay, ledit Bertrand, & moi, qui avions, ajoutoit-on, voulu flétrir la vertu du plus intègre Magistrat, M. Goëzman. J'essayai d'établir qu'il importoit à l'honneur de la Magistrature, autant qu'à ma propre sûreté, que ce fait fût éclairci, chaque Magistrat pouvant craindre à bon droit qu'on ne le soupçonnât d'être un des quatre ennemis qui s'étoient expliqués aussi indiscrettement sur mon compte, & dont les voix pouvoient faire pencher contre moi la balance d'un Jugement formidable. » Et cet indigne soupçon, Messieurs, qui doit blesser tous les membres de cette auguste assemblée, ne peut cesser que par une addition d'information, dans laquelle le sieur Bertrand, interrogé de nouveau, sera forcé de s'expliquer: car si tout ce procès m'a été intenté sur le seul soupçon qu'un Magistrat étoit compromis par des bruits vagues & publics; avec combien plus de raison la Cour doit-elle ordonner d'informer sur une grave imputation faite devant dix témoins, contre quatre de ses membres qu'on refuse de nommer. Dans le cas où cette imputation seroit calomnieuse de la part de ce Bertrand, ce qui me paroît à moi très-probable, il est essentiel que la Cour apprenne par l'instigation de quel fourbe adroit, un fourbe mal-adroit

est venu calomnier devant moi quatre Magistrats, uniquement pour tâcher de m'effrayer, & me porter à quelques fausses démarches «.

Mon plaidoyer s'étendit à d'autres branches de l'affaire, & je conclus, tant sur le fait de l'audience que M. Goëzman prétend m'avoir donnée le samedi matin 3 Avril, que sur celui du dîné des quatre Conseillers, à ce qu'il plût à la Cour me permettre de lui présenter Requête tendante à obtenir une addition d'information.

M. le Premier Président me demanda, *Pourquoi je n'avois pas parlé de ces objets dans ma Requête d'atténuation.*

— Par la raison, Monseigneur, que, dans cette Requête, j'agissois comme accusé, dont je dépouille en ce moment le caractère pour revêtir à la Barre de la Cour celui d'accusateur.

M. le Premier Président me dit alors avec la plus grande bonté, que la Cour verroit le cas qu'elle devoit faire de mes observations; & qu'elle me permettoit de lui présenter Requête à ce sujet. Je témoignai ma reconnoissance, & je me retirai, soutenu par le digne M^e. Fremin, l'un des Greffiers criminels; car ma jambe me faisoit un mal excessif.

Bien persuadé que la Cour ne rendroit le lendemain qu'un Arrêt interlocutoire, qui mettroit M. Goëzman en cause, j'abandonnai le Précis que j'avois fait au Greffe, pour m'occuper toute la nuit de ma nouvelle Requête; & j'attendis le jour avec autant de sécurité que d'impatience. Continuons mon récit: il n'y a rien de petit dans cette affaire.

Dès le matin je fus au parquet solliciter M. le Procureur Général de me nommer un Avocat titulaire; tant d'importunités me paroissent fatiguer excessivement ce Magistrat; mais je lui demande pardon si je ne me lasse point d'invoquer sa louable exactitude, en une affaire où tout le monde me parle beaucoup de prudence, & semble n'avancer que malgré soi. Enfin je le suppliai si instamment d'enjoindre à un titulaire de signer cette nouvelle Requête, que je réussis à la faire présenter aux Chambres assemblées pendant qu'on étoit aux opinions.

Bien des gens me trouvoient imprudent de rester au Palais le jour qu'il devoit sortir un jugement dans mon affaire ; mais j'en appelle à tous les bons esprits , la confiance avec laquelle j'attendois ce jugement , n'est-elle pas la plus haute marque de respect que je puisse donner à la Cour ; & plus les gens peu éclairés supposoient de cabale & d'intrigue en ce moment au Palais , plus ma confiance dans le Tribunal qui me jugeoit , démontroit quelle opinion j'avois de son intégrité.

L'évènement n'a pas tardé à justifier mes espérances. Mon Adversaire , M. Goëzman qui , la veille avoit été décrété d'ajournement personnel , pour le faux commis par lui sur les registres de baptême , a été une seconde fois décrété d'ajournement personnel relativement à notre procès ; & j'ai pu goûter d'avance la joie que j'aurois un jour de confondre à la confrontation , celui qui n'a pas craint d'imprimer qu'il m'avoit donné quatre audiences , lorsqu'il est prouvé que je n'en aurois pas même obtenu une seule , sans l'or que j'y sacrifiai. Et quelle audience encore !

Mon premier soin , fut de suivre M. le Premier Président , pour lui rendre mes actions de grâces ; je revenois , plein de mon objet , chercher mon Avocat , lorsqu'à la croisière des quatre galeries du Palais , je vis venir de loin une file de Magistrats entourés de gardes : je me rangeois sur le côté , laissant entre ces Messieurs & moi assez d'espace pour qu'il fût à l'instant rempli de gens de toute espece , attirés par la curiosité du spectacle. J'étois confondu dans la foule & sur les derniers rangs , mon chapeau à la main , très-modestement & tellement occupé de l'Arrêt qui venoit d'être rendu , que je ne vis aucun des Magistrats qui passaient : aussi fus-je très-surpris lorsque M. le Président de Nicolaï qui marchoit à la tête , & déjà en avant de plus de dix pas , se retournant , dit à quelqu'un de sa suite , en me montrant du doigt , & me désignant par mon nom : *Exemt , faites sortir cet homme , Beaumarchais , là ; faites-le retirer ; il n'est ici que pour me braver.* On fait assez avec quelle ardeur les subalternes exécutent de pareils ordres. *Retirez-*

vous ; sortez ; point de raisons ; M. le Président l'ordonne : un second, accourt à l'appui du premier ; je me vois durement poussé, pressé de sortir, du geste & de la voix, & toujours au nom de M. le Président : le public m'entouroit : » je ne sortirai point (dis-je aux hommes bleus), » je suis ici dans une salle appartenante au Roi, destinée » à servir de refuge aux Plaideurs ; j'y suis à ma place » le jour de mon jugement, & M. le Président sort » de la sienne pour m'en chasser : mais je prends la Nation à témoin de l'outrage qui m'est fait devant elle, » & dont je vais à l'instant porter ma plainte au Ministère » public. »

Au lieu de me retirer, je remonte au parquet, où, suivi par la foule & tout chaud d'indignation, je dis à M. le Procureur Général : je vous supplie, Monsieur, de recevoir ma plainte ; M. le Président de Nicolai oubliant le respect qu'il doit au Roi, à son propre état, au droit des Citoyens, à l'auguste Compagnie à la tête de laquelle il avoit l'honneur de marcher, sans égard pour le tems, le lieu, ni les personnes, vient de me faire outrager par les gardes de sa suite, au milieu du public que son action scandalise. Mon plaidoyer fut aussi bouillant que rapide ; & M. le Procureur Général ne pouvant refuser de m'entendre, me dit, après avoir un peu rêvé, avez-vous des témoins d'un fait aussi extraordinaire ? — Mille, Monsieur. — Je ne puis vous empêcher de présenter votre Requête à la Cour : mais sur-tout soyez prudent. — Monsieur, il y a huit mois que je le suis ; il y a huit mois que je dévore par respect les insultes publiques que me fait en toute occasion M. le Président de Nicolai ; mais mon silence le fait enfin aller si loin à mon égard, qu'il n'y a plus moyen de m'en taire.

A l'instant je rentre dans la grand'salle, où, m'adressant à toutes les personnes qui m'environnoient, je dis : « Messieurs, il n'y a pas un de vous qui n'ait vu ce qui vient de m'arriver ; j'espère que vous ne me refuserez pas d'en déposer lorsqu'il en sera question ». Plusieurs voix s'élevèrent à la fois : *Allez, allez chez vous, Mon-*

sieur, vous y trouverez une liste de cent témoins. Dès le même jour en effet, je reçus le nom d'une foule d'honnêtes gens.

Mais M. le Président de Nicolai, pour rejeter sur moi le blâme de sa vivacité, répand, dit-on, que je lui ai *tiré la langue en lui faisant la grimace.*

Eh! Monsieur le Président, il me semble que, dans mes défenses, je n'ai pas trop l'air d'un grimacier, & que leur dure franchise annonce plutôt un caractère trop ferme que celui d'un plat saltimbanque. Est-ce donc entre-nous une guerre de Collège où des grimaces se payent par des coups de poings? & des intérêts si graves se traitent-ils avec d'aussi puériles moyens que ceux que vous me prêtez?

Dites, dites, Monsieur, qu'outré de l'Arrêt du Parlement qui venoit de décréter une seconde fois votre ami M. Goëzman, & vous en prenant à moi de n'avoir pu rester dans l'Assemblée pour vous y opposer, vous avez fait tomber sur un innocent toute la colere que vous caufoit le décret d'un coupable: & s'il faut tout avouer, Monsieur, lorsque vous avez donné l'ordre à l'Exemt de me chasser du Palais, où je voudrois n'être jamais entré, votre physionomie, assez douce pour l'ordinaire, étoit en feu; les yeux hors la tête, & les cheveux hérissés comme Calchas, vous aviez plutôt l'air d'un Prêtre emporté qui ordonne un sacrifice, que du Chef d'une Compagnie respectable allant faire un acte de bienfaisance en faveur des prisonniers.

Depuis ce moment, comptant pour peu cet outrage non mérité, je ne me pressois point de réclamer mon droit de Citoyen offensé, lorsque j'ai appris pour quel insolent & grimacier personnage vous voulez encore me faire passer.

Et parce que le hasard m'a fait peu de tems après me rencontrer à quelques places de vous au parquet de la Comédie Italienne, vous avez dit tout haut, à la Buvette du Palais, que je vous avois de nouveau provoqué de *clignotemens & de grimaces*, & que vous en aviez demandé justice au Roi. Mais il sera prouvé par le témoignage
de

de tous ceux qui m'ont vu ce jour même au spectacle, que je n'y ai pas levé les yeux sur vous; & qu'à l'instant du ballet, où les bancs de devant se font dégarnis de monde, j'ai passé sur l'un d'eux, dans la crainte que mon voisinage ne vous déplût ou mît quelque embarras à votre sortie.

Et comme si un homme en valoit moins, parce que vous l'avez beaucoup outragé, j'apprends que vous comblez par vos discours la multitude d'insultes publiques que vous m'avez faites depuis un an. Tant de partialité, de procédés si offensans, me forcent de revenir à la charge, & de supplier encore une fois le Parlement, qu'il me commette un Avocat titulaire pour signer ma Requête en forme de plainte contre vous.

On m'affure que je ne l'obtiendrai pas; mais cela ne peut être. En posant ainsi des bornes arbitraires à tout, en étendant ou resserrant les droits de chacun au gré des considérations particulières, que resteroit-il de certain? Les Tribunaux ne connoitroient plus l'étendue de leur ressort, ni les Citoyens celle de leur liberté. Le désordre & la confusion servant de base à tout, le despotisme oriental seroit moins dangereux qu'une pareille anarchie. Si, au-lieu d'être froids sur les contestations, comme la Loi dont ils sont les organes, les Magistrats, plus animés de l'esprit de Corps que de celui de justice qu'ils nous doivent, fouloient aux pieds le droit des Citoyens; ou le système d'une telle législation seroit mauvais, ou il faudroit un Tribunal supérieur aux Cours Souveraines auquel chaque Citoyen eût droit de porter sa juste plainte.

Je mets ici de côté mon ressentiment particulier. Toute cette affaire est devenue trop grave pour la renfermer dans les bornes individuelles. Mais est-il donc indifférent à la Nation, que sous le règne d'un Prince équitable, il puisse tomber dans l'esprit d'un Magistrat qu'un pouvoir sans bornes est le premier droit de sa place, qu'il a celui de cabaler, d'intriguer, de solliciter ouvertement pour un de ses confreres, au mépris des Ordonnances, & d'abuser du respect qu'on porte à sa simarre pour déchirer par-tout l'adversaire de son ami? & parce que le plus juste Arrêt

viendrait de décréter une seconde fois cet ami, qu'il peut abuser du moment de la plus auguste fonction pour faire outrager publiquement un Citoyen par ses Gardes? & sur-tout comment ce Magistrat à qui l'on doit supposer un cœur doux, un esprit pacifique, (puisqu'il a déposé l'étendart de la guerre, qui tire son droit de la force, pour arborer le drapeau de la Justice, qui ne tient son pouvoir que des Loix,) se trompe au point de croire qu'il peut traiter les Sujets du Roi, étant Président, comme il dut traiter ses ennemis, étant Colonel; porter l'esprit militaire au Barreau, les abus du commandement jusques dans l'administration de la Justice; enfin abuser, pour troubler l'ordre public, des moyens même établis par la Loi pour le faire respecter?

Mais posons la thèse en sens contraire, & supposons un moment qu'un Citoyen eût été assez fou pour insulte ce Magistrat dans ses fonctions. A l'instant une punition rigoureuse eût fait un exemple éclatant du malheureux insensé. Cependant son action isolée importoit-elle à la chose publique, comme la conduite d'un Magistrat, entre les mains duquel sont tous les jours, l'honneur, la fortune, ou la vie des Citoyens? Eh! comment espérer du respect pour les droits d'autrui, de celui qui ne sauroit pas respecter l'auguste emploi dont il seroit lui-même honoré.

L'outrage du Citoyen au Magistrat puni sur-le-champ, ne peut donc tirer à conséquence pour personne; au lieu que l'outrage public du Magistrat au Citoyen importe à toute la Nation: car, ou cette licence est l'effet de la corruption générale, ou rien n'est plus propre à l'engendrer bientôt; & si l'offense faite à un particulier paroît un petit mal en soi, l'oubli de l'ordre & de la justice de la part d'un Magistrat peut devenir la source de mille abus effrayans. La Nation n'est pas Juge en cette affaire; mais elle s'y rend partie dans ma Personne; & ma Cause est celle de tous les Citoyens.

Je prends avec autant de justice que de plaisir le nom de Citoyen par-tout où je parle de moi dans cette affaire.

ce nom est doux à ma bouche & flatteur à mon oreille. Hommes simples dans la société, sujets heureux d'un excellent Monarque; chacun de nous, François, a l'honneur d'être Citoyen dans les Tribunaux; c'est là seulement où nous pouvons soutenir les droits de l'égalité. Ils y sont même tellement respectés, que le Souverain ne croit pas au-dessous de lui d'y soumettre les siens contre nous, & de s'y laisser condamner à notre avantage sur tous les points qui lui seroient justement contestés. Ainsi le Dieu terrible, enveloppé d'un nuage & tempérant son éclat, ne dédaigna pas autrefois de disputer contre Moïse, & de céder même à son serviteur.

Et lorsque mon Souverain, mon seul Maître, mon Roi permet qu'on plaide contre lui dans les Tribunaux établis par lui-même, je ne pourrois obtenir, contre un Officier de ces mêmes Tribunaux, la permission d'informer & d'y poursuivre la juste réparation d'un outrage public & non mérité? Oui, je l'obtiendrai par la seule force de mon droit & de mes raisons. Nous ne sommes plus dans ce siècle où l'on fit un crime à la Maréchale d'Ancre d'avoir bien raisonné; dans ces tems superstitieux où l'Empire de Galigai conduisoit une ame forte au bucher: Je suis soumis aux Loix de mon pays: je paie avec joie le tribut de mes facultés à mon Prince; en revanche il ne refusera pas sa protection pour ma personne, & sa justice pour mes droits offensés.

En tout ceci, Monsieur, je suis bien loin d'attaquer la noblesse & les dignités qui sont en vous l'enseigne des vertus de vos ancêtres; j'ose au contraire vous demander compte de cette vertu qui doit être en vous l'enseigne de la noblesse & des dignités qu'ils vous ont transmises.

Mais je m'apperçois que tant d'ardeur à vous poursuivre affligeroit tout un Corps respectable, & désobligerait les chefs du Parlement. Est-ce égard pour votre famille & noble & toujours chère à la Nation? je partage avec eux cette honorable considération. Est-ce attachement pour votre personne? je déclare volontiers que mon respect pour vous marche à côté de ce tendre intérêt. Est-ce inquié-

de pour le désagrément qui peut résulter de ma poursuite? Eh bien, Monsieur, j'y renonce; persuadé que la haine, qui vous égare en ce moment, fera place à des sentimens plus justes, quand l'évènement vous aura convaincu que je ne fais ici que soutenir les droits d'une défense légitime.

A la vérité, si j'avois l'honneur d'être M. de Nicolaï, je ferois bien mécontent de ne devoir ma tranquillité qu'aux respectueux égards d'un offensé, pour ma famille ou pour le vœu de ma Compagnie; & j'aurois la hauteur de vouloir réparer un tel outrage, ne fût-ce que pour enlever à mon inférieur l'honneur de l'oublier ou de me le pardonner; chacun a de l'amour-propre à sa manière, & pour moi telle eût été ma fierté.

Pour conserver l'avantage que vous voulez bien m'abandonner, Monsieur, je renonce donc avec plaisir à ma poursuite, en vous assurant qu'il n'a jamais entré un seul mouvement de haine ou de vengeance dans tout ce que j'ai fait contre vous.

Je vais plus loin à votre égard: je trouve dans un excès que vous blâmez sûrement vous-même, sinon sa propre excuse, au moins l'apologie du sentiment qui vous y a conduit: & si j'ai désiré que vous ne fussiez pas mon Juge, c'est qu'un ami ardent & passionné est rarement un Juge impartial, & que votre amitié pour M. Goëzman pouvoit tourner contre moi, dans l'acte important d'un jugement, où toute abnégation de soi-même est la première Loi qu'un Magistrat doit s'imposer.

Si la fermeté de cet article est prise en mauvaise part, & si mes ennemis donnent ce courage de publier mes sentimens sur des points aussi délicats, pour un dessein formé de dépriser pié-à-pié le Tribunal qui doit me juger; j'opposerai ma confiance & mon respect reconnus à l'odieuse intention qui m'est ici prêtée.

J'opposerai l'éloge public que j'ai constamment fait de Messieurs Doë de Combault & de Chazal, Commissaires-Rapporteurs de ce Procès, que je ne connois que par la marche exacte & pure de leur instruction, au blâme pu-

blic que je n'ai pas craint de répandre sur M. Goëzman en une occasion semblable.

A la nécessité de relever un trait peu réfléchi de M. le Président de Nicolai, j'opposerai l'action magnanime & généreuse de M. le Président de la Briffe qui, sans autre motif que l'amour du bien, sacrifie, sans faste, à la délivrance des Prisonniers, les douze mille francs, dont la grandeur du Roi couvre les dépenses du Président qui tient la Chambre des Vacations. On me crieroit cent fois : Monsieur de la Briffe est l'ami de M. Goëzman, que je le supplerois encore de rester au rang de mes Juges : l'amour des hommes, celui de l'ordre & celui de la justice ont tous la même base dans le cœur d'un homme vertueux.

A l'obstination que je ne puis approuver dans quelques Magistrats, de vouloir absolument rester parmi mes Juges, avec un cœur trop plein d'attachement pour mon adversaire & de haine pour moi, j'opposerai la pureté délicate avec laquelle Messieurs Quirot, Desirat, & plusieurs autres Conseillers se sont recusés volontairement, sur le léger soupçon que l'opinion qu'ils ont de M. Goëzman, avoit pu percer dans le public.

Enfin, à la chaleur avec laquelle on dit que quelques Membres du Parlement voudroient disculper M. Goëzman, j'opposerai le nombre infini de Magistrats généreux, qui, ne faisant point consister la gloire d'un Corps illustre dans le soutien d'un Membre gangrené, préféreront d'en purger leur compagnie sous le risque de quelque inconvénient passager, à la foiblesse de le supporter au milieu d'eux s'il n'est pas jugé digne d'y rester.

Voilà ma profession de foi relativement à mes Juges ; & je ne fais point parade ici de sentimens équivoques : j'ai pesé tout avant de m'expliquer. Tout Magistrat, dit-on, doit être jugé par ses Pairs. Mais les Officiers d'un autre Parlement sont également les Pairs de M. Goëzman ; mais les amis n'auroient pas la douleur de le condamner, & les miens peut-être auroient quelques inquiétudes de moins : loin de moi toute frayeur insultante : je fais profession ouverte de la plus grande confiance dans le Parlement de Paris : Jamais res-

peût ne fut plus entier ni plus sainement motivé : les opinions pour & contre , ici ne font rien. Voilà des faits : Je leur dois la sécurité de mon attente & le courage d'un travail aussi pénible que celui que j'ai entrepris : Je leur dois la force de vaincre mes dégoûts en passant d'un objet dont la dicussion élevoit mon cœur , à de misérables tracasseries qui le font soulever. De tous les travaux d'Hercule, celui de nettoyer les étables d'Augias étoit le plus aisé sans doute , & n'en fut pas moins celui qui l'irrita davantage. Ramenons les choses à des comparaisons plus justes , plus voisines de ma foiblesse.

Après avoir détourné la tête & les yeux d'une médecine , repoussé vingt fois la main qui la présente , un enfant , malgré sa répugnance , finit pourtant par l'avaler , & même à grands flots pour en être plutôt quitte : & moi aussi , je suis un grand enfant : voilà je ne fais combien de fois que je prends la plume pour faire l'article *Marin* , & la remets dans l'encrier. A quoi bon ces délais ? malgré la nausée , il faut toujours y venir. Allons donc , une bonne résolution , & finissons , quitte à se rincer la bouche après en avoir parlé.

—Mais à quoi donc répliquez-vous ? il n'a pas répondu à votre Addition. —A quoi je réplique ? N'est-ce donc rien que ses Requêtes au Parlement , & ses gazettes à la main , & ses gazettes à la bouche , & les lettres infâmes qu'il fait trotter par la Ville , & les articles *Paris* de la Gazette d'Utrecht ? —Mais ces nouvelles à la main , cette Gazette étrangère ne sont pas de lui. —Elles en sont ; & voici mes preuves.

Premièrement l'article de ce Procès y est toujours mal fait , lourdement ruminé , pésamment écrit : vous conviendrez que c'est-là déjà une forte présomption contre Marin. 2^{ent.} Cet article dit toujours beaucoup de mal de moi : ma preuve se renforce contre Marin. 3^{ent.} L'article dit toujours du bien de Marin , vante à l'excès la noblesse & la beauté de son style , la distinction avec laquelle il remplit les places qui lui ont été confiées : la preuve est complète ; il n'y a plus moyen d'en douter : c'est Marin qui fait l'article , puisque l'article dit du bien de Marin.

Reflaſſons donc un peu celui de la Gazette d'Utrecht, du 4 Janvier, puisqu'il ſert de Supplément aux Mémoires de Marin.

Le ſieur de Beaumarchais, en attendant la Sentence que le Parlement lui prépare : une Sentence du Parlement ! c'eſt Marin, vous diſ-je. Si notre affaire eût été Conſulaire, comme celle du grand Couſin, il n'eût pas manqué d'écrire : en attendant l'Arrêt que les Conſuls, &c. C'eſt Marin, c'eſt Marin, comme ce n'eſt pas moi.

Mais qui a dit au ſieur Marin que le Parlement me préparoit une *Sent nce* ? Pendant qu'il eſt de notoriété que je poursuis un Jugement contre M. & Madame Goëzman, concuſſionnaires & calomniateurs, contre Marin-la-Bourſe, & Bertrand-la main-d'œuvre, l'un ſuborneur, & l'autre ſuborné. *Le ſieur de B... vient de publier un troiſieme Mémoire qui, par le fiel qui y eſt mêlé, mérite le nom de Libelle.* Remarquez en paſſant, que ce n'eſt point du tout ſur les reproches mérités que je fais à M. & Madame Goëzman, au Comte de la Blache ; à Bertrand, Baculard & Conſorts, que Marin ſe fâche contre mes Mémoires ; regardant le mal d'autrui comme un ſonge, & ne s'occupant dans la Gazette, que de l'intérêt du Gazetier, voyez comment il s'explique ici : *ſes Mémoires méritent le nom de Libelle, puisqu'il s'efforce d'y diffamer un homme de lettres (M. Marin) Marin le Gazetier homme de lettres ! comme un Facteur de la Petite-Poste, qui a toujours rempli AVEC DISTINCTION les places qui lui ont été confiées par le Gouvernement. Avec diſtinction ! Cette diſtinction de Marin me rappelle un propos que le Jacobin Affinati, dans ſon Bouquin intitulé : *Le Monde ſens ſus deſſous par les menées du Diable*, fait tenir à Dieu, parlant au pécheur Adam : *De toutes mes créatures, vous ſeul avez forſait. Avancez, Maraude, que je vous timbre au front ; que je vous DISTINGUE.**

Avancez, Marin ; ſuivons votre article. Quoique l'on puiſſe lire les Mémoires du ſieur de Beaumarchais qu'avec mépris ; il s'en eſt cependant vendu plus de dix mille exemplaires en deux jours. Je n'entends pas cette phrase ; elle ſera toujours louche, à moins d'y reſtituer quelques mots, oubliés à l'im-

pression. Pour qu'elle ait le sens commun, voici comment elle a dû être faite. *Quoique l'on (ne) puisse lire les Mémoires du sieur de Beaumarchais qu'avec mépris (pour Marin), il s'en est cependant vendu plus de dix mille exemplaires en deux jours.* Cela est clair, voilà qui s'entend; car le mépris que mes Mémoires auroient inspiré pour moi, les eût laissé moisir au grenier du Libraire; au - lieu que le mépris dont ils ont couvert Marin, a rendu tout le monde avide de les lire; *il s'en est vendu plus de dix mille en deux jours; ou bien: malgré le dégoût qu'on avoit d'entendre parler de Marin dans ces Mémoires, il s'en est cependant vendu, &c.:* cette version est bonne aussi, mais les gens de Lettres préfèrent la première, comme plus sûre & plus naturelle. *Quoiqu'on ne puisse lire les Mémoires du sieur de Beaumarchais qu'avec mépris pour Marin, il s'en est cependant vendu dix mille exemplaires en deux jours.* On y rêveroit cent ans que voilà le vrai sens de la phrase, ou elle n'en a aucun. Mais pourquoi répètent-ils tous sans cesse que je fais vendre mes Mémoires, & m'entends à ce sujet avec Ruault, Libraire rue de la Harpe, pour débiter mes sottises? Les ingrats qu'ils sont! Ils décrient mon affaire de finance, comme s'ils n'y avoient pas un bon intérêt. Et, si je ne faisois pas vendre mes Mémoires, qui donc feroit vendre les leurs? *Mais le sieur Marin étant irréprochable..* Vous voyez bien, Lecteur, qu'il n'y a que Marin au monde qui puisse écrire de pareils contes sur Marin. *Il va le poursuivre au criminel pour obtenir une réparation éclatante de toutes les calomnies du sieur de Beaumarchais.*

Cela va bien. Marin avoit déjà dit dans sa Requête imprimée, qu'en le montrant au doigt, j'avois insulté la majesté du Trône, berné le Gouvernement, injurié la Magistrature, bravé les Tribunaux, outragé les Citoyens: car

Qui méprise *Marin*, n'estime point son Roi,
Et n'a, selon *Marin*, ni Dieu, ni foi ni loi.

Mais, gardez-vous bien d'en croire ce Monsieur-là; à son compte il n'y auroit pas un seul bon François dans la Capitale. Puis

Puis ayant rappelé, d'après moi, toutes ses fripperies de *Mémoires*, de *Littérature*, de *Censure*, de *Nouvelles*, de *Affaires*, de *Courtage*, (condamnation passée sur l'*espionnage*, puisqu'il n'en dit mot;) de *usure*, de *intrigue*, &c. quatre pages d'*etcétera*; il avoit prié la Cour de lui permettre de faire informer des faits énoncés dans mes *Mémoires*. Mais trouvant bientôt qu'il étoit trop dangereux pour lui de laisser informer, il s'étoit retranché à demander à la Cour que, sans autre examen, & attendu, disoit-il, que ce ne sont que des *calomnies atroces*, elle ordonnât que mes *Mémoires* fussent déclarés faux & *calomnieux*, défenses de récidiver, & dommages-intérêts, applicables à œuvres pies, &c.

Mais moi, qui prétends à l'honneur de soutenir tout ce que j'ai avancé; de ces deux manières de conclure imaginées par Marin, j'ai adopté la première; & par ma requête en réponse à la sienne, j'ai supplié la Cour, avec lui ou sans lui, d'ordonner, qu'il fût informé sur les faits & les imputations contenues dans mon *Mémoire* contre ledit Marin.

Pour réclamer à cet égard la vigilance du Ministère public, il me suffiroit de mon intérêt personnel; mais ici l'intérêt de l'Etat & de la Société doivent fixer encore plus l'attention de Messieurs les Gens du Roi. La Police aussi exacte que patriotique en cette grave occasion, n'aura certainement point de secrets pour la Cour: elle ouvrira ses registres; & c'est à la faveur des renseignemens qu'on y puisera, que le Parlement & la Nation seront en état de prononcer si l'intérêt public & particulier ne sont pas ici combinés le plus heureusement du monde pour démasquer le Précepteur Marin, & pour renvoyer ledit Précepteur à l'orgue de la Ciotat, (*) d'où il est descendu si mal-à-propos.

Et si dans les informations qu'on feroit contre l'ami Marin, qui m'a voulu faire passer pour l'Auteur de la.....

(*) La Ciotat, petite Ville de Provence, où le petit Marin fredoit, pour de petits gages, sur un petit orgue, dans une petite Paroisse.

on découvroit par hasard que l'ami étoit un zélé distributeur de la ! Au reste , ce n'auroit été qu'une des branches ordinaires de son commerce ; car il faut savoir que l'ami confisquant par état tout les livres défendus , ne les en a toujours vendus que plus cher aux Amateurs.

Quelqu'un m'arrête ici , qui me dit : prenez garde ; ce n'est pas Marin , c'est Bertrand , qui dans son Mémoire , a voulu vous faire passer pour l'Auteur de la Eh ! Messieurs , ne savez-vous pas que les Mémoires du grand cousin ne sont que des enveloppes de Gazettes , & qu'ici le Sacristain & l'Organiste s'entendent comme larrons pour sauver le publiciste ?

Ah ! Monsieur Marin , que vous êtes loin aujourd'hui de cet heureux tems où , la tête rase , & nue , en long habit de lin , symbole de votre innocence , vous enchantiez toute la Ciotat par la gentillesse de vos fredons sur l'orgue , ou la claire mélodie de vos chants au lutrin ! Si quelque Prophète Arabe abordant sur la côte , & vous voyant un si joli enfant de chœur , vous eût dit : « Petit Abbé , prenez bien garde à vous , mon ami ; ayez toujours la crainte de Dieu devant les yeux , mon enfant ; sinon vous deviendrez un jour tout ce que vous êtes devenu enfin ; ne vous seriez-vous pas écrié dans votre tunique de lin , comme un autre Joas :

*Dieu , qui voyez mon trouble & mon affliction ;
Détournez loin de moi sa malédiction :
Et ne souffrez jamais qu'elle soit accomplie.
Faites que Marin meure avant qu'il vous oublie.*

Il a bien changé le Marin ! Et voyez comme le mal gagne & se propage qu'ond on néglige de l'arrêter dans son principe : ce Marin qui d'abord , pour toute volupté ,

*Quelquesfois à l'Autel ,
Présentait au Vicaire ou l'offrande ou le sel ;*

quitte la jacquette & les galoches ; ne fait qu'un faut de



Gravé par Delatre.

*A Paris chez Esnauts et Rapilly rue S^t Jacques, a la Ville de Coutances .
A. P. D. R.*

l'orgue au préceptorat, à la censure, au secrétariat, enfin à la Gazette; & voilà mon Marin les bras retrouffés jusqu'au coude, & pêchant le mal en eau trouble: il en dit hautement tant qu'il veut; il en fait sourdement tant qu'il peut; il arrête d'un côté les réputations qu'il déchire de l'autre: Censures, Gazettes étrangères, Nouvelles à la main, à la bouche, à la presse; Journaux, Petites Feuilles, Lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées, &c. &c. encore quatre pages d'etcetera; tout est à son usage. Ecrivain éloquent, Censeur habile, Gazetier véridique, Journalier de Pamphlets; s'il marche, il rampe comme un serpent; s'il s'élève, il tombe comme un crapaud. Enfin, se traînant, gravissant, & par sauts & par bonds, toujours le ventre à terre, il a tant fait par ses journées, qu'enfin nous avons vu de nos jours le Corsaire allant à Versailles, tiré à quatre chevaux sur la route: portant pour armoiries aux panneaux de son carosse, dans un cartel en forme de buffet d'orgues, une renommée en champ de gueule, les ailes coupées, la tête en bas, raclant de la trompette *marine*; & pour support une figure dégoûtée, représentant l'Europe; le tout embrassé d'une soutanelle doublée de Gazettes, & surmonté d'un bonnet quarré, avec cette légende à la houe: *QUES-A-CO? MARIN.*

Mais entraîné par mon sujet, je m'apperçois que j'oublie cette Gazette d'Utrecht que je commentois; puis en y songeant mieux, je m'apperçois que j'ai fort bien fait de l'oublier; tout cela est si mal pensé, si mal écrit, qu'on me saura gré de l'avoir laissé-là. J'ai quelque chose de mieux sous la main: toute espece de Gazette n'est que du Marin ordinaire, au-lieu que voici du Marin superfin pour les amateurs de noirceurs.

Depuis douze ou quinze jours, Marin fait courir par la ville une Lettre d'un soi-disant Ambassadeur adressée à lui, dans laquelle on suppose que j'ai commis, en pays étrangers, des crimes dignes du dernier supplice. Les uns mettent la scène en Italie, d'autres la portent en Angleterre;

les Commis de Marin, les sieurs *Adam & Mercier*, en racontant ce prétendu délit, ont attesté devant neuf ou dix témoins, qui le certifieront, qu'à son occasion mon Procès m'avoit été commencé; que, si je n'eusse pris promptement la fuite, j'aurois été *pendu*.

Le fameux Bertrand, en faisant circuler la Lettre, prétend qu'elle est signée d'un Ambassadeur d'Espagne & de cinq ou six personnes de considération; c'est un triomphe, une joie, une liesse parmi ces Messieurs qui ne se conçoit pas. Chacun court, s'évertue, se rend chez Marin qui régale tout l'enfer, taille des plumes empoisonnées, remplit les cornets de fiel, échauffe les esprits par un verre de bitume, & met les démons au travail: & de tout cela doit sortir un long & superbe article pour le Mémoire de Marin qui, à ce sujet, a déjà pris, dit-on, cent rames de papier chez *Bougy*, & les a envoyées à son Imprimeur.

Et voilà encore les pauvres honnêtes gens de la Ville qui disent, comme à la liste de la Portiere: *Jamais, jamais, Beaumarchais ne se tirera de la Lettre d'Espagne. Cela est sans réplique; voilà des faits, des témoignages, des signatures: on a écrit pour avoir les pièces justificatives; & cette anecdote est son coup de grace.*

Mes amis s'inquiètent pour moi, s'agitent, cherchent la lettre de toute part. Enfin hier au soir, 12 Janvier 1774, on m'en a remis une copie, & je tiens dans mes mains ce chef-d'œuvre. Avant de l'imprimer, j'ai commencé par déposer au Greffe de la Cour cette copie telle qu'on me l'a remise; & par ma Requête au Parlement en réponse à celle de Marin, je supplie la Cour d'ordonner qu'il soit informé sur la lettre, ainsi que sur autres faits & gestes du Gazetier.

Copie exacte de l'Écrit soi-disant envoyé à Marin, & qui m'a été remis de la part d'un de ses amis, qui le certifiera s'il est entendu sur ce fait.

A P R È S toutes les horreurs que le sieur Caron a vomé contre vous Monsieur, & contre tout le monde, je crois que vous voulez le faire

repentir; il a l'insolence de vous défier de parler; il faut qu'il soit, comme on dit, fou; cela m'a plus révolté que tout le reste; & comme en vous vengeant, vous nous vengerez aussi, & autant pour punir un scélérat, que pour faire plaisir à tant d'offensés, il faut le prendre par où il s'attend pas; il croit être en sûreté, parce qu'il a pu dans ce pays ici cacher sa méchanceté, sous des apparences qui le tireroient toujours de nos reproches, il dit par-tout qu'il fera repentir le premier qui l'attaquera dans sa conduite; peut-être a-t-il raison pour ce qui regarde la France, mais le misérable, il ne croit pas qu'il y a des gens instruit de ses coquinerie en Espagne. Mais moi j'y étois, tous mes amis & mes parens y sont encore, & la preuve est au bout ici. Il avoit sa sœur, Maîtresse du Seigneur Joseph Clavijo, à Madrid, Garde des Archives de la Couronne, mon parent, qui s'en dégoûta par mauvaise conduite. Son frere vint dans l'espérance de faire épouser malgré lui sa sœur à mon parent, qui le 24 Mai 1764, rendit une plainte que le sieur Caron, dit Beaumarchais, étoit venu à six heures du matin, s'étoit fait introduire sous un faux nom chez M. Portugais, Chef des Bureaux d'Etat où il logeoit, & qu'ayant fermé la porte & présenté un pistolet, lui avoit fait signer une promesse de mariage dans son lit, sous peine de le tuer s'il bronchoit; c'est bien pis que ce qu'il dit de M. Goëzman. Et, comme chez nous les présens sont une preuve qu'on veut épouser, il s'étoit fait en même-tems donner des bijoux, des pièces d'or étrangères; enfin pour près de 8000 liv. comme présens de noces, faits de bon gré: là-dessus il y eut ordre sur la plainte de mon parent à M. le Marquis de Robion, Commandant de Madrid, de faire mettre le fripon au cachot, qui se sauva chez l'Ambassadeur de France; mais quand il fallut rendre les bijoux, il dit que son laquais les avoit volés, & garda tout comme un gueux, deshonoré par cette friponnerie, & puis après pour rendre au Seigneur Clavijo le tour qu'il lui avoit joué, il fut chercher une Femme de Chambre, que Clavijo avoit entretenu avant sa sœur, il donne de l'argent à cette fille pour présenter à la Justice des lettres de mon parent; il prétendit que c'étoit des promesses de mariage; & comme on est très-rigoureux chez nous sur ce cas, en attendant que tout fut clair, on arrêta mon parent qui eut bientôt prouvé & fait avouer à la fille que le fripon avoit remué cette corde. Enfin pour couronner tout, il finit par tenir la banque un soir chez l'Ambassadeur de Russie avec des cartes arrangées, & gagna près de cent mille livres la nuit: l'Ambassadeur le fit chasser; on se plaignit à M. Dossua qui lui ordonna de sortir d'Espagne vite, où il laissa tout, habit, linge, pour s'en aller bien vite à cheval; il auroit été pourrir en cachot, & ce n'est pas la des contes. J'ai écrit pour avoir la preuve, & lever la plainte de mon parent qui est publique pour faits de violence & friponnerie; il a fait un conte différent du

vrai en France; mais vous aurez plus de témoins qu'il en faut, parce qu'ayant chez lui le vrai, dans le temps qu'on a fait inventaire chez lui, il a voulu arracher les papiers à la Justice, qui les a lu malgré lui, & tous l'ont connus pour ce qu'il est; faites en ce qu'il vous plaira, vous ou M. Goëzman. Voilà pour le payer du Baptême qui est une chose très-innocente. Une femme qui étoit son amie, vous entendez, là-bas, veut bien conter les choses comme lui, quand ils en parlent, mais nous avons Dieu-merci toutes les preuves, les lettres & tout. Il vous défie, eh bien, défiez-le de se justifier sur sa coquinerie d'Espagne, sur sa sœur, & s'il ose parler, comme il ne dira que des mensonges, il sera pris, nous fondrons tous sur lui, comme pour instruire de tout contre un si grand imposteur, & une fois bien démasqué là-dessus, il faut qu'il s'enfuit, tout le reste de sa vie. Il n'y a rien qui vaille ç'a, & Monsieur Portugais & M. Llanos & M. Pacheco & autres personnes du Conseil du Roi, à Madrid, tous amis de mon parent, donneront leur attestation, & on fournira tout au Parlement; on peut, en être sûr: s'il n'avoit pas été protégé par M. Doffun avant que l'Ambassadeur fut la vérité, jamais il n'auroit revu le jour, M. Doffun s'en est bien repenti après l'affaire du jeu. Il l'a écrit *aux Dames*, c'est la vraie cause secrète quelles n'ont plus voulu que le fripon approchât d'elles à Versailles; mais voilà ce qu'on ne dit pas tout haut: encore un petit moment, je suis avec bien de l'empressement & à votre service & celui de tous les honnêtes-gens qui sont les ennemis de ce fripon-là,

MONSIEUR,

Votre très-humble & obéissant serviteur.

Woulez-vous m'envoyer votre Mémoire & autres, par mon laquais, je les ferai passer à Madrid, par le premier Courier, ç'a fera plaisir à tout le monde.

Cette misérable lettre n'est point signée, ou parce que l'original lui-même est anonime, ou parce qu'on n'a pas voulu en me l'envoyant mettre le nom de celui qui l'avoit écrite, dans la crainte de mes recherches: les uns disent qu'elle est d'un Ambassadeur, les autres d'un homme venu d'Espagne avec M. le Comte d'Aranda; d'autres qu'elle est signée d'un Gentilhomme arrivé depuis peu. Jamais Gentilhomme n'a écrit de ce style. Quoiqu'il en soit, en attendant que ce Gentilhomme de cuisine ou de Gazette fasse venir ses preuves d'Espagne, & les fournisse à Marin pour en guirlander son

Mémoire ; voici ma réponse à la lettre échappée du tripot.

Quelques notions confuses d'une querelle d'éclat que j'eus en 1764, à Madrid, ont fait sans doute espérer à mes ennemis qu'ils pourroient établir une nouvelle diffamation sur cette aventure ignorée en France, & sur laquelle il resteroit au moins des soupçons affreux contre moi, de quelque façon que j'entreprisse de m'en justifier après dix ans de silence & à quatre cens lieues de l'endroit de la scène.

Et moi, pressé de relever des faits aussi graves, je vais tout uniquement ouvrir les Mémoires de mon voyage d'Espagne en 1764, & donner en 1774, à ce fragment de ma vie, une publicité qu'il ne devoit jamais avoir.

Dans un événement aussi extraordinaire que celui dont je vais rendre compte, tout ne peut être à mon avantage : & quoi que je fasse, il me sera toujours reproché par les uns, d'avoir mis trop de fierté dans ma conduite, par les autres cette fierté sera peut-être appelée *arrogance* ; mais un jour mieux connu, & toutes mes actions se servant d'appui, l'on finira par trouver que je n'ai mis à celle-ci ni dureté ni arrogance, mais seulement une fermeté d'ame que l'orgueil de bien faire a quelquefois exaltée.

S'il se mêle un peu d'amour-propre à faire le bien, cet amour-propre est de la plus noble espèce. Loin de le regarder comme un mal, & sans nous donner pour meilleurs que nous ne sommes en effet, il faut avouer que le bonheur d'être estimable, tient beaucoup à l'honneur d'être estimé. Rois, Sujets, grands & petits, tous sont affamés de la considération publique. Heureux celui qui ne l'a jamais perdue ; plus heureux mille fois celui qui n'ayant pas mérité de la perdre, a pu enfin la recouvrer. C'est à quoi je travaille nuit & jour.

Je remercie mes ennemis de la sévère inquisition qu'ils établissent sur ma vie. Cette liberté dans les procès a au moins cela de bon, que la crainte d'être diffamé à la première querelle, peut retenir dans le devoir nombre de gens dont les principes ne sont pas assez certains. Je rends grace à ces Messieurs des occasions qu'ils me fournissent sans cesse de me justifier ; mais je prie le Lecteur de se souvenir que

quelqu'extraordinaire que lui paroisse ce qu'il va lire, ma précédente réponse au Comte de la Blache, sur l'incroyable fait des lettres supposées de Mesdames, n'offre rien de plus évident, ni de plus respectable que les preuves dont j'appuierai cette étonnante narration.

A N N É E 1764.

Fragment de mon voyage d'Espagne.

Depuis quelques années j'avois eu le bonheur de m'envelopper de toute ma famille. L'union, la joie, la reconnoissance étoient la récompense continuelle des sacrifices que cet entour exigeoit, & me consoloient de l'injure extérieure que des méchans faisoient dès-lors à mes sentimens.

De cinq sœurs que j'avois, deux confiées dès leur jeunesse par mon pere à l'un de ses Correspondans d'Espagne, ne m'avoient laissé d'elles, qu'un souvenir foible & doux quelquefois ranimé par leur correspondance.

En Février 1764, mon pere reçoit de sa fille aînée une lettre pleine d'amertume, dont voici la substance.

„ Ma sœur vient d'être outragée par un homme aussi accrédité que dangereux. Deux fois, à l'instant de l'épouser, il a manqué de parole & s'est brusquement retiré sans daigner même excuser sa conduite; la sensibilité de ma sœur offensée, l'a jetée dans un état de mort dont il y a beaucoup d'apparence que nous ne la sauverons pas, tous ses nerfs se sont retirés; & depuis six jours elle ne parle plus.

Le deshonneur que cet événement verse sur elle, nous a plongé dans une retraite profonde où je pleure nuit & jour, en prodiguant à cette Infortunée des consolations que je ne suis pas en état de prendre pour moi-même.

Tout Madrid fait que ma sœur n'a rien à se reprocher.

Si mon frere avoit assez de crédit pour nous faire recommander à M. l'Ambassadeur de France, Son Excellence mettroit à nous protéger une bonté de prédilection, qui arrêteroit
tout

tout le mal qu'un perfide nous fait, & par sa conduite & par ses menaces, &c.... »

Mon pere vient me trouver à Versailles & me remet, en pleurant, la lettre de sa fille. Voyez, mon fils, ce que vous pouvez pour ces deux infortunées, *elles ne sont pas moins vos sœurs que les autres.*

Je me sentis aussi ému que lui au récit de la terrible situation de ma sœur. Hélas! mon pere, lui dis-je, quelle espece de recommandation puis-je obtenir pour elles? qu'irai-je demander? qui fait si elles n'ont pas donné lieu par quelques fautes qu'elles nous cachent à la honte qui les couvre aujourd'hui. J'oubliois, reprit mon pere, de vous montrer plusieurs lettres de notre Ambassadeur à votre sœur aînée, qui annoncent la plus haute estime pour l'une & pour l'autre.

Je lisois ces lettres, elles me rassuroient; & la phrase, *elles ne sont pas moins vos sœurs que les autres*, me frappant jusqu'au fond du cœur: ne pleurez point, dis-je à mon pere, je prends un parti qui peut vous étonner; mais qui me paroît le plus certain, comme le plus sage.

Ma sœur aînée indique plusieurs personnes respectables, qui déposeront, dit-elle, à son frere à Paris de la bonne conduite & de la vertu de sa sœur. Je veux les voir, & si leur témoignage est aussi honorable que celui de M. l'Ambassadeur de France, je demande un congé, je pars, & ne prenant conseil que de la prudence & de ma sensibilité, je les vengerai d'un traître, ou je les ramene à Paris partager avec vous ma modique fortune.

Le succès de mes informations m'échauffe le cœur; alors sans autre délai je reviens à Versailles, apprendre à mes augustes Protectrices qu'une affaire aussi douloureuse que pressée exige ma présence à Madrid & me force de suspendre toute espece de service auprès d'elles.

Etonnées d'un départ aussi brusque, leur bonté respectable va jusqu'à vouloir être instruites de la nature de ce nouveau malheur. Je montre la lettre de ma sœur aînée: *partez, & soyez sage* fut l'honorable encouragement que je reçus des Princesses; *ce que vous entreprenez est bien, & vous*

ne manquez pas d'appui en Espagne si votre conduite est raisonnable.

Mes apprêts furent bientôt faits. Je craignois de ne pas arriver assez tôt pour sauver la vie à ma pauvre sœur. Les plus fortes recommandations auprès de notre Ambassadeur me furent prodiguées, & devinrent l'ineestimable prix de quatre ans de soins employés à l'amusement de Mefdames.

A l'instant de mon départ je reçois la commission de négocier en Espagne une affaire très-intéressante au commerce de France. M. Duverney, touché du motif de mon voyage, m'embrasse & me dit, » allez, mon fils, sauvez la » vie à votre sœur. Quant à l'affaire dont vous êtes chargé, » quelque intérêt que vous y preniez, souvenez-vous, que » je suis votre appui: je l'ai promis publiquement à la Fa- » mille Royale, & je ne manquerai jamais à un engagement » aussi sacré. Je m'en rapporte à vos lumières; voilà pour » deux cens mille francs de billets au porteur que je vous » remets pour augmenter votre confiance personnelle par » un crédit de cette étendue sur moi. «

Je pars & vais nuit & jour de Paris à Madrid. Un négociant François feignant d'avoir affaire à Bayonne, mais engagé secrètement par ma famille de m'accompagner & de veiller à ma sûreté, m'avoit demandé une place dans ma chaise.

J'arrive à Madrid le 18 Mai 1764, à onze heures du matin. J'étois attendu depuis quelques jours; je trouvai mes sœurs entourées de leurs amis, à qui la chaleur de ma résolution avoit donné le desir de me connoître.

A peines les premières larmes sont-elles épanchées, que m'adressant à mes sœurs: ne soyez pas étonnées, leur dis-je, si j'emploie ce premier moment pour apprendre l'exacte vérité de votre malheureuse aventure; je prie les honnêtes gens qui m'entourent, & que je regarde comme mes amis, puisqu'ils sont les vôtres, de ne pas vous passer la plus légère inexactitude. Pour vous servir avec succès, il faut que je sois fidelement instruit.

Le compte fut exact & long. A ce récit, la sensibilité de tout le monde, justifiant la mienne, j'embrassai ma

jeune sœur & lui dis : A présent que je fais tout, mon enfant, sois en repos; je vois, avec plaisir, que tu n'aimes plus cet homme-là; ma conduite en devient plus aisée; dites-moi seulement où je puis le trouver à Madrid: chacun élève sa voix & me conseille de commencer par aller à Aranjuez, voir M. l'Ambassadeur dont la prudence consommée devoit diriger mes démarches dans une affaire aussi épineuse, notre ennemi étant excessivement soutenu par les relations que sa place lui donnoit avec des gens fort puissans; je ne devois rien hasarder à Madrid avant d'avoir eu l'honneur d'entretenir son Excellence à Aranjuez.

Cela va bien, mes amis: car je vous regarde tous comme tels, procurez-moi seulement une voiture de route, & demain je vais saluer M. l'Ambassadeur à la Cour. Mais ne trouvez pas mauvais que je prenne, avant de le voir, quelques instructions essentielles à mon projet; la seule chose en laquelle vous puissiez tous me servir, est de garder le secret sur mon arrivée jusqu'à mon retour d'Aranjuez.

Je fais tirer promptement un habit de mes malles, & m'ajustant à la hâte, je me fais indiquer la demeure de Dom Joseph Clavico (a), Garde des Archives de la Couronne, & j'y cours; il étoit sorti: l'on m'apprend l'endroit où je puis le rencontrer, & dans le salon même d'une Dame chez laquelle il étoit, je lui dis, sans me faire connoître, qu'arrivé de France le jour même, & chargé de quelques commissions pour lui, je lui demandois la permission de l'entretenir le plutôt possible. Il me remit au lendemain matin à neuf heures en m'invitant au chocolat que j'acceptai pour moi & pour le Négociant François qui m'accompagnoit.

Le lendemain, 19 Mai, j'étois chez lui à huit heures & demie, je le trouvai dans une maison splendide, qu'il me dit appartenir à Dom Antonio Portugès, l'un des Chefs les plus estimés des Bureaux du ministère, & tellement son

(a) Ce mot, qui s'écrit Clavijo, se prononce à-peu-près Clavico: je le fais imprimer ainsi pour la facilité de la lecture,

ami, qu'en son absence il ufoit librement de sa maison comme de la sienne propre.

» Je suis chargé, Monsieur, lui dis-je, par une société
 » de gens de lettres, d'établir, dans toutes les Villes où
 » je passerai, une Correspondance Littéraire avec les hom-
 » mes les plus savans du pays. Comme aucun Espagnol
 » n'écrit mieux que l'Auteur des feuilles appelées *le Pen-*
 » *sador* (a) à qui j'ai l'honneur de parler, & que son mérite
 » littéraire a fait même assez distinguer du Roi pour qu'il
 » lui confiât la garde d'une de ses Archives: j'ai cru ne pou-
 » voir mieux servir mes amis qu'en les liant avec un hom-
 » me de votre mérite. »

Je le vis enchanté de ma proposition. Pour mieux connoître à quel homme j'avois affaire, je le laissai long-tems discourir sur les avantages que les diverses nations pouvoient tirer de pareilles correspondances. Il me careffoit de l'œil; il avoit le ton affectueux; il parloit comme un ange, & rayonnoit de gloire & de plaisir.

Au milieu de sa joie, il me demande à mon tour quelle affaire me conduisoit en Espagne? heureux, disoit-il, s'il pouvoit m'y être de quelque utilité.— » J'accepte avec reconnaissance des offres aussi flatteuses, & n'aurai point, Monsieur, de secrets pour vous. »

Alors voulant le jeter dans un embarras dont la fin seule de mon discours devoit le tirer, je lui présentai de nouveau mon ami. Monsieur, lui dis-je, n'est pas tout-à-fait étranger à ce que je vais vous dire, & ne fera pas de trop à notre conversation. Cet exorde le fit regarder mon ami avec beaucoup de curiosité.

» Un Négociant François, chargé de famille & d'une
 » fortune assez bornée, avoit beaucoup de correspondans
 » en Espagne. Un des plus riches, passant à Paris il y a
 » neuf ou dix ans, lui fit cette proposition: Donnez-moi
 » deux de vos filles, que je les emmene à Madrid, elles
 » s'établiront chez moi, garçon âgé, sans famille, elles
 » feront le bonheur de mes vieux jours & succéderont au
 » plus riche établissement de l'Espagne.

(a) En François, *le Penseur*.

» L'ainée déjà mariée & une de ses sœurs lui furent confiées.
 » En faveur de cet établissement, leur pere se chargea d'en-
 » tretenir cette nouvelle maison de Madrid de toutes les
 » marchandises de France qu'on lui demanderoit.

» Deux ans après, le Correspondant mourut & laissa les
 » Françaises sans aucun bienfait, dans l'embarras de sou-
 » tenir toutes seules une maison de commerce. Malgré ce
 » peu d'aifance, une bonne conduite & les graces de leur
 » esprit leur conserverent une foule d'amis qui s'empresse-
 » rent à augmenter leur crédit & leurs affaires. (Ici je vis
 » *Clavico* redoubler d'attention.)

» A-peu-près dans ce même temps, un jeune homme,
 » natif des Iles Canaries, s'étoit fait présenter dans la mai-
 » son (toute sa gaité s'évanouit à ces mots qui le défi-
 » gnoient.) Malgré son peu de fortune, les Dames lui
 » voyant une grande ardeur pour l'étude de la Langue
 » Française & des sciences, lui avoient facilité les moyens
 » d'y faire des progrès rapides.

» Plein du desir de se faire connoître, il forme enfin
 » le projet de donner à la ville de Madrid le plaisir tout
 » nouveau pour la Nation, de lire une Feuille périodique
 » dans le genre du Spectateur Anglois, il reçoit de ses
 » amies des encouragemens & des secours de toute nature.
 » On ne doute point qu'une pareille entreprise n'ait le plus
 » grand succès: alors animé par l'espérance de réussir à se
 » faire un nom, il ose se proposer ouvertement pour épou-
 » ser la plus jeune des Françaises.

» Commencez, lui dit l'ainée, par réussir; & lorsque
 » quelque emploi, faveur de la Cour ou tel autre moyen
 » de subsister honorablement, vous aura donné le droit
 » de songer à ma sœur, si elle vous préfere à d'autres
 » prétendans, je ne vous refuserai pas mon consentement;
 » (il s'agitoit étrangement sur son siége en m'écoutant; &
 » moi, sans faire semblant de m'en appercevoir, je pour-
 » suivis ainsi.)

» La plus jeune, touchée du mérite de l'homme qui la
 » recherchoit, refuse divers partis avantageux qui s'of-
 » froient pour elle, & préférant d'attendre que celui

» qui l'aimoit depuis quatre ans, eût rempli les vues de
 » fortune que tous ses amis osoient espérer pour lui, l'en-
 » courage à donner sa premiere Feuille philosophique sous
 » le titre important du *Pensador*. » (Ici je vis mon homme
 prêt à se trouver mal.)

» L'ouvrage, (continuai-je avec un froid glacé) eut un
 » succès prodigieux; le Roi même amusé de cette char-
 » mante production, donna des marques publiques de
 » bienveillance à l'auteur. On lui promit le premier emploi
 » honorable qui vaqueroit. Alors il écarta tous les préten-
 » dans à sa maîtresse par une recherche absolument pu-
 » blique. Le mariage ne se retardoit que par l'attente de
 » l'emploi qu'on avoit promis à l'auteur des Feuilles. En-
 » fin au bout de six ans d'attente d'une part, de soins &
 » d'affiduités de l'autre, l'emploi parut & l'homme s'en-
 » fuit. » (Ici l'homme fit un soupir involontaire, & s'en
 appercevant lui-même, il en rougit de confusion; je re-
 marquois tout sans cesser de parler.)

» L'affaire avoit trop éclaté pour qu'on pût en voir le
 » dénouement avec indifférence. Les Dames avoient pris
 » une maison capable de contenir deux ménages, les bancs
 » étoient publiés. L'outrage indignoit tous les amis com-
 » muns qui s'employèrent efficacement à venger cette in-
 » sulte: M. l'Ambassadeur de France s'en mêla; mais lors-
 » que cet homme apprit que les François employoient
 » les protections majeures contre lui, craignant un crédit
 » qui pouvoit renverser le sien, & détruire en un moment
 » sa fortune naissante, il vint se jeter aux pieds de sa maî-
 » tresse irritée. A son tour il employa tous ses amis pour
 » la ramener, & comme la colere d'une femme trahie n'est
 » presque jamais que de l'amour déguisé, tout se racom-
 » moda; les préparatifs d'hymen recommencerent, les bancs
 » se publierent de nouveau, l'on devoit s'épouser dans trois
 » jours. La reconciliation avoit fait autant de bruit que la
 » rupture. En partant pour S. Hildephonse où il alloit de-
 » mander à son Ministre la permission de se marier: Mes
 » amis, dit-il, conservez-moi le cœur chancelant de ma
 » maîtresse jusqu'à ce que je revienne du *Sitio real*, & dis-

» posez toutes choses de façon qu'en arrivant je puisse aller
» au temple avec elle. »

Malgré l'horrible état où mon récit le mettoit, incertain encore si je racontois une histoire étrangère à moi, ce Clavico regardoit de tems en tems mon ami dont le sang-froid ne l'instruisoit pas plus que le mien. Ici je renforçai ma voix en le fixant, & je continuai :

» Il revient en effet de la Cour le sur-lendemain ; mais
» au lieu de conduire sa victime à l'Autel, il fait dire à
» l'infortunée qu'il change d'avis une seconde fois, & ne
» l'épousera point ; les amis indignés courent à l'instant
» chez lui ; l'insolent ne garde plus aucun ménagement &
» les défie tous de lui nuire, en leur disant que si les Fran-
» çaises cherchoient à le tourmenter, elles prissent garde à
» leur tour qu'il ne les perdît pour toujours dans un pays
» où elles étoient sans appui.

» A cette nouvelle la jeune Françoise tomba dans un
» état de convulsions qui fit craindre pour sa vie. Au fort
» de leur désolation l'aînée écrivit en France l'outrage pu-
» blic qui leur avoit été fait ; ce récit émut le cœur de leur
» frere au point, que demandant aussitôt un congé pour
» venir éclaircir une affaire aussi embrouillée, il n'a fait qu'un
» saut de Paris à Madrid : & ce frere, *c'est moi* qui ai tout
» quitté, patrie, devoirs, famille, état, plaisirs, pour ve-
» nir venger en Espagne une sœur innocente & malheu-
» reuse ; c'est moi qui viens armé du bon droit & de la
» fermeté, démasquer un traître, écrire en traits de sang
» son ame sur son visage ; & ce traître, *c'est vous*.

Qu'on se forme le tableau de cet homme étonné, stupé-
fait de ma harangue, à qui la surprise ouvre la bouche &
y fait expirer la parole glacée ; qu'on voye cette physio-
nomie radieuse épanouie sous mes éloges se rembrunir par
degrés, ses yeux s'éteindre, ses traits s'allonger, son teint
se plomber.

Il voulut balbutier quelques justifications ; — Ne m'inter-
» rompez pas, Monsieur, vous n'avez rien à me dire & beau-
» coup à entendre de moi. Pour commencer, ayez la bonté
» de déclarer devant Monsieur qui est exprès venu de France
» avec moi, si par quelque manque de foi, légèreté, foi-

» blessé, aigreux ou quelque autre vice que ce soit, ma sœur
 » a mérité le double outrage que vous avez eu la cruauté de
 » lui faire publiquement. — *Non, Monsieur, je reconnois*
 » *Doña Maria* votre sœur pour une demoiselle pleine d'esprit,
 » de graces & de vertus. — Vous a-t-elle donné quelque
 » sujet de vous plaindre d'elle depuis que vous la connois-
 » sez? — *Jamais, jamais.* — Eh pourquoi donc, montre
 » que vous êtes, (lui dis-je en me levant) avez-vous eu la
 » barbarie de la traîner à la mort, uniquement parce que
 » son cœur vous préféroit à dix autres plus honnêtes & plus
 » riches que vous? — *Ah! Monsieur, ce sont des instiga-*
 » *tions, des conseils; si vous saviez,...* — Cela suffit.

Alors me retournant vers mon ami, » Vous avez en-
 » tendu la justification de ma sœur, allez la publier. Ce qui
 » me reste à dire à Monsieur n'exige plus de témoins. » Mon
 ami fort, Clavico bien plus étonné se leve à son tour, je le
 fais rasseoir. — » A présent, Monsieur, que nous sommes
 » seuls, voici quel est mon projet, & j'espère que vous
 » l'approuverez.

» Il convient également à vos arrangemens & aux miens
 » que vous n'épousiez pas ma sœur; & vous sentez que je
 » ne viens pas ici faire le personnage d'un frere de comé-
 » die qui veut que sa sœur se marie: mais vous avez outragé
 » à plaisir une femme d'honneur, parce que vous l'avez
 » cru sans soutien en pays étranger; ce procédé est celui
 » d'un malhonnête homme & d'un lâche. Vous allez donc
 » commencer par reconnoître, de votre main, en pleine
 » liberté, toutes vos portes ouvertes & vos gens dans
 » cette salle, qui ne nous entendront point, parce que
 » nous parlerons François, que vous êtes un homme abo-
 » minable qui avez trompé, trahi, outragé ma sœur, sans
 » aucun sujet, & votre déclaration dans mes mains je
 » pars pour Aranjuèz où est mon Ambassadeur, je lui
 » montre l'écrit, je le fais ensuite imprimer; après demain
 » la cour & la ville en seront inondés: j'ai des appuis
 » considérables ici, du tems & de l'argent; tout sera em-
 » ployé, à vous faire perdre votre place, à vous pour-
 » suivre de toute maniere & sans relâche, jusqu'à ce que le

» le reffentiment de ma fœur appaifé , m'arrête & qu'elle
» me dife ; hola.

— *Je ne ferai point une telle déclaration* , me dit Clavico
d'une voix altérée. — Je le crois , car peut-être à votre
» place ne la ferois-je pas non plus. Mais voici le revers
» de la médaille. Ecrivez ou n'écrivez pas ; de ce moment
» je reffe avec vous ; je ne vous quitte plus ; je vais par-tout
» où vous irez , jufqu'à ce qu'impatienté d'un pareil voifi-
» nage , vous foyez venu vous délivrer de moi derrière *Buen-*
» *retiro* *. Si je fuis plus heureux que vous , Monfieur ,
» fans voir mon Ambaffadeur , fans parler à perfonne
» ici , je prends ma fœur mourante entre mes bras , je
» la mets dans ma voiture & je m'en retourne en France
» avec elle. Si au contraire le fort vous favorife , tout eft
» dit pour moi ; j'ai fait mon testament avant de partir ;
» vous aurez eu tous les avantages fur nous ; permis à
» vous alors de rire à nos dépens. Faites monter le dé-
» jeûner. «

Je fonne librement : un laquais entre , apporte le cho-
colat. Pendant que je prends ma taffe , mon homme abforbé
fe promène en filence , rêve profondément , prend fon
parti tout de fuite , & me dit :

» M. de Beaumarchais , écoutez-moi. Rien au monde ne
» peut excufer ma conduite envers Mademoifelle votre fœur.
» L'ambition m'a perdu ; mais fi j'euffe prévu que *Doña*
» *Maria* eût un frere comme vous , loin de la regarder comme
» une étrangère ifolée , j'aurois conclu que les plus grands
» avantages devoient fuivre notre union. Vous venez de me
» pénétrer de la plus haute eftime ; & je me mets à vos
» pieds pour vous fupplier de travailler à réparer , s'il eft
» poffible , tous les maux que j'ai faits à votre fœur. Ren-
» dez-la moi , Monfieur ; & je me croirai trop heureux de
» tenir de vous ma femme & le pardon de tous mes cri-
mes. — Il n'eft plus tems ; ma fœur ne vous aime plus :
» faites feulement la déclaration , c'eft tout ce que j'exige de

* L'ancien Palais des Rois d'Espagne à Madrid.

» vous ; & trouvez bon après , qu'en ennemi déclaré je venge
 » ma sœur au gré de son ressentiment. «

Il fit beaucoup de façons , & sur le style dont je l'exigeois , & sur ce que je voulois qu'elle fût toute de sa main ; & sur ce que j'insistois à ce que les domestiques fussent présens pendant qu'il écriroit : Mais comme l'alternative étoit pressante , & qu'il lui restoit encore je ne fais quel espoir de ramener une femme qui l'avoit aimé , sa fierté se soumit à écrire la déclaration suivante , que je lui dictois en me promenant dans l'espece de galerie où nous étions.

DÉCLARATION , dont j'ai l'Original.

Je soussigné Joseph Clavijo , Garde d'une des Archives de la Couronne , reconnois qu'après avoir été reçu avec bonté dans la maison de Madame Guilbert , j'ai trompé Mademoiselle Caron sa sœur par la promesse d'honneur mille fois réitérée de l'épouser , à laquelle j'ai manqué , sans qu'aucune faute ou foiblesse de sa part ait pu servir de prétexte ou d'excuse à mon manque de foi ; qu'au contraire la sagesse de cette Demoiselle , pour qui j'ai le plus profond respect , a toujours été pure & sans tache. Je reconnois que , par ma conduite , la légereté de mes discours , & par l'interprétation qu'on a pu y donner , j'ai ouvertement outragé cette vertueuse Demoiselle , à laquelle je demande pardon par cet écrit fait librement & de ma pleine volonté , quoique je me reconnoisse tout-à-fait indigne de l'obtenir ; lui promettant toute autre espece de réparation qu'elle pourra désirer , si celle-ci ne lui convient pas. Fait à Madrid , & écrit tout de ma main , en présence de son frere , le 19 Mai 1764.

Signé, JOSEPH CLAVIJO.

Je prends le papier , & lui dis en le quittant : je ne suis point un lâche ennemi , Monsieur : c'est sans ménagement que je vais venger ma sœur. Je vous en ai prévenu. Tenez - vous bien pour averti de l'usage cruel que je vais faire de l'arme que vous m'avez fournie. — Monsieur , je crois parler au plus offensé , mais au plus généreux des hommes : avant de me diffamer accordez-moi le moment

de tenter un effort pour ramener encore une fois *Doña Maria* : c'est dans cet unique espoir que j'ai écrit la réparation que vous emportez : mais avant de me présenter, j'ai résolu de charger quelqu'un de plaider ma cause auprès d'elle : & ce quelqu'un, c'est vous. — Je n'en ferai rien. — Au moins vous lui direz le repentir amer que vous avez apperçu en moi. Je borne à cela toutes mes sollicitations. A votre refus je chargerai quelqu'autre de me mettre à ses pieds. — Je le lui promis.

Le retour de mon ami chez ma sœur avoit porté l'alarme dans tous les esprits. En arrivant, je trouvai les femmes éplorées & les hommes très-inquiets : mais au compte que je rendis de ma séance, à la vue de la déclaration, les cris de joie, les embrassemens succéderent aux larmes ; chacun ouvroit un avis différent ; les uns opinoient à perdre Clavico, les autres penchoient à lui pardonner ; d'autres s'en rapportoient à ma prudence, & tout le monde parloit à la fois. Mais ma sœur de s'écrier, *non jamais, jamais, je n'en entendrai parler : courez, mon frere, à Aranjuèz : allez voir M. l'Ambassadeur, & dans tout ceci gouvernez-vous par ses conseils.*

Avant de partir pour la Cour, j'écrivis à Clavico que ma sœur n'avoit pas voulu entendre un seul mot en sa faveur, & que je m'en tenois au projet de la venger & de le perdre. Il me fit prier de le voir avant mon départ ; & je me rendis librement chez lui. Après mille imprécations contre lui-même, toutes ses prières se bornerent à obtenir de moi qu'il allât pendant mon absence avec un ami commun parler à ma sœur aînée, & que je ne rendisse son deshonneur public qu'à mon retour, s'il n'avoit pas obtenu son pardon. Je partis pour Aranjuèz.

M. le Marquis d'Offun notre Ambassadeur, aussi respectable qu'obligeant, après m'avoir marqué tout l'intérêt qu'il prenoit à moi en faveur des augustes recommandations qui lui étoient parvenues de France, me dit : — La première preuve de mon amitié, Monsieur, est de vous prévenir que votre voyage en Espagne est de la dernière inutilité quant à l'objet de venger votre sœur ; l'homme qui l'a

insultée deux fois par sa retraite inopinée, n'eût jamais osé se rendre aussi coupable, s'il ne se fût pas cru puissamment soutenu. Quel est votre dessein? espérez-vous lui faire épouser votre sœur? — Non, Monsieur, je ne le veux pas: mais je prétends le deshonoré. — Et comment? — Je lui fis le récit de mon entrevue avec Clavico, qu'il ne crut qu'en lisant son écrit que je lui présentais.

Eh bien, Monsieur, me dit cet homme respectable, un peu étonné de mon action, je change d'avis à l'instant. Celui qui a tellement avancé les affaires en deux heures, est fait pour les terminer heureusement. L'ambition avoit éloigné Clavico de M^{lle}. votre sœur; l'ambition, la terreur ou l'amour le lui ramènent. Mais à quelque titre qu'il revienne, le moins d'éclat qu'on puisse faire en pareille occasion est toujours le mieux. Je ne vous cache pas que cet homme est fait pour aller loin; & sous ce point de vue c'est peut-être un parti très-avantageux. A votre place, je vaincrois ma sœur sur ses répugnances, & profitant du repentir de Clavico, je les marierois promptement. — Comment, Monsieur, un lâche? — Il n'est un lâche que s'il ne revient pas de bonne foi. Mais ce point accordé, ce n'est qu'un amant repentant. Au reste, voilà mon avis, je vous invite à le suivre, & même je vous en aurai gré, par des considérations que je ne puis vous expliquer.

Je revins à Madrid un peu troublé des conseils de M. le Marquis d'Offun. A mon arrivée j'appris que Clavico étoit venu accompagné de quelques amis communs se jeter aux pieds de mes sœurs; que la plus jeune à son arrivée s'étoit enfuie dans sa chambre, & n'avoit plus voulu reparoître; & l'on me dit qu'il avoit conçu beaucoup d'espérance de cette colere fugitive. J'en conclus à mon tour qu'il connoissoit bien les femmes, douces & sensibles créatures, qu'un peu d'audace mêlée de repentir trouble à coup sûr étrangement, mais dont le cœur ému n'en reste pas moins disposé en faveur de l'humble audacieux qui gémit à leurs pieds, d'autorité.

Depuis mon retour d'Aranjuez, ce Clavico desira me voir tous les jours, me rechercha, m'enchanta par son esprit, ses connoissances, & sur-tout par la noble confiance qu'il pa-

roïffoit avoir en ma médiation. Je le servois de bonne foi ; nos amis se joignoient à moi ; mais le profond respect que ma pauvre sœur paroïffoit avoir pour mes décisions , me rendoit très-circonspect à son égard ; c'étoit son bonheur & non sa fortune que je désirois ; c'étoit son cœur & non sa main que je voulois forcer.

Le 25 Mai, Clavico se retira brusquement du logis de M. Portugès , & fut se réfugier au Quartier des Invalides, chez un Officier de sa connoissance. Cette retraite précipitée ne m'inspira d'abord aucun ombrage , quoiqu'elle me parût singulière. Je courus au Quartier ; il alléqua pour motif de cette retraite que M. Portugès étant un des plus opposés à son mariage , il comptoit me donner la plus haute preuve de la sincérité de son retour , en quittant la maison d'un si puissant ennemi de ma sœur. Cela me parut si probable & si délicat , que je lui fus un gré infini de sa retraite aux Invalides. Le 26 Mai j'en reçus la lettre suivante.

C O P I E de la Lettre de CLAVICO , dont j'ai
l'Original.

Je me suis expliqué , Monsieur , d'une maniere très-précise sur la ferme intention où je suis de réparer les chagrins que j'ai causés involontairement à Mlle. Caron ; je lui offre de nouveau de l'épouser , si les mal-entendus passés ne lui ont pas donné trop d'éloignement pour moi. Mes propositions sont très-sincères. Toute ma conduite & mes démarches tendent uniquement à regagner son cœur ; & mon bonheur dépendra du succès de mes soins ; je prends donc la liberté de vous sommer de la parole que vous m'avez donnée de vous rendre le médiateur de cette heureuse réconciliation. Je fais qu'un galant homme s'honore en s'humiliant devant une femme qu'il a offensée ; & que tel qui croit s'avilir en demandant excuse à un homme , a bonne grace de reconnoître ses torts aux yeux d'une personne de l'autre sexe. C'est donc en connoissance de cause que j'agis dans toute cette affaire. L'assurance libre & franche que je vous ai donné , Monsieur , & la démarche que j'ai faite pendant

votre voyage d'Aranjuèz auprès de Mlle. votre sœur, peuvent me faire un certain tort dans l'esprit des personnes qui ignorent la pureté de mes intentions : mais j'espère que par un exposé fidèle de la vérité, vous me ferez la grace d'instruire convenablement tous ceux que l'ignorance ou la malignité ont fait tomber dans l'erreur à mon égard. S'il m'étoit possible de quitter Madrid sans un ordre exprès de mon Chef, je partirois sur le champ pour aller à Aranjuèz lui demander son approbation ; mais j'attends encore de votre amitié que vous prendrez le soin vous-même de lui faire part des vues légitimes & honnêtes que j'ai sur Mlle. votre sœur, & dont cette lettre vous réitere l'assurance ; la promptitude de cette démarche est, selon mon cœur, la plus grande marque que vous puissiez me donner du retour que je vous demande pour l'estime parfaite & le véritable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur votre &c.

Signé, CLAVIJO.

26 Mai 1764.

A la lecture de cette Lettre, que je faisois devant mes sœurs, la plus jeune fondit en larmes. Je l'embrassai de toute mon ame : « Eh bien, mon Enfant ! tu l'aimes encore, & tu en es bien honteuse, n'est-ce pas ? je le vois. Mais va ! tu n'en es pas moins une honnête, une excellente fille, & puisque ton ressentiment tire à sa fin, laisse-le s'éteindre dans les larmes du pardon ; elles sont bien douces après celles de la colère. C'est un monstre (ajoutai-je en riant) que ce Clavico, comme la plupart des hommes ; mais, mon Enfant, tel qu'il est, je me joins à M. le Marquis d'Offun pour te conseiller de lui pardonner. J'aimerois mieux pour lui qu'il se fût battu, j'aime mieux pour toi qu'il ne l'ait pas fait.

Mon bavardage la fit sourire au milieu de ses larmes ; & je pris ce charmant conflit pour un consentement tacite aux vues de M. l'Ambassadeur ; je courus chercher mon hom-

me, à qui je dis bien qu'il étoit cent fois plus heureux qu'il ne le méritoit; il en convint avec une bonne foi qui finit par nous charmer tous: il arriva tremblant chez ma sœur. On enveloppa la pauvre troublée, qui rougissant, moitié honte & moitié plaisir, laissa échapper enfin, avec un soupir, son consentement à tout ce que nous allions faire pour l'enchaîner de nouveau.

Dans son enchantement, Clavico prit la clef de mon secrétaire & fut écrire le papier suivant, qu'il signa & qu'il apporta, le genou en terre à signer à sa maîtresse, devant MM. *Laugier*, Secrétaire d'Ambassade de Pologne; *Gazan*, Consul d'Espagne à Bayonne; *Devignes*, Chanoine de Perpignan; *Durocher*, premier Chirurgien de la Reine-Mère; *Durand & Perier*, Négocians François; *Don Firmin de Salsedo*, Contador de la trésorerie du Roi; *de Bievardi*, Gentilhomme Italien; *Boca*, Officier des Gardes Flamandes, & autres: chacun joignit ses instances aux miennes, & l'on arracha, par-dessus le consentement verbal, la signature de ma pauvre sœur, qui, ne sachant plus où mettre sa tête, de confusion, vint se jeter dans mes bras en pleurant, & m'assurant tout bas, qu'en vérité j'étois un homme dur & sans pitié pour elle.

C O P I E exacte de l'écrit de la main de Clavico, signé de lui & de ma sœur, dont j'ai l'Original.

Nous soussignés Joseph Clavijo, & Marie-Louise Caron, avons renouvelé par ce présent écrit, les promesses mille & mille fois réitérées que nous nous sommes faites, de n'être jamais l'un qu'à l'autre; & nous nous engageons de sanctifier ces promesses par le Sacrement de Mariage le plutôt qu'il sera possible: en foi de quoi nous avons fait & signé cet écrit entre nous. A Madrid ce 26 Mai 1764.

Signé, *MARIE-LOUISE CARON, & JOSEPH CLAVIJO.*

Tout le monde passa la soirée avec nous , dans la joie d'un si heureux changement. Et je partis pour Aranjuez à onze heures du soir ; car dans un pays aussi chaud la nuit est le tems le plus agréable pour voyager.

Je supplie le Lecteur de suspendre encore son jugement sur la futilité de ces détails ; il verra bientôt s'ils étoient importans.

En arrivant à Aranjuez , je rendis un compte exact à M. l'Ambassadeur , qui eut la bonté de donner plus d'éloges à toutes les parties de ma conduite qu'elles n'en méritoient , mais qui me conseilla de ne rien dire à M. de Grimaldi , de ce qui s'étoit passé ; de peur de nuire à mon futur beau-frere.

Je me rendis chez ce Ministre ; il me reçut avec bonté , lut la lettre de Clavico , donna son consentement au Mariage , & souhaita toute sorte de bonheur à ma sœur ; en remarquant seulement que Don Joseph Clavico eût pu m'épargner le voyage ; la forme usitée en pareil cas étant d'écrire au Ministre. Je rejetai tout sur l'empressement que j'avois montré moi-même de venir lui faire ma cour , avant le tems où je le priois de m'honorer de quelques audiences pour l'entretenir d'objets très-importans.

A mon retour à Madrid , je trouvai chez moi la lettre suivante du Seigneur Clavico.

Copie de la Lettre , dont j'ai l'Original.

Voici , Monsieur , l'indigne billet qui s'est répandu dans le public , tant à la Cour qu'à la Ville : mon honneur y est outragé de la maniere la plus sanglante ; & je n'ose pas voir même la lumiere , tandis qu'on aura de si basses idées de mon caractere & de mon honneur. Je vous prie , Monsieur , très-instamment de faire voir le billet que j'ai signé , & d'en donner des copies. En attendant que le monde se désabuse , PENDANT QUELQUES JOURS , IL N'EST PAS CONVENABLE DE NOUS VOIR : Au contraire cela pourroit produire un mauvais effet ; & l'on croiroit que ce malheureux papier est le véritable , & que celui qui paroîtroit

paroîtroit à sa place , n'étoit qu'une composition faite après coup. Imaginez , Monsieur , dans quelle désolation doit me mettre un pareil outrage , & croyez-moi , Monsieur , votre , &c.

Signé , CLAVICO.

Il avoit joint à sa lettre une déclaration fausse , gigantesque , abominable , & qui étoit toute entière de son écriture.

Je pris un peu d'humeur de la conclusion que tiroit Clavico de cet indigne papier ! je courus lui en faire les plus tendres reproches ; je le trouvai couché. Partie de ses effets étant restée chez M. Portugès , je lui envoyai sur-le-champ du linge de toute espee à changer ; & pour le consoler du chagrin où cet écrit fabriqué paroïsoit le plonger , je lui promis qu'à son rétablissement je le mènerois par-tout avec moi comme mon frere & comme un homme honorable , en l'assurant que je voyois dans les dispositions de tout le monde , qu'on se plairoit à m'en croire à ma parole.

Nous convinmes de tous les préparatifs du Mariage de ma sœur ; & le lendemain plusieurs de ses amis me menèrent , à son invitation , chez le Grand-Vicaire , chez le Notaire Apostolique , &c.

Cela fait je revins chez lui très-content ; « Mon ami , » (lui dis-je en l'embrassant) , l'état où nous sommes à » l'égard l'un de l'autre , me permet de prendre quelques » libertés avec vous ; si vous n'êtes pas en argent comp- » tant , vous ferez fort bien d'accepter ma bourse dans » laquelle j'ai mis cent quadruples cordonés & autres » pièces d'or , le tout valant environ neuf mille livres » argent de France , sur quoi vous enverrez vingt-cinq » quadruples à ma sœur pour avoir des rubans : & voici » des bijoux & des dentelles de France ; si vous voulez lui » en faire présent , elle les recevra de votre main plus » agréablement encore que de la mienne ».

Mon ami accepta les bijoux & dentelles , ayant de la peine à croire , dit-il , qu'on en trouvât d'aussi bon goût

à Madrid ; mais quelques instances que je lui fîsse , il refusa l'argent que je remportai.

Le lendemain , jour de l'Ascension , un valet Métis ou quart d'Espagnol Indien que j'avois pris à Bayonne , & qui la veille avoit été me chercher de l'or cordoné chez mon Banquier , me vola mes cent quadruples , ma bourse , toutes les pièces d'argenterie de mon nécessaire , qui n'étoient pas apparentes , un carton de dentelles à mon usage , tous mes bas de soie & quelques vestes d'étoffe d'or , le tout valant à peu près quinze mille francs , & prit la fuite.

Je fus sur-le-champ chez le Commandant de Madrid faire ma plainte ; & je demurai un peu surpris de l'air glacé dont elle fut accueillie. On sera moins étonné dans un moment que je ne le fus alors moi-même , l'énigme va bientôt se débrouiller.

Cet accident ne m'empêcha pas de donner tous mes soins à mon ami malade ; je lui reprochai doucement ma perte , en lui disant , que s'il eût accepté mes offres la veille au soir , il m'eût fait grand plaisir , & m'eût empêché d'être volé. Mon ami m'assura que ce petit malheur étoit irréparable , parce que ce valet qui avoit sûrement pris la route de Cadix , seroit parti avec la flotte avant qu'on l'eût attrapé. J'en écrivis à M. l'Ambassadeur , & ne m'en occupai plus.

Les jours suivans se passerent en soins assidus de ma part , & en témoignages de la plus tendre reconnoissance de celle de Clavico. Mais le 5 Juin , étant venu pour le voir à l'ordinaire au quartier des Invalides , j'appris avec surprise que mon ami avoit encore brusquement délogé.

Changer de gîte une seconde fois , sans m'en donner avis , me parut , je l'avoue , très extraordinaire. Je le fis chercher dans tous les Hôtels garnis de Madrid ; & l'ayant enfin trouvé rue S. Louis , je lui témoignai mon étonnement avec un peu moins de douceur que la première fois ; mais il m'avoua qu'ayant été instruit qu'on avoit reproché à son ami de partager , avec un étranger , un logement de quartier que le Roi ne lui donnoit que

pour lui seul ; sans consulter l'embarras , ni sa santé , ni l'heure indue , il avoit cru devoir quitter à l'instant l'appartement de son ami. Il fallut bien approuver sa délicatesse ; mais je le grondai obligamment de n'être pas venu prendre un logement dans la maison de ma sœur ; je voulois même l'y conduire à l'instant. Il me serra les mains avec reconnoissance , & m'objecta que venant de prendre médecine il ne s'exposeroit pas à sortir de chez lui : cet usage étant celui de tous les Espagnols.

Le lendemain il refusa , sous le même prétexte , mes offres réitérées de venir chez ma sœur. Alors nos amis commencèrent à secouer la tête , à concevoir des soupçons ; mais ils me paroissoient encore plus absurdes que mal-honnêtes. A quoi bon des feintes avec moi ? Le contrat étoit fait ; il ne put être signé de plusieurs jours à cause de ces impatientantes *purgeries* , en Espagne , me disoit-on , tout Acte est nul lorsqu'il se trouve daté du jour qu'un des contractans a pris médecine ; chaque pays chaque usage.

Ma sœur trembloit de nouveau : c'étoit , par de semblables délais , que cet homme les avoit déjà deux fois conduites à des dénouemens affreux. Je lui imposois silence avec amertume ; cependant le soupçon se glissoit dans mon cœur. Pour m'en délivrer tout-à-fait , le 7 Juin , jour pris enfin pour signer le contrat , j'envoyai chercher d'autorité le Notaire Apostolique.

Mais qu'elle fut ma surprise , lorsque cet homme me dit qu'il alloit faire signer au Seigneur Clavico une déclaration bien contraire à mes vues ; qu'il avoit reçu la veille une opposition au Mariage de ma sœur , par une jeune personne qui prétendoit avoir une promesse de Clavico , datée de 1755 ; de neuf années avant l'époque où nous étions , 1764.

Je m'informe vite du nom de l'opposante. Le Notaire m'apprend que c'étoit *una Dueña* (fille de Chambre). Humilié , furieux , je cours chez l'indigne Clavico.

« Cette promesse de mariage vient de vous , lui dis-je ; elle a été fabriquée hier. Vous êtes un homme

» abominable auquel je ne voudrois pas donner ma sœur
 » pour tous les trésors de l'Inde. Mais ce soir je pars
 » pour Aranjúes ; je rends compte à M. de Grimaldi de
 » votre infamie ; & loin de m'opposer pour ma sœur à
 » la prétention de votre *Dueña* , je demande pour uni-
 » que vengeance qu'on vous la fasse épouser sur-le-champ.
 » Je lui servirai de pere , je lui payerai sa dot , & lui
 » prodiguerai tous mes secours pour qu'elle vous pour-
 » suive jusqu'à l'Autel. Alors pris dans votre propre piège
 » vous serez deshonoré , & je ferai vengé.

« — Mon cher frere , mon ami , me dit-il , suspen-
 » dez vos ressentimens & votre voyage jusqu'à demain ; je
 » n'ai nulle part à cette noirceur. A la vérité , dans un
 » délire amoureux , je fis cette promesse autrefois à la
 » *Dueña* de Madame Portugues , qui étoit jolie , mais qui
 » depuis notre rupture ne m'en a jamais reparlé. Ce sont
 » les ennemis de Doña Maria votre sœur , qui font agir
 » cette fille : mais croyez , mon ami , que le désistement
 » de la malheureuse est l'affaire de quelques pistoles d'or.
 » Je vous conduirai ce soir chez un célèbre Avocat , que
 » j'engagerai même à vous accompagner à Aranjúes ; &
 » nous aviserons ensemble , avant que vous partiez , aux
 » moyens de parer à ce nouvel obstacle , beaucoup moins
 » important que votre vivacité ne vous le fait craindre.
 » Mettez - moi aux pieds de Doña Maria votre sœur , que
 » je fais vœu d'aimer toute ma vie , ainsi que vous ; &
 » ne manquez pas de vous rendre ici ce soir à huit heures
 » précises ».

L'amertume étoit dans mon cœur , & l'indécision dans
 ma tête. Je n'écoutois pourtant pas encore les pronostics
 affreux que l'on répandoit : il étoit possible que j'eusse
 été joué par un fripon ; mais quel étoit son but ? Ne pou-
 vant le deviner , n'en voyant même aucun qui fût raison-
 nable , je suspendois mon jugement , quoique l'effroi eût déjà
 gagné tout ce qui m'environnoit. Je me rends à huit heures
 chez cet étrange mortel , accompagné des sieurs Perier
 & Durand. A peine étions-nous descendus de voiture ,

que la maîtresse de la maison vint au-devant de nous & me dit : le Seigneur Clavico est délogé depuis une heure, on ignore où il est allé.

Frappé de cette nouvelle & voulant en douter encore, je monte à la chambre qu'il avoit occupée ; je ne trouve plus aucuns de ses effets : mon cœur se ferra de nouveau. De retour chez moi, j'envoyai six personnes courir toute la ville pour me découvrir le traître, à quelque prix que ce fût ; mais convaincu de sa trahison je m'écriois encore : A quoi bon ces noirceurs ! je n'y concevois rien, lorsqu'un Courier de M. l'Ambassadeur arrivant d'Aranjuès, me remit une lettre de Son Excellence, en me disant qu'elle étoit très-pressée. Je l'ai conservée & vais la transcrire ici.

*LETTRE de M. l'Ambassadeur de France dont j'ai
l'original.*

A Aranjuès le 7 Juin 1764.

M. de Robiou, Monsieur, Commandant de Madrid, vient de passer chez moi pour m'apprendre que le sieur Clavico s'étoit retiré dans un quartier des Invalides, & avoit déclaré qu'il y prenoit asyle contre les violences qu'il craignoit de votre part ; attendu que VOUS L'AVIEZ FORCÉ DANS SA PROPRE MAISON, IL Y A QUELQUES JOURS, LE PISTOLET SUR LA GORGE, A SIGNER UN BILLET, PAR LEQUEL IL S'ÉTOIT ENGAGÉ A ÉPOUSER Mlle. VOTRE SŒUR. Il seroit inutile que je vous communiquasse ici ce que je pense sur un aussi mauvais procédé. Mais vous concevrez aisément QUE, QUELQU'HONNETE ET DROITE QU'AIT ÉTÉ VOTRE CONDUITE DANS CETTE AFFAIRE, on pourroit y donner une tournure, dont les conséquences seroient aussi désagréables que fâcheuses pour vous. Ainsi je vous conseille de demeurer entièrement tranquille, en paroles, en écrits, & en actions, jusqu'à ce que je vous aie

vu ; ou ici , si vous y venez promptement ; ou à Madrid où je retournerai le 12.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur , votre &c.

Signé O S S U N.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour moi. Quoi ! cet homme qui depuis quinze jours me pressoit dans ses bras ! ce monstre qui m'avoit écrit dix lettres pleines de tendresse ; m'avoit sollicité publiquement de lui donner ma sœur , étoit venu dix fois manger chez elle à la face de tout Madrid ! il avoit fait une plainte au criminel contre moi pour cause de violence ; & me poursuivoit sourdement ! Je ne me connoissois plus.

Un Officier des Gardes Wallonnes entre à l'instant & me dit : M. de Beaumarchais , vous n'avez pas un moment à perdre , sauvez-vous ou demain matin vous serez arrêté dans votre lit ; l'ordre est donné , je viens vous en prévenir : votre homme est un monstre , il a soulevé contre vous tous les esprits , & vous a conduit de promesses en promesses pour se rendre votre accusateur public. Fuyez , fuyez à l'instant : ou renfermé dans un cachot , vous n'avez plus ni protection ni défense.

Moi , fuir ! me sauver ! plutôt périr. Ne me parlez plus , mes amis ; ayez-moi seulement une voiture de route à six mules , pour demain quatre heures du matin , & laissez-moi me recueillir jusqu'à mon départ pour Aranjuèz.

Je me renfermai : j'avois l'esprit troublé , le cœur dans un étau : rien ne pouvoit calmer cette agitation : je me jetai dans un fauteuil où je restai près de deux heures , dans un vuide absolu d'idées & de résolutions.

Ce repos fatigant m'ayant enfin rendu à moi-même , je me rappelai que cet homme , depuis la date de sa plainte pour fait de violence , s'étoit promené publiquement avec moi dans mon carrosse , m'avoit écrit dix lettres tendres , m'avoit chargé spécialement de sa demande auprès du Mi-

nistre devant vingt personnes. Je me jette à mon bureau ; j'y broche, avec toute la rapidité d'un homme en pleine fièvre, le Journal exact de ma conduite depuis mon arrivée à Madrid : noms, dates, discours, tout se peint à ma mémoire, tout est fixé sous ma plume. J'écrivois encore à 5 heures du matin, lorsqu'on m'avertit que ma voiture m'attend, & que l'inquiétude de mes amis ne leur permet pas de me laisser plus long-tems à moi-même. Je monte en carrosse sans m'informer si quelqu'un me suit, sans savoir si j'étois présentable : une espece d'ivresse me rendoit sourd à tout ce qui n'étoit pas mon objet ; mais on avoit pourvu sans me le dire au nécessaire de mon voyage. Quelques amis m'offrent de m'accompagner. Je veux être seul, leur dis-je ; je n'ai pas trop de douze heures de solitude pour calmer mes sens : & je partis pour Aranjuèz.

M. l'Ambassadeur étoit au Palais quand j'arrivai au *Sitio real* ; je ne le vis qu'à onze heures du soir à son retour. » Vous avez bien fait de venir sur-le-champ, me dit-il ; je » n'étois rien moins que tranquille sur vous : Depuis quinze » jours votre homme a gagné toutes les avenues du Palais. » Sans moi vous étiez perdu, arrêté, & peut-être conduit » au *Presidio*. * J'ai couru chez M. de Grimaldi, je ré- » ponds (lui ai-je dit,) de la sagesse & de la bonne con- » duite de M. de Beaumarchais en toute cette affaire, » comme de la mienne propre. C'est un homme d'honneur, » qui n'a fait que ce que vous & moi eussions fait à sa » place : je l'ai suivi depuis son arrivée ; faites retirer l'or- » dre de l'arrêter, je vous prie : ceci est le comble de » l'atrocité de la part de son adversaire. « Je vous crois, » m'a répondu, M. de Grimaldi ; mais je ne suis le maître » que de suspendre un moment : tout le monde est armé contre » lui : qu'il parte à l'instant pour la France ; on fermera les » yeux sur sa fuite.

* Prison perpétuelle à Oran ou Ceuta sur les Côtes d'Afrique.

» Ainsi , Monsieur , partez , il n'y a pas un moment à per-
 » dre : on vous enverra vos effets en France : vous avez six
 » mules à vos ordres. A tout prix , dès demain matin repre-
 » nez la route de France : je ne pourrois vous servir con-
 » tre le soulèvement général , contre des ordres si précis ,
 » & je serois désolé qu'il vous arrivât malheur en ce pays :
 » partez. »

En l'écoutant je ne pleurois pas ; mais par intervalle il me tomboit des yeux de grosses gouttes d'eau que le resserrement universel y amassoit. J'étois stupide & muet. M. l'Ambassadeur attendri , plein de bonté , prévenant toutes mes objections , par l'aveu libre & franc que j'avois raison , ne m'en disoit pas moins qu'il falloit céder à la nécessité , & fuir un malheur certain.

Et de quoi , me puniroit-on , Monsieur , puisque vous-même convenez que j'ai raison sur tous les points ? Le Roi fera-t-il arrêter un homme innocent & grièvement outragé ? Comment imaginer que celui qui peut tout , préférera le mal quand il connoît le bien ! — *Eh ! Monsieur , l'ordre du Roi s'obtient , s'exécute , & le mal est fait avant qu'on soit détrompé. Les Rois sont justes ; mais on intrigue autour d'eux sans qu'ils le sachent ; & de vils intérêts , des ressentimens qu'on n'ose avouer , n'en sont pas moins souvent la source de tout le mal qui se fait. Partez , Monsieur ; une fois arrêté , personne ici ne prenant intérêt à vous , on finiroit par conclure que , puisqu'on vous punit , il se peut que vous ayez tort , & bientôt d'autres événemens feroient oublier le vôtre ; car la légereté du Public est partout un des plus fermes appuis de l'injustice. Partez , vous dis-je , partez. — Mais , Monsieur , dans l'état où je suis , où voulez-vous que j'aïlle ? — Votre tête se trouble à l'excès , M. de Beaumarchais ; évitez un mal présent , & songez que vous ne rencontrerez peut-être pas deux fois en votre vie l'occasion de placer des réflexions si douloureuses pour l'humanité ; vous ne serez peut-être jamais indignement outragé par un homme plus puissant que vous ; vous ne courrez peut-être jamais une seconde fois le risque d'aller en prison pour avoir été , contre un fou , prudent , ferme & raisonnable ; ou si un pareil malheur vous arri-*
 voit

voit en France, un homme au milieu de sa patrie a mille moyens de faire valoir son droit, qui lui manquent ailleurs. On traite moins bien un étranger sans appui, qu'un citoyen domicilié, qu'un pere de famille, comme vous l'êtes, au milieu de tous ses parens. — Eh, Monsieur! que diront les miens? Que penseront en France mes augustes Protectrices, qui, m'ayant vu constamment persécuté autour d'elles, ont pu juger au moins que je ne méritois pas le mal qu'on disoit de moi. Elles croiront que mon honnêteté n'étoit qu'un masque tombé à la première occasion que j'ai cru trouver de mal faire impunément. — Allez, Monsieur; j'écrirai en France; & l'on m'en croira sur ma parole. — Et ma sœur, Monsieur! ma malheureuse sœur! ma sœur qui n'est pas plus coupable que moi! — Songez à vous; l'on pourvoira au reste. — Ah Dieux! Dieux! Ce seroit-là le fruit de mon voyage en Espagne! Mais partez, partez, étoit le mot dont M. d'Offun ne sortoit plus. Si j'avois besoin d'argent, il m'en offroit avec toute la générosité de son caractère. — Monsieur, j'en ai: Mille louis dans ma bourse, & deux cent mille francs dans mon porte-feuille me donneront le moyen de poursuivre un si sanglant outrage. — Non, Monsieur, je n'y consens pas. Vous m'êtes recommandé; partez, je vous en prie; je vous le conseille; & j'irai plus loin même s'il le faut. — Je ne vous entends plus, Monsieur, pardon, je ne vous entends plus: & dans le trouble où j'étois, je courus m'enfoncer dans les allées sombres du parc d'Aranjuéz. J'y passai la nuit dans une agitation inexprimable.

Le lendemain matin, bien raffermi, bien obstiné, bien résolu de périr ou d'être vengé, je vais au lever de M. de Grimaldi, Ministre d'Etat. J'attendois dans son salon, lorsque j'entendis prononcer plusieurs fois le nom de M. Whal. Cet homme respectable, qui n'avoit quitté le ministère que pour mettre un intervalle de repos entre la vie & la mort, étoit logé dans la maison de M. de Grimaldi. Je l'apprends, & sur le champ je me fais annoncer chez lui, comme un

étranger qui a les choses les plus importantes à lui communiquer. Il me fait entrer : & la plus noble figure rassurant mon cœur agité : Monsieur , lui dis - je , je n'ai point d'autre titre à vos bienfaits que celui d'être François & outragé : vous êtes né vous-même en France où vous eûtes du service ; depuis vous avez passé dans ce pays par tous les grades de l'illustration militaire & politique ; mais tous ces titres me donnent moins la confiance de recourir à vous , que la véritable grandeur avec laquelle vous avez remis volontairement au Roi le dangereux Ministère des Indes , dont vous êtes sorti les mains pures , lorsqu'un autre eût pu y entasser des milliards. Avec l'estime de la Nation , vous êtes resté l'ami du Roi : c'est le nom dont il vous honore sans cesse. Eh bien , Monsieur , il vous reste une belle action à faire ; elle est digne de vous ; & c'est un François au désespoir qui compte sur le secours d'un homme aussi vertueux.

Vous êtes François , Monsieur , me dit-il ; c'est un beau titre auprès de moi ; j'ai toujours chéri la France , & voudrois pouvoir reconnoître en vous les bons traitemens que j'y ai reçus. Mais vous tremblez , votre ame est hors d'elle , affeuez-vous , & dites-moi vos peines ; elles sont affreuses , sans doute , si elles égalent le trouble où je vous vois. Il défend à l'instant sa porte ; & moi , dans un état inexprimable de crainte & d'espérance , je lui demande la permission de lire le journal exact de ma conduite depuis le jour de mon arrivée à Madrid : vous y suivrez mieux , Monsieur , le fil des évènements , que dans une narration désordonnée que j'entreprendrois vainement de vous faire.

Je lus mon Mémoire. M. What me calmoit de tems en tems en me recommandant de lire moins vite pour qu'il m'entendît mieux , & m'affurant qu'il prenoit le plus vif intérêt à ma narration. A mesure que les évènements passaient , je lui mettois à la main les écrits , les lettres , toutes les pièces justificatives. Mais lorsque je vins à la plainte criminelle , à l'ordre de me mettre au cachot , suspendu seulement par M. de Grimaldi , à la priere de notre Am-

bassadeur, au conseil qu'il m'avoit donné de partir, auquel je ne lui cachois pas que je résistois, déterminé à périr ou à obtenir justice du Roi; il fait un cri, se lève & m'embrassant tendrement: — Sans doute le Roi vous fera justice, & vous avez raison d'y compter. M. l'Ambassadeur, malgré sa bonté pour vous, est forcé de consulter ici la prudence de son état; mais moi je vais servir votre vengeance de toute l'influence du mien: non, Monsieur, il ne sera pas dit qu'un brave François ait quitté sa Patrie, ses protecteurs, ses affaires, ses plaisirs, qu'il ait fait 400 lieues pour secourir une sœur honnête & malheureuse, & qu'en fuyant de ce Pays il remporte dans son cœur, de la généreuse Nation Espagnole, l'abominable idée que les Etrangers n'obtiennent chez elle aucune justice. Je vous servirai de pere en cette occasion comme vous en avez servi à votre sœur. C'est moi qui ai donné au Roi ce Clavico. Je suis coupable de tous ses crimes; Eh Dieux! que les gens en place sont malheureux de ne pouvoir scruter avec assez de soin tous les hommes qu'ils employent, & de s'entourer sans le savoir de fripons, dont les infamies leur sont trop souvent imputées. Ceci, Monsieur, est d'autant plus important pour moi que ce Clavico ayant commencé par faire une espece de Feuille ou Gazette & se trouvant, par ses fonctions, rapproché du Ministère, eût pu parvenir un jour à des emplois plus considérables, & moi je n'aurois fait présent à mon Roi que d'un scélérat. On excuse un Ministre de s'être trompé sur le choix d'un indigne sujet: mais sitôt qu'il le voit marqué du sceau de la réprobation publique, il se doit à lui-même de le chasser à l'instant. J'en vais donner l'exemple à tous les Ministres qui me suivront.

Il sonne. Il fait mettre des chevaux, il me conduit au Palais; en attendant M. de Grimaldi qu'il avoit fait prévenir, ce généreux protecteur entre chez le Roi, s'accuse du crime de mon lâche adversaire, a la générosité d'en demander pardon. Il avoit sollicité son avancement avec ardeur, il met plus d'ardeur encore à solliciter sa chute. M. de Grimaldi arrive, les

deux Ministres me font entrer, je me prosterne; lisez votre Mémoire, me dit M. Whal, avec chaleur, il n'y a pas d'ame honnête qui n'en doive être touchée comme je l'ai été moi-même. J'avois le cœur élevé à sa plus haute région; je le sentoïis battre avec force dans ma poitrine, & me livrant à ce qu'on pourroit appeller l'éloquence du moment, je rendis avec force & rapidité tout ce qu'on vient de lire. Alors le Roi, suffisamment instruit, ordonna que Clavico perdit son emploi, & fût à jamais chassé de ses Bureaux.

Ames honnêtes & sensibles! croyez-vous qu'il y eût des expressions pour l'état où je me trouvois. Je balbutiois les mots de respect, de reconnoissance, & cette ame entraînée naguere presqu'au degré de la férocité contre son ennemi, passant à l'extrémité opposée, alla jusqu'à benir le malheureux dont la noirceur lui avoit procuré le noble & précieux avantage qu'il venoit d'obtenir aux pieds du trône.

Pour comble de bontés, le Monarque envoya chez M. l'Ambassadeur de France où je dînois, donner l'ordre au François, à qui il venoit de rendre une justice si éclatante, de lui faire parvenir le journal exact de ce qui avoit été lu & jugé au Palais. M. l'Ambassadeur, aussi touché que moi, me donna trois de ses Secrétaires qui, de leur part, y mettant une bienveillance patriotique, copierent en peu d'heures mon journal avec les pieces justificatives, & le tout fut porté par M. l'Ambassadeur au Roi, qui ne dédaigna pas de dire qu'il garderoit cet ouvrage, & même de s'informer avec bonté si le François étoit satisfait.

Telle est la justice que j'ai obtenue en Espagne dans une querelle où j'étois en quelque façon l'agresseur. Mon cœur se ferre en pensant que depuis en France étant offensé..... Telles sont les preuves authentiques & respectables sur lesquelles s'appuie le compte exact que l'animosité vient de me forcer de rendre de ma conduite en cette occasion, l'une des plus importantes de ma vie. J'ai osé nommer, sans leur aveu, le Prince magnanime qui s'est plu à me faire justice, les généreux Ministres qui y ont coopéré,

le très-respecté Marquis d'Osuna notre Ambassadeur, mon inestimable Protecteur M. Whal, & toutes les personnes qui ont contribué à ma justification.

Au milieu d'une nation étrangere, je n'ai rencontré que grandeur, générosité, noble intérêt, service ardent, justice éclatante, & je n'aurois pas attendu dix ans à publier la reconnoissance que je garderai toute ma vie à la généreuse nation Espagnole, si j'avois pu la faire éclater sans y mêler le récit d'un évènement personnel qui ne pouvoit intéresser que mes parens & moi.

Je revins à Madrid où tous les François s'empresserent de renouveler à ma pauvre sœur les témoignages de leur ancienne amitié. A la nouvelle de la perte de son emploi qui se répandit par-tout, mon lâche ennemi, certain d'être arrêté, se sauva chez les Capucins, d'où il m'écrivit une longue lettre pour implorer ma commisération. Il avoit raison d'y compter, je ne le haïssois plus, je n'ai même jamais haï personne. Mais dans cette lettre, ce qui m'étonna davantage fut l'assurance avec laquelle il se tait sur sa plainte criminelle contre moi, se flattant apparemment que je l'ignorois encore. Il s'y défend seulement d'avoir provoqué l'opposition de la *Dueña* à laquelle il attribue mon ressentiment. Voici sa lettre avec ma réponse en marge, telle que je la lui envoyai.

COPIE de la Lettre de CLAVICO. *COPIE de ma réponse en marge.*

Depuis Mercredi que j'ai reçu, Monsieur, la nouvelle de la privation de mon emploi (a), j'ai été dans des accès de fièvre les plus violens jusqu'à ce moment où malgré ma foiblesse & mon abattement, je prends la plume pour vous remercier des bontés que vous avez eues pour moi. Non je n'aurois jamais cru cela de vous. Vous aviez raison de ne pas répondre à mes Lettres, on n'a rien à dire aux gens que l'on veut perdre sans ressource (b). Eh bien, Monsieur, êtes-vous satisfait? Ces Dames le sont-elles? Jouissez, jouissez

(a) *C'est un malheur que vous vous êtes attiré.*

(b) *De quelles Lettres parlez-vous?*

tous de votre vengeance. Mais sur qui tombe-t-elle cette vengeance ? Sur un homme que vous aimiez, qui a suivi en tout aveuglement vos volontés, sur un homme enfin qui vous aime encore malgré tout ce qui s'est passé (c). Ah ! Monsieur, j'en appelle à votre cœur ; ou il m'a trompé, ou il est incapable d'un procédé pareil. Mais comment pouvez-vous avoir sévi contre moi sans constater mon crime. Et quel est-il ce crime (d) ? Une fille par elle-même ou à la persuasion de quelque furieux & à mon insçu, se présente contre moi. Je n'ai pas la moindre part à cette affaire & l'on me croît l'auteur de cette nouvelle scène (e) ! On paroît en fureur contre moi, on m'accable d'injures malgré ma foiblesse & ma maladie, & quand le chagrin de cet événement laisse à mon cerveau déjà affoibli par plus de 30 jours de fièvre & de diète, à peine la faculté de penser, on me tourmente, on ne croît pas à ma justification, on ne veut pas même m'écouter, ni convenir des moyens que je propose pour arranger cette cruelle affaire. Au contraire on part pour Aranjuèz, pour aller deshonorer & perdre entièrement un homme que l'on dit aimer avec passion (f), coupable ou non, n'importe. Eh ! se donne-t-on la peine de l'examiner avec loisir ?

Cependant cet homme accablé sous le poids de sa maladie & de ses violens chagrins, abandonné à lui-même, dans ce cruel état vous écrit à Aranjuèz & pour vous prouver son innocence (g), fait faire des démarches auprès de l'Opposante pour la faire désister de sa prétention. Il n'y avoit que ce moyen pour finir tout d'un coup ; il vous répète à ce sujet ce qu'il vous avoit dit ici lui-même, il vous prie sur-tout de suspendre les démarches que pouvoit vous dicter le ressentiment qui

(c) *Vous m'aimez, monsieur que vous êtes ! Et vos lâches impostures & votre plainte furtive & calomnieuse ?*

(d) *Une plainte d'assassinat.*

(e) *Il s'agit bien de cette fille ! quand il existe une plainte atroce depuis trois semaines.*

(f) *Où, malheureux, je vous aimois, & c'est ma honte.*

(g) *Et la plainte ! la plainte !*

vous conduisoit (h). Chaque pas que vous alliez faire étoit un poignard que vous lui enfonciez dans le cœur, & chaque blessure étoit incurable (i).

Moi, victime des caprices du sort & comptant sur votre prudence & sur la bonté de votre cœur, quoique sans réponse de votre part je n'attribuai votre silence qu'au hasard, & je m'empressai par une seconde lettre de vous rendre compte des espérances dont on me flattoit au sujet de l'Opposante, lesquelles sont justes (l).

Malgré votre silence j'allois, Monsieur, vous récrire quand la nouvelle de la privation de mon emploi me replongea tout de suite dans les accès de fievre dont je ne fors qu'aprèsent (m).

Ah Monsieur! qu'avez-vous fait? n'aurez-vous pas à vous reprocher éternellement d'avoir sacrifié légèrement un homme qui vous appartenoit, & dans le tems même qu'il alloit devenir votre frere (n)? Quelques égaremens passés pouvoient-ils vous faire croire aussi légèrement, & sur des apparences? Mais dans quelles circonstances encore se présentoit-il ce prétendu crime? Oui, Monsieur, je le répète & je le dirai à la face de l'univers: Je n'ai aucune part à la démarche de l'Opposante, & depuis ma réconciliation avec vos Dames, je n'ai point changé (o) & je défie qui que ce soit au monde de me prouver que depuis cette époque j'aie rien dit ni écrit de contraire à l'intention où j'étois & où je suis encore malgré tout ce qui m'est arrivé, de terminer mon mariage avec Mlle. votre sœur (p).

La privation de mon emploi n'y fait rien. Le Roi & le Ministre, mieux informés, me rendront la justice qui m'est due (q). Personne au monde n'a rien à me reprocher. Si j'ai eu des torts vis-à-vis Mlle. Caron, je les ai réparés par mon

(h) *Oui, le plus juste ressentiment.*

(i) *Le poignard qui vous perce est le désespoir de ne m'avoir pas fait périr.*

(l) *Des Lettres à Aranjuez? à moi? Imposteur mal-adroit.*

(m) *Je le crois. Mais c'est de honte qu'il faut mourir.*

(n) *Vous! mon frere! Je la tuerois plutôt.*

(o) *Peut-on pousser la fourberie plus loin! Et mes violences! & ce pistolet que je vous ai présenté! & cette plainte que vous oubliez!*

(p) *Que je vous ai forcé de contracter le pistolet à la main.*

(q) *Ils vous l'ont rendue en vous chassant.*

retour (r), hors de-là je n'ai à rougir d'aucune action de ma vie. Or j'espère de la clémence de mon Souverain qu'il daignera me faire rendre mon emploi quand il saura mon innocence (s). Puis-je espérer de vous, Monsieur, à qui elle confiera parfaitement quand vous le voudrez, que vous ne vous opposerez point à ma justification ? Elle doit vous intéresser autant que moi-même (t).

Je vous remets ci-joint copie des deux Lettres que je vous écrivis à Aranjuez. Je commence même à douter que vous les ayez recues (u). Oui, je crois connoître votre cœur, il ne m'auroit pas sacrifié si cruellement s'il avoit pu seulement se douter de mon innocence. Je sens encore de la satisfaction à vous justifier dans mon cœur (x). Et dans la fatalité de mon sort je ne murmure point contre la main qui l'a conduit. Non, je ne renoncerai jamais au bonheur d'appartenir à votre chere famille (y). Hélas ! depuis la dernière promesse mutuelle entre Mlle. Caron & moi, j'ai bien souffert ! Je compte assez sur la générosité de vos ames pour croire que vous voudrez bien m'aider à me relever (z). Mes supérieurs & mes protecteurs instruits de mon innocence me tendront aussi une main secourable, je l'espère avec d'autant plus d'empressement que je n'ai point mérité leur colere (&).

J'ai l'honneur d'être aussi véritablement que jamais,

Monsieur,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,
signé, CLAVIJO.

Madrid 17 Juin 1764.

P. S. On vient de me dire que Mlle. Caron doit se marier (*), je ne puis pas

(r) *En la mettant à la mort une troisième fois.*

(s) *Son innocence ! L'innocence de Clavico !*

(t) *Lâche adversaire ! Et c'est à moi que vous vous adressez !*

(u) *Je le crois bien, elles n'ont jamais été écrites.*

(x) *J'étois perdu par vous, homme indigne ! sans la grandeur, sans la justice du Roi.*

(y) *M'appartenir ! Misérable !*

(z) *Je suis vengé. Je ne vous hais plus. J'irai même implorer M. de Grimaldi pour vous obtenir du pain, si je puis, dans un coin du monde, mais jamais à Madrid.*

(&) *Aussi n'a-t-on mis que de la justice à votre punition. M. Whal seul a eu la générosité d'y mettre de la colere.*

(*) *Que vous importe ? le*

le croire. D'ailleurs voudroit-on donner à Madrid une nouvelle scène à nos dépens, & m'obliger à m'opposer à ce Mariage pour autentiquer la droiture de mes intentions? Non : cela ne peut pas être (§).

(§) *Qu'elle se marie ou non, vous n'avez plus rien à y voir. Votre femme à vous ce sera la Dueña. Je borne à cela ma vengeance.*

A Monsieur de Beaumarchais, &c. &c.

Je fus en effet demander grace à M. le Marquis de Grimaldi pour ce misérable homme; mais ce Ministre mit à ses refus une indignation si obligeante pour moi, que je n'osai pas insister. J'écrivis le même jour à plusieurs protecteurs de Clavico, pour les prier de joindre leurs instances aux miennes. *M. le Marquis de Grimaldi n'a pas voulu m'entendre, leur disois-je; il est révolté de l'indignité du sujet. Mais un homme malheureux par sa faute l'est doublement; & d'après cette terrible vérité, Clavico doit être bien près du désespoir. Voir mon ennemi même, dans cet affreux état, trouble la pureté de ma joie dans l'heureux dénouement de mon aventure avec lui, &c.*

Rien ne put fléchir l'équitable & rigoureux Ministre.

La fuite de mon voyage d'Espagne est étrangère à ma justification. Quant à l'infamie qu'on m'impute, d'avoir frauduleusement gagné cent mille francs en une nuit chez l'Ambassadeur de Russie, & pour laquelle le sieur Marin fait dire à son écrivain que j'ai été *chassé de par-tout & forcé de fuir d'Espagne avec déshonneur*; je me contenterai de répondre que ce même Ambassadeur de Russie; Milord Rochefort, alors Ambassadeur d'Angleterre en Espagne; M. le Comte de Creitz, actuellement Ambassadeur de Suède en France; MM. les Duc & Comte de Crillon, & beaucoup d'autres personnes qualifiées, avec lesquelles je jouois tous les jours & qui m'honoroient d'une bienveillance particulière à Madrid, me l'ont conservée en France; j'ajouterai même que dans le séjour que ces divers Ambassadeurs ont fait depuis à Paris, ils m'ont tous fait l'honneur de manger chez moi, & d'y agréer les témoignages de ma reconnoissance.

Enfin après un an passé en Espagne à suivre les plus importantes affaires, lorsque les miennes me rappelèrent

en France, & qu'après avoir pris congé verbalement de M. le Marquis de Grimaldi, j'eus l'honneur de lui demander, par écrit, ses derniers ordres: voici la lettre qu'il m'écrivit du *Pardo*, où étoit la Cour, la veille de mon départ.

COPIE de la Lettre de M. le Marquis de Grimaldi, dont j'ai l'original.

Au *Pardo*, le 14 Mars 1765.

MONSIEUR,

Quelle que soit la réussite des propositions que vous m'avez faites pour l'établissement d'une Compagnie de la Louisiane, elles font infiniment d'honneur à vos talens, & ne sauroient qu'affermir la bonne opinion que j'en ai conçue. J'ai été, Monsieur, fort aise de vous connoître, & je le suis de pouvoir rendre ce témoignage à votre capacité. Si vos projets eussent été compatibles avec la constitution de l'Amérique Espagnole, je pense que leur succès vous en eût encore mieux convaincu, mais on a dû céder à des difficultés insurmontables qui s'opposoient à leur exécution.

Je serai charmé de pouvoir vous rendre service en toute occasion: en attendant j'ai le plaisir de vous souhaiter un bon voyage, & de vous prier de me croire très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé, le Marquis de GRIMALDI.

Et plus bas est écrit: *A Monsieur de Beaumarchais.*

J'en ai trop dit pour moi; & je crois en avoir dit assez pour mes Lecteurs. Encore un mot; & je me tais. On assure que MM. Goëzman, Marin, Bertrand, Baculard, & autres personnes respectables, ont chacun un beau Mémoire tout prêt contre moi, qu'ils réservent pour la veille du Jugement de ce Procès. S'ils en usent ainsi pour que je n'aie pas le tems d'y repliquer, cela n'est pas de bonne guerre; & j'agis plus franchement avec eux. Mais sur quel-

que point de ma vie, sous quelque forme, en quelque tems que ces Messieurs me fassent l'honneur de me dénigrer ensemble ou séparément, j'ai celui de les prévenir que je réserve à chacun d'eux un grand cornet bien plein de bonne encre *indélébile*; & que la génération présente ne passera point avant qu'il soit épuisé à leur service.

En attendant je vais, pour me reposer, écrire un extrait fidèle de mes confrontations avec M. Goëzman, & l'opposer à l'infidèle extrait que ce Magistrat présente dans la ridicule plainte qu'il vient de faire au Parlement contre moi. On sent bien que tout cela n'est qu'un jeu pour reculer le jugement du Procès, que mes nobles Adversaires voudroient éterniser. Mais ne craignent-ils pas que la Nation ne les rende enfin comptables du tems précieux qu'ils dérobent à la Cour. Le service public souffre du retard que cette odieuse affaire apporte à toutes les autres. Et moi qui perds ici mes forces à leur répondre, j'oublie que j'ai à finir & à présenter au Conseil du Roi l'important Mémoire de mes défenses contre le Comte de la Blache, premier auteur de tous mes maux, *Signé,*

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Monsieur DOË DE COMBAULT, Rapporteur.

Messieurs { DE CHAZAL, }
 { REYMOND, } Commissaires.

CONSULTATION.

LES souffignés qui ont lu le quatrième Mémoire à consulter, du sieur de Beaumarchais, estiment que les seuls objets de ce procès, devenu malheureusement trop célèbre, sont : 1°. de savoir si l'accusation en corruption de Juge, intentée contre le sieur de Beaumarchais, sur la dénonciation de M. Goëzman, est fondée, ou si au contraire elle est fautive & calomnieuse.

2°. Si le sieur de Beaumarchais a droit de poursuivre M. Goëzman comme son dénonciateur, & de conclure contre lui à une réparation & à des dommages & intérêts.

3°. Si la déclaration du sieur Le-Jay peut faire preuve contre le sieur de Beaumarchais, ou si au contraire elle doit être rejetée comme l'ouvrage de M. Goëzman.

4°. Si les circonstances dans lesquelles le sieur de Beaumarchais a dénoncé à la Justice, le crime de faux commis par M. Goëzman sur des Registres publics, n'autorisent pas sa dénonciation & ne la rendent pas aussi légitime que nécessaire.

Comme le Jurisconsulte ne doit traiter que les points de droit qui se présentent dans une affaire, & que son unique vue doit être de fournir au Client qui réclame son ministère, les moyens qui peuvent le conduire à proposer à la Justice une défense légitime, les souffignés vont se fixer à la discussion des quatre objets qu'ils viennent de rappeler & laisseront à l'écart cette foule de faits étrangers répandus dans les Mémoires des parties, ces épisodes que la malignité a fait naître, ces scènes qui n'ont fait que trop de bruit, ces propos outrageans, accompagnés de cartels téméraires donnés sous les yeux même de la Cour, licence jusqu'à présent inouïe dans les tribunaux.

Il n'y avoit dans le principe qu'une seule plainte rendue par M. le Procureur-Général, sur la dénonciation de M. Goëzman. Le sieur de Beaumarchais y est accusé d'avoir tenté de corrompre ce Juge, & de l'avoir ensuite calomnié.

Le sieur de Beaumarchais s'est défendu avec fermeté ; & après s'être justifié, il a fait voir que M. Goëzman avoit surpris de la faiblesse du sieur Le-Jay, la fautive déclaration qui a fait la base de sa dénonciation ; & ayant été instruit d'un faux que M. Goëzman a commis sur des Registres publics, monumens précieux destinés à fixer & à conserver l'état des hommes, il l'a dénoncé à la Justice, pour prouver que celui qui ne s'est pas fait de scrupule de commettre à la face des Autels, un faux sur des Registres publics, a bien été capable

d'avoir dicté dans son cabinet une fausse déclaration à un homme simple, tel que le sieur Le-Jay.

Deux délits aussi graves ont armé le bras de la Justice; déjà elle a levé son glaive sur la tête de M. Goëzman, par les deux décrets rigoureux lancés successivement contre lui, les 22 & 23 Décembre dernier.

Ces délits, qui intéressent autant l'ordre public que l'honneur des Tribunaux, ont été instruits; ce sont les seuls qu'il y ait à punir; c'est à M. le Procureur-Général à en poursuivre la vengeance. La défense du sieur de Beaumarchais doit se borner aux quatre objets que nous venons d'annoncer & que nous allons discuter.

Sur le premier, tout annonce le faux & même le ridicule de l'accusation en corruption de Juge; la marche d'un séducteur est timide & cachée; il ne va pas divulguer dans un intermédiaire de sept personnes, le dessein qu'il a de corrompre son Rapporteur; l'or étoit reçu par Madame Goëzman, avant que le sieur de Beaumarchais eût vu son mari; il ne le connoissoit point alors, il n'avoit encore reçu aucune anecdote sur son compte; il ignoroit s'il étoit ou non susceptible de corruption: comment donc supposer que sans connoître ni ses mœurs, ni ses facultés, ni sa façon de penser, il ait conçu l'idée bizarre de le corrompre, & qu'il ait fait part de cette idée à plusieurs personnes? Quel motif d'ailleurs auroit-il eu pour tenter de corrompre son Juge? il ne doutoit pas du gain de sa cause, dont le titre régulier dans sa forme, & non attaqué par l'inscription de faux, sembloit devoir l'assurer du succès.

Si le sieur de Beaumarchais a donné de l'or, s'il a fait remettre une montre à répétition, il en a déclaré en même-tems la destination & le motif; il a dit aux intermédiaires qui se sont mêlés de faire parvenir l'or & la répétition à Madame Goëzman, que c'étoit pour avoir de son Rapporteur des Audiences que celui-ci lui refusoit constamment, audiences nécessaires, moins pour expliquer son affaire qui ne résidoit que dans un point de droit bien facile à décider, que pour être en état de lui démontrer, les pièces à la main, le faux des allégations du Comte de la Blache, & pour détruire les soupçons injurieux qu'il avoit osé élever à l'audience sur sa probité dans le tems qu'il étoit détenu au Fort-l'Evêque; & que, par cette raison, il n'avoit pu lui-même se justifier aux yeux de ses Juges. C'étoit-là le véritable motif des audiences désirées avec tant d'ardeur de la part du Client, & que Madame Goëzman, femme du Juge, a fait payer si cher. Le blâme, s'il y en a, ne peut tomber que sur elle; mais le mari en est-il exempt? Le sieur de Beaumarchais a observé dans sa Requête d'atténuation qu'il est bien difficile de penser que ce mari, vivant, comme il le dit dans son Mémoire, dans une union si étroite & une si grande intimité avec sa femme, n'ait pas été instruit de sa négociation avec le sieur Le-Jay, qu'il n'y ait pas même participé; & cette observation est importante.

I. OBJET.

Preuves de la fausseté de l'accusation intentée contre le sieur de Beaumarchais.

Mais voici un argument sans réplique en faveur du sieur de Beaumarchais.

Il y a au procès un fait connu, & une intention d'abord inconnue. Le fait connu est qu'on a remis de l'or pour le sieur de Beaumarchais, à Madame Goëzman qui en convient.

L'intention d'abord inconnue a pu être criminelle ou légitime.

Criminelle, si le sieur de Beaumarchais a eu pour objet de corrompre son Juge.

Légitime, s'il n'a voulu se procurer que des audiences.

D'après cela déclinons les règles : elles nous apprennent que personne ne peut supposer une intention criminelle à celui qui a pu en avoir une légitime : la présomption est donc en faveur du sieur de Beaumarchais ; par cette raison sage & puisée dans la loi que la fraude ne se présume point ; *fraus numquam presumitur*.

D'ailleurs il est prouvé au procès par des témoignages non suspects, que le sieur de Beaumarchais s'étoit présenté plusieurs fois à la porte de son Juge, sans avoir pu pénétrer jusqu'à lui. Si donc il a payé des audiences, c'est qu'il n'a pu les obtenir qu'avec de l'or.

Enfin la légitimité de l'intention, c'est-à-dire, de se procurer des audiences du Juge, est prouvée, d'une part par l'affertion formelle & persévérante du sieur de Beaumarchais, que rien ne contredit ; & de l'autre par la déposition des sieurs Le-Jay & Bertrand d'Airolles, & plus que tout cela, par les déclarations & reconnoissances précises de Madame Goëzman elle-même, dans son récolement qu'elle a perpétuellement donné comme renfermant invariablement sa défense, & fixant la vérité qu'elle avoit cru jusques-là pouvoir dissimuler impunément.

Le sieur de Beaumarchais réunit donc en sa faveur la présomption de droit & les preuves les plus positives de la légitimité de son intention ; cet argument bien vu, bien saisi, suffit seul pour décider toute personne équitable & impartiale.

Qu'on ne dise pas pour détruire cet argument que peut-être le sieur de Beaumarchais s'étoit complu secrètement dans l'idée que M. Goëzman fût corruptible, & que c'est-là ce qui l'a déterminé à tenter de le corrompre par l'or & la répétition qu'il a fait remettre à sa femme sur le prétexte de ne payer que des audiences.

La réponse est prompte & décisive : 1°. Une pareille idée ne peut se supposer, parce que ni la loi, ni la raison, ni la Justice ne permettent pas de créer à personne un crime par des conjectures, sur ce qu'il aura pensé ou pu penser : 2°. Cette supposition échappe & tombe puisqu'il est certain que le sieur de Beaumarchais ne connoissoit point alors M. Goëzman, qu'il ignoroit s'il étoit homme scrupuleux ou peu délicat, inaccessible à la séduction ou prêt à succomber à l'appât de l'or, & qu'enfin n'étant point encore instruit du faux par lui commis sur les Registres publics de la Paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, il ne

pouvoit avoir dans son ame aucune idée de corruptibilité sur son compte.

Le fait prouvé au procès, que le sieur de Beaumarchais n'a demandé que des audiences, & n'a donné de l'or que pour les obtenir, parce qu'il n'a pu malgré un grand nombre de visites assidues se les procurer d'une autre maniere, est décisif en sa faveur: il n'y a dans ce fait rien qui tende à corruption; la plainte rendue contre lui n'a donc pas de fondement; & par un suite nécessaire, il doit être déchargé de l'accusation.

Mais pour qu'il obtienne toute la justice qui lui est dûe, il lui faut une réparation & des dommages & intérêts. Quand l'accusé se trouve convaincu du crime dont il a été prévenu, il doit subir la rigueur des peines prononcées par les loix; par une juste réciprocité, quand l'accusation est fautive, le calomniateur doit être puni, soit qu'il soit accusateur direct ou seulement dénonciateur; l'Ordonnance les met tous deux dans la même classe, parce qu'ils sont l'un comme l'autre auteurs de la persécution & de toutes les procédures extraordinaires dont l'accusé a subi la cruelle humiliation. *Les accusateurs & * dénonciateurs qui se trouveront mal fondés seront condamnés aux dépens, dommages & intérêts des accusés, & à plus grande peine s'il y écheoit.* M. Goëzman a dénoncé le sieur de Beaumarchais à la Justice comme coupable d'avoir tenté de le corrompre avec de l'or; cette dénonciation a donné lieu à une plainte qui a été suivie de toute la rigueur de l'instruction criminelle; le sieur de Beaumarchais revêtu de deux Offices honorables a été décrété d'ajournement personnel, & comme tel il est depuis six mois suspendu de ses fonctions; il a donc été persécuté, dégradé, humilié par le fait d'une dénonciation qui a occasionné une fautive accusation; dès-là le dénonciateur lui doit aux termes de la loi, une réparation: & comme au moyen du décret d'ajournement personnel du 23 Décembre, M. Goëzman est partie au procès, le sieur de Beaumarchais doit par une Requête précise, conclure dès-à-présent contre lui à des réparations.

Nous avons été étrangement surpris d'entendre Madame Goëzman dire dans une note étant au bas de son Mémoire, page 29. *Qu'il seroit PLAISANT de voir le sieur de Beaumarchais soutenir qu'il est fondé à prendre des conclusions contre M. Goëzman, comme contre son dénonciateur.* Ce langage est bien extraordinaire dans sa bouche. Madame Goëzman ignore-t-elle les dispositions des Ordonnances, ou les prend-elle pour des plaisanteries? Ce n'est pas en plaisantant qu'elles prononcent contre les faux dénonciateurs, les mêmes peines que contre les faux accusateurs. N'est-ce pas M. Goëzman qui a dénoncé le sieur de Beaumarchais? La dénonciation ne contient-elle pas le crime imaginaire & supposé de corruption de Juge? N'est-ce pas sur cette dénonciation que M. le Procureur-Général a rendu plainte? N'est-ce pas sur cette plainte que le sieur de Beaumarchais accusé, a été décrété, persécuté, injurié? La loi ne donne-t-elle pas à l'accusé une action contre son dénonciateur!

II. OBJET.

Il est dû, au sieur de Beaumarchais, une réparation & des dommages & intérêts, par M. Goëzman son dénonciateur.

* Article 7, du titre 3, de l'Ordonnance Criminelle.

Toutes ces vérités qui sont constantes, autorisent la demande du sieur de Beaumarchais contre M. Goëzman, en réparation & dommages & intérêts. Ces mêmes vérités apprendront aussi à Madame Goëzman, qu'on ne se joue pas impunément du texte sacré & précis de nos loix, & que ce n'est pas par une dérision fade & déplacée qu'elle en détournera la rigueur effrayante qui menace son mari.

Ce qui doit aggraver les peines encourues par M. Goëzman, comme dénonciateur, c'est le complot par lui formé pour parvenir à ses fins.

On lui rendra la justice de croire que ce n'est pas de son gré qu'il a dénoncé le sieur de Beaumarchais; on ne doute pas même qu'il n'ait désiré que cette affaire n'éclatât point; mais forcé par sa Compagnie de se justifier au sujet des bruits qui se répandoient sur l'or porté chez sa femme, & par elle reçu, (fait qu'il ne pouvoit nier puisque plusieurs témoins étoient en état d'en déposer,) il a imaginé le système ridicule de séduction, & pour l'étayer, il a fabriqué la déclaration du sieur Le-Jay.

III. OBJET.

M. Goëzman est l'Auteur de la déclaration du sieur Le-Jay.

Un Magistrat se doit sans doute à lui-même de détruire tout soupçon qui peut porter atteinte à sa réputation; mais il ne doit employer, pour se justifier, que des moyens honnêtes & des voies légitimes; si la conduite de M. Goëzman eût été sans reproche, il n'auroit pas eu besoin de Certificats, pour anéantir des faits qui n'auroient été que des êtres de raison à son égard. Sa marche combinée & réfléchie ne permet pas de douter qu'il n'ait voulu se faire un titre pour soutenir le prétendu crime de corruption dont il avoit intention d'accuser le sieur de Beaumarchais, dans la vue de se disculper aux yeux de sa Compagnie; ce titre est la déclaration du sieur Le-Jay.

Mais il est l'Auteur de cette déclaration; le sieur de Beaumarchais l'a démontré dans son Supplément de Mémoire, & cette démonstration a été par lui portée au plus haut degré d'évidence; le sieur Le-Jay & son Commis l'ont déposé; Madame Goëzman après l'avoir nié dans le cours de l'instruction, en est convenue implicitement dans son Mémoire, page 23; & le sieur de Beaumarchais assure que M. Goëzman subjugué par des preuves de tout genre, en a fait l'aveu humiliant dans son interrogatoire. La déclaration n'est donc point l'ouvrage du sieur Le-Jay; elle est celui de M. Goëzman, dès-lors, elle ne peut-être opposée au sieur de Beaumarchais.

Mais dans quelles vues M. Goëzman l'a-t-il fabriquée? il savoit que le sieur de Beaumarchais n'avoit jamais fait aucune démarche tendante à corruption; cependant il conçoit le projet de le dénoncer comme séducteur, & il consomme ce projet; il mande chez lui le sieur Le-Jay, il abuse de sa foiblesse & de la supériorité, disons même, de l'empire que lui donnoit sur lui sa qualité de Conseiller de la Cour; il lui dicte une déclaration par lui minutée; il lui fait entendre qu'elle est pour lui seul, & qu'elle ne tirera à aucune conséquence; il la
lui

lui fait signer sur cette parole, & à peine en est-il muni, qu'il l'a remet au Ministère public avec sa dénonciation dont elle étoit l'unique fondement, & que par-là il compromet celui même qu'il vient de séduire & qui s'étoit fié à sa bonne-foi ; il fait usage de la même déclaration contre le sieur de Beaumarchais, pour le dénoncer comme coupable du crime de corruption, lui susciter un procès criminel, & le perdre à jamais aux yeux de la Nation. Ainsi M. Goëzman, de concert avec sa femme médite cette déclaration ; il abuse de son caractère de Magistrat pour la surprendre au sieur Le-Jay ; & s'en sert ensuite contre le sieur de Beaumarchais, & contre le sieur Le-Jay lui-même. C'est une machination odieuse, il y a ici ce que les loix appellent *Consilium & eventus*.

Autant le sieur de Beaumarchais est innocent du crime de corruption qui lui a été imputé, autant M. Goëzman est coupable de celui de subornation pratiquée envers le sieur Le-Jay. Dénoncer comme criminel un homme que l'on fait être innocent, appuyer la dénonciation sur une déclaration que l'on a fabriquée & que l'on a remplie de faits faux, mettre la subornation en œuvre pour extorquer cette déclaration ; ce sont des crimes dont on ne trouve point d'exemples dans les annales de la Justice, crimes beaucoup plus graves dans un Magistrat que dans tout autre.

Et, que M. Goëzman ne dise pas pour les pallier, qu'il n'a point composé la déclaration ni inventé les faits qu'elle contient, qu'il les a seulement rédigés d'après l'exposition que le sieur Le-Jay venoit de lui en faire, & qu'il n'en a fait la rédaction, que parce que le sieur Le-Jay n'étoit pas en état de la faire lui-même.

Cette défaite seroit misérable. M. Goëzman en a imposé au sieur Le-Jay qu'il tenoit chez lui ; il l'a séduit par ses insinuations insidieuses ; & c'est par cette voie peu délicate qu'il est parvenu à lui faire copier la déclaration qu'il venoit de fabriquer.

Il y a plus, non-seulement comme Magistrat il ne devoit point rédiger la déclaration ; mais il ne devoit pas même l'exiger du sieur Le-Jay, sur-tout dans un moment où cet homme foible, sans secours, sans conseil, livré à un homme qu'il regardoit comme puissant à cause de sa place, & chez lequel il étoit retenu, n'a pas pu sentir les conséquences de l'acte qu'on lui faisoit souscrire ; rien ne peut donc excuser M. Goëzman.

Pour nous résumer sur les objets que nous venons de discuter, concluons : 1°. Que l'innocence du sieur de Beaumarchais est parfaitement établie. Il est démontré qu'il n'a pas même songé à séduire son Juge : 2°. Que M. Goëzman, comme son dénonciateur, lui doit des dommages & intérêts. C'est la disposition textuelle de l'Ordonnance : 3°. Que M. Goëzman est coupable de subornation envers le sieur Le-Jay, qu'il a surpris, en lui faisant signer une déclaration qu'il a fabriquée lui-même. Il en est convenu.

Il reste à nous expliquer en peu de mots sur la dénonciation faite

IV. OBJET.

C'est par le droit d'une défense légitime, que le sieur de Beaumarchais a dénoncé à la Justice le crime de faux commis par M. Goëzman.

par le sieur de Beaumarchais, du faux commis par M. Goëzman sur les Registres de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, faux pour lequel ce Conseiller de la Cour a été décrété d'ajournement personnel.

Le sieur de Beaumarchais ne doit pas être mis au nombre de ces délateurs odieux qui, sans aucun intérêt, & par méchanceté seulement, font des dénonciations à la Justice. L'intérêt est la mesure des actions; toutes les fois qu'une action a pour principe un intérêt juste & bien fondé, elle est légitime & autorisée par la loi; le sieur de Beaumarchais accusé sur la dénonciation de M. Goëzman, de corruption de Juge, a intérêt non-seulement de se défendre, mais encore de faire connoître quel est l'homme qui l'a dénoncé; il entre nécessairement dans le plan de sa défense, de prouver que la déclaration du sieur Le-Jay, seule pièce présentée à la Justice par M. Goëzman, pour soutenir sa dénonciation, est une pièce par lui fabriquée, suggérée & surprise. Or, quelle meilleure preuve le sieur de Beaumarchais peut-il donner que celle qui résulte d'un faux précédemment commis par M. Goëzman? En effet, ce faux ne prouve-t-il pas que M. Goëzman, auteur de la déclaration du sieur Le-Jay, n'est pas novice dans ce qu'on appelle surprise, altération, déguisement de la vérité, & qu'il est si peu scrupuleux, que nos Registres, même les plus sacrés, ont été par lui profanés par une fausse signature: *Semel malus, semper malus in eodem genere mali.*

Dans toute affaire criminelle & sur-tout dans une affaire de la nature de celle-ci, qui fixe toute la France, les actions, les mœurs, la conduite d'un accusateur doivent être mises dans la balance, & influencer sur le jugement; le sieur de Beaumarchais ne doit donc pas être improuvé dans la dénonciation qu'il a faite du crime de faux; le droit naturel & une défense légitime permettent également de repousser la force par la force, & de démasquer celui qui a employé des manœuvres odieuses, pour perdre un homme qu'il savoit être innocent.

Quoique ce crime de faux présente un délit grave sur ce que nous connoissons de plus sacré, l'état des hommes, quelques personnes néanmoins, peu délicates sans doute, le traitent de bagatelle; mais doit-on regarder comme bagatelle tout ce qui peut tendre à rendre l'état d'un enfant incertain, à le priver des ressources qu'il auroit trouvées dans un parrain, qui se seroit fait un devoir de le reconnoître, au lieu de se ménager par un faux, le moyen perfide de le défavouer. L'acte religieux de présenter un enfant au Baptême, est un des plus importants de la Société; il assure l'état de chaque Citoyen; celui qui le fait, contracte un engagement envers l'enfant, il devient son pere spirituel; il lui doit, à défaut de proches parens, assistance & surveillance; c'est tromper tout-à-la-fois le Ministre des Autels, & la Société entière, que de commettre un faux dans un pareil acte, en signant un autre nom que le sien. Comment M. Goëzman, alors Conseiller en la Cour, n'a-t-il pas été pénétré

de ces vérités ? quelle excuse peut-il donner sur l'oubli qu'il a fait de tous ses devoirs dans un acte, qui imprimoit à l'enfant le caractère de Chrétien ? Il s'est joué du premier & du plus salutaire de nos Sacremens à la face des Autels, en empruntant un faux nom, une fausse qualité & un faux domicile ; c'est un délit grave & des plus reprehensibles : il est déjà préjugé tel par le décret rigoureux dont la plainte de M. le Procureur-Général a été suivie.

Si M. Goëzman a été capable d'altérer la vérité dans un acte aussi important, aussi religieux, combien à plus forte raison doit-on penser qu'il l'a trahie dans une déclaration, qu'il n'a fait souscrire au sieur Le-Jay, que par la nécessité où il s'est vu de se forger un titre capable de le justifier d'imputations graves qui tendoient à lui faire perdre son état. Ce n'a été que pour mettre la Cour à portée de connoître quel est son dénonciateur, & combien elle doit être en garde sur les pièces qui sont de sa composition, que le sieur de Beaumarchais a dénoncé à la Justice, le crime de faux commis sur des Registres publics ; il ne l'a fait que par le droit que lui donne une défense légitime ; & ainsi il n'y a aucun reproche à lui faire.

Comme nous finissions notre Consultation, le sieur de Beaumarchais nous a remis un exemplaire d'une Requête, en forme de plainte, que M. Goëzman vient de rendre à la Cour ; elle roule sur l'imputation qu'il prétend lui avoir été faite, par le sieur de Beaumarchais, dans son premier Mémoire, page 32, de 500 louis donnés par le Comte de la Blache, imputation renouvelée, dit-il, à la confrontation.

Mais 1°. la délicatesse de M. Goëzman a bien tardé à se trouver blessée : c'est au mois de Septembre 1773, que le premier Mémoire du sieur de Beaumarchais a paru, & ce n'est qu'au mois de Février 1774, qu'il s'avise de rendre plainte ; d'où peut venir cette léthargie de six mois ?

2°. Il n'est pas vrai que, par son premier Mémoire, le sieur de Beaumarchais ait reproché à M. Goëzman d'avoir reçu 500 louis du Comte de la Blache ; la page 32 de ce Mémoire ne contient que des raisonnemens sur les probabilités & non des faits. On avoit dit au sieur de Beaumarchais, dans son interrogatoire, *qu'il étoit très-probable que les demandes d'audience n'eussent été qu'un prétexte, avec lequel il avoit masqué l'intention de corrompre son Juge* ; c'est dans sa réponse, & après avoir fait voir qu'on ne peut décider personne coupable sur des probabilités, que le sieur de Beaumarchais s'est expliqué en ces termes : „ Que diroit „ de moi M. Goëzman si, repoussant sur lui le bloc dont il veut m'écraser, je m'égarois aussi dans les conjectures, en disant ; lorsque Madame Goëzman vendoit l'audience de son mari, *il est très-probable* qu'il „ étoit de moitié dans le traité..... Si j'ajoutois, celui qui reçoit de la „ main droite, étant à bon droit soupçonné de n'avoir pas la main gauche plus pure, *il est très-probable*, qu'après qu'on a eu touché mes 115 „ louis de Le-Jay, l'enchere s'est trouvée couverte par un autre. „ Il est

évident qu'en tenant ce langage, le sieur de Beaumarchais n'a point fait d'imputation à M. Goëzman, mais qu'il a seulement voulu démontrer combien il étoit facile, & en même-tems dangereux, de se livrer à des conjectures & à des probabilités.

3°. Nous ignorons ce qui s'est passé à la confrontation; mais à nous en tenir à ce qu'en rapporte M. Goëzman dans sa Requête en forme de plainte, le sieur de Beaumarchais n'a dit autre chose, sinon que, « lorsqu'on lui annonça, le Dimanche 4 Avril au soir, qu'on offroit de rendre, il en a auguré la perte de son procès, & s'est écrié devant ses amis: cette offre annonce qu'il se trame quelque chose de funeste à mes intérêts, il est nécessaire que celui qui a accepté soit mû par un motif inconnu & particulier pour offrir de rendre ». Ce raisonnement, qui ne consiste encore qu'en probabilités, ne contient aucune imputation directe; d'autant plus que la probabilité ne concernoit pas M. Goëzman, puisque ce n'étoit point lui, mais sa femme qui avoit reçu, & qu'ainsi l'offre de rendre ne venoit que de la femme. Il n'y a donc rien dans ce raisonnement qui soit injurieux à M. Goëzman, ni qui puisse donner lieu à une plainte de sa part.

4°. Le propos qui peut avoir été tenu au sujet des 500 louis prétendus donnés par le Comte de la Blache, ne peut être imputé au sieur de Beaumarchais, qui certainement n'a eu à ce sujet aucune connoissance personnelle: si ce bruit s'est répandu dans Paris, doit-on s'en prendre à lui? seroit-il même coupable de l'avoir répété d'après des oui-dire? combien ne répète-t-on pas tous les jours de choses que l'on a entendu dire, sans y donner aucune créance? La Société entière seroit reprehensible si l'on devenoit coupable pour des propos entendus & répétés. Celui-là seul est coupable qui, dans la vue de diffamer, tient publiquement des discours injurieux.

5°. M. Goëzman, après avoir gardé pendant plus de six mois le silence sur le fait ou plutôt sur le propos des 500 louis, auroit peut-être agi plus prudemment de ne le pas rompre. L'évènement de sa dénonciation prouve qu'il n'est pas heureux en matière d'accusation.

D'après cela les soussignés estiment que, n'y ayant aucun corps de délit de la part du sieur de Beaumarchais, il n'a rien à redouter de la plainte que vient de rendre contre lui M. Goëzman.

DÉLIBÉRÉ à Paris, par nous Avocats au Parlement, le 7 Février 1774.

Signé, B I D A U L T, A D E R.

De l'Imprimerie de J. G. CLOUSIER, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, 10 Février 1774.